

LEGENDE  
DE PEROUSE

Traduction et Notes  
Du R.P. Damien VORREUX

Introduction  
Du R.P. Théophile DESBONNETS

(dans le « Totum », pages 861 à 998)

# INTRODUCTION

*Pour écrire sa Vita II, Thomas de Celano utilisa les souvenirs, oraux ou écrits, des Compagnons de saint François. La recherche et l'identification des documents qui nous ont conservé ces souvenirs constitue, nous l'avons déjà dit, une partie de la Question Franciscaine.*

*Frère Léon fut un témoin privilégié de la vie de François, surtout dans les derniers temps. Il fut son secrétaire<sup>1</sup>, son infirmier et son confesseur : on peut donc être assuré, a priori, que sa contribution a dû être importante. Et en effet, Ange Clareno et Arnould de Sarrant le rangent parmi les biographes de saint François, au même titre que Celano, saint Bonaventure et Julien de Spire, et beaucoup font allusion à des écrits qui lui sont attribués.*

*C'est donc à la recherche des écrits de frère Léon qu'il nous faut maintenant partir.*

## LES ÉCRITS DE FRÈRE LÉON

*Les témoignages de Pierre Olivi, d'Ubertain de Casale et d'Ange Clareno nous apprennent qu'une partie des écrits de frère Léon se présentaient sous forme de rouleaux (rotuli) et Ubertain de Casale signale également « qu'un livre se trouve dans l'armoire des frères d'Assise » d'où, pour son argumentation, il tire quelques textes « écrits de la main du frère Léon ».*

*Joergensen, dans un style très évocateur, nous semble avoir parfaitement imaginé la genèse de ces rouleaux. « Et quand, ensuite, ces jeunes gens (les jeunes religieux qui étaient venus le consulter) étaient repartis, et que frère Léon restait seul dans sa pauvre petite cellule, volontiers le vieux franciscain s'asseyait à sa table et se mettait à écrire, tout comme autrefois, lorsque son maître le prenait pour secrétaire. Un souvenir en amenait un autre, au bout de sa plume, les feuilles de parchemin se remplissaient de sa belle écriture claire et précise ; et quand enfin le jour baissait, et que les nuages dorés du soir brillaient au-dessus des tours lointaines de Pérouse, le frère Léon faisait un rouleau des feuilles ainsi écrites, et, par le chemin planté d'oliviers qui longe les murs d'Assise, les portait au couvent de sainte Claire.<sup>2</sup> »*

*Ces rouleaux, que malheureusement nous ne possédons plus, ont eu une histoire mouvementée. En 1305, Ubertain de Casale qui les cite, probablement de mémoire<sup>3</sup>, dans son Arbor Vitae, nous dit « Avec beaucoup de douleur j'ai entendu dire que ces rouleaux auraient été égarés et peut être même perdus<sup>4</sup> ». Mais en 1311, dans la « Declaratio » qu'il présente au cours de la procédure qui l'oppose au parti de la Communauté, il signale que les faits qu'il invoque se trouvent « dans des rouleaux écrits de la main de frère Léon, que j'ai auprès de moi<sup>5</sup> ». Les rouleaux perdus ont-ils été retrouvés ? Ou bien le bruit de leur perte était-il dénué de fondement ? Peu importe ! mais ce qu'il faut noter, comme l'a bien souligné Paul Sabatier<sup>6</sup>, c'est que dans cette procédure, jamais les adversaires d'Ubertain n'ont récusé l'attribution de ces écrits au frère Léon. C'est donc que pour eux, comme pour lui, frère Léon en était bien l'auteur.*

<sup>1</sup> Nous possédons même de précieux autographes de sa main : les annotations qu'il porta sur le texte de la bénédiction que saint François avait écrite pour lui ; un bréviaire qu'il copia pour sainte Claire.

<sup>2</sup> Joergensen, *Saint François d'Assise*, traduit par T. de Wyzewa, Paris 1909, p. LXXIV.

<sup>3</sup> Le fait qu'ils soient cités « de mémoire » n'exclut pas la possibilité d'une fidélité quasi littérale du texte. Les hommes du Moyen Age avaient une mémoire très développée : par exemple, si le livre qu'on lisait au réfectoire ne se trouvait pas à portée du lecteur, celui-ci était souvent capable de faire la lecture de mémoire. Cf. R. Aigrain, *l'Hagiographie*, Paris 1953, 244.

<sup>4</sup> Ubertain de Casale, *Arbor Vitae*, livre V chap. V.

<sup>5</sup> Ubertain de Casale, *Declaratio*, dans ALKG 3 (1887) 168.

<sup>6</sup> P. Sabatier, *Vie de saint François* (1er édit.), p. LXIV. Cf. *Speculum Perfectionis*, Paris 1898, p. CXLVII.

## « L'INTENTIO REGULAE » ET LES « VERBA »

*En regroupant tous les textes cités par Ubertin de Casale, puis en les recoupant et en les complétant par les citations ou les allusions d'autres auteurs comme Pierre Olivi, François de Fabriano ou Ange Clareno, on peut reconstituer deux fragments assez bien structurés qui forment, par conséquent, un point de départ solide dans notre recherche des œuvres de frère Léon.*

*En 1901, le P. Lemmens retrouvait ces fragments dans le manuscrit 1/73 de Saint-Isidore et les publiait dans le tome I de ses Documenta Antiqua Franciscana.*

*Au premier de ces fragments le manuscrit donnait comme titre : S.P.N. Francisci Intentio Regulae<sup>7</sup>. Le texte qui suivait correspondait très exactement à une longue citation faite par Ubertin de Casale dans son Arbor Vitae<sup>8</sup>, à cette différence près qu'Ubertin avait parfois abrégé ou résumé le texte, en avertissant d'ailleurs le lecteur qu'il le faisait.*

*Au deuxième fragment le manuscrit donnait comme titre : Verba S.P. Francisci<sup>9</sup>. Le texte, cette fois, correspondait à une longue citation faite par Clareno dans son Expositio Regulae<sup>10</sup>, à ces deux différences près que le manuscrit 1/73 possédait un paragraphe (le n° 3) que Clareno n'avait pas cité, et que, d'autre part, la citation faite par Clareno se terminait par un paragraphe qui manquait dans le manuscrit. Dans son édition, le P. Lemmens crut opportun de compléter le texte du manuscrit par le dernier paragraphe tel qu'on le trouvait chez Clareno. Le P. Delorme reprocha au P. Lemmens cette façon de procéder<sup>11</sup>. Mais ce reproche, assez justifié, ne diminuait en rien un premier résultat qu'on pouvait tenir pour acquis : l'Intentio Regulae et les Verba constituaient, tant pour le fond que pour la forme (c'est-à-dire essentiellement pour l'ordre de leurs paragraphes), deux fragments de l'œuvre de frère Léon.*

*Fallait-il pour autant, comme le pensait le P. Lemmens, considérer ces fragments comme deux opuscules, c'est-à-dire comme des œuvres formant un tout et ayant une existence propre ?*

*Deux remarques, au moins, semblent s'y opposer. Le manuscrit 1/73 se présente manifestement comme un recueil d'extraits venus de toutes parts ; c'est un de ces cahiers, comme il en existe beaucoup, où le scribe note, pour son usage personnel, des pensées qu'il a rencontrées au cours de ses lectures. Ce caractère est particulièrement évident pour la partie que le P. Lemmens a publiée sous le titre Extractions de Legenda antiqua<sup>12</sup> et qui contient des bribes de 2 Celano. Il semble donc raisonnable de penser que l'Intentio et les Verba sont, eux aussi, des extraits d'œuvres plus importantes.*

*D'autre part le texte des Verba commence par un « Item dicebat... » qui indique bien que la citation continue un autre texte.*

*Le problème est donc maintenant de découvrir l'ouvrage d'où sont extraits ces deux fragments. Parmi les documents que nous possédons, seul le manuscrit de Pérouse contient le texte de l'Intentio et des Verba dans l'ordre attesté par Ubertin de Casale, Ange Clareno et le manuscrit 1/73.*

## LE MANUSCRIT 1 046 DE PÉROUSE

<sup>7</sup> Publié dans DAF t. 1, 81-99.

<sup>8</sup> *Arbor Vitae*, livre V chap. III.

<sup>9</sup> Publié dans DAF, t. 1, 100-106.

<sup>10</sup> Ange Clareno, *Expositio Regulae*, publiée par le P. L. Oligier, Quaracchi 1912, 126-130.

<sup>11</sup> P. Ferdinand-M. Delorme, La «*Legenda antiqua S. Francisci*», Paris 1926, p. XVIII.

<sup>12</sup> Publié dans DAF, t. 3, 25-49.

*Ce manuscrit était déjà connu, mais, en 1922, le P. Delorme fut le premier à attirer l'attention sur un texte qu'il contenait et qui avait jusque-là échappé aux chercheurs. Une étude très minutieuse accompagnée de l'édition de certains fragments parut alors dans l'Archivum Franciscanum Historicum<sup>13</sup>.*

*De cette étude retenons d'abord que le manuscrit est mutilé, qu'il est du XIV<sup>e</sup> siècle, mais qu'une discussion plus approfondie des éléments qu'il contient permet, avec une grande probabilité, d'en fixer la date à 1311<sup>14</sup>.*

## DESCRIPTION DU MANUSCRIT

*Sur le premier folio du manuscrit se trouve un sommaire dont l'écriture, quoique ancienne, n'est pas celle du copiste, mais plutôt celle d'un des possesseurs successifs du manuscrit : on ne peut donc pas dater ce sommaire.*

*Pour la partie qui nous intéresse, on y lit : « Legenda major et antiqua sancti Francisci ». Malheureusement les cahiers XI, XII et XV du manuscrit ayant disparu, la Legenda major est amputée de son début et de sa fin, et du texte qui nous intéresse manque le commencement.*

*L'absence du cahier XV est fort regrettable car, à cause de cela, nous ne saurons jamais si le rédacteur du sommaire a réellement transcrit le titre placé par le copiste en tête de l'œuvre, ou si c'est de son propre chef qu'il l'a intitulée Legenda antiqua. Le P. Delorme penchait pour la première hypothèse et faisait de ce manuscrit le plus ancien témoin de l'usage du terme Legenda antiqua. Etant donné la grande variété de textes différents que les auteurs du XIV<sup>e</sup> rangent sous l'appellation uniforme de Legenda antiqua, il semble préférable d'être plus prudent : c'est pourquoi nous désignerons désormais ce texte par le terme Compilation de Pérouse et la partie dont nous publions la traduction par le terme Légende de Pérouse<sup>15</sup>.*

---

<sup>13</sup> P. Ferdinand-M. Delorme, La « Legenda antiqua S. Francisci » du ms. 1046 de la bibliothèque communale de Pérouse, dans AFH 15 (1922) 23- 70 et 278-332.

<sup>14</sup> Ibid. 30.

<sup>15</sup> En toute rigueur, le terme est inexact, ce texte ne suit pas les règles formelles de la composition des Légendes telles qu'on les concevait au Moyen Age. Nous l'utiliserons pourtant étant donné la difficulté d'en trouver un autre qui soit satisfaisant et ne prête pas à confusion.

## CONTENU DU MANUSCRIT

Le copiste avait souligné par des initiales ornées l'existence de trois sections dans le texte qu'il transcrivait. L'initiale qui marque le début de la troisième est la plus grande de tout le manuscrit : le copiste entendait certainement signaler que ce qui allait suivre constituait un tout particulièrement important. Pour faciliter son étude, le P. Delorme subdivisa, à son tour, cette troisième section en trois parties.

Le texte du manuscrit de Pérouse se trouvait ainsi divisé en cinq parties.

A - comportant 21 numéros, composés de 4 paragraphes de 2 Celano, des Verba S. Francisci et des textes déjà publiés par le P. Lemmens dans les Documenta Antiqua Franciscana<sup>16</sup>.

B - comportant 20 numéros, entièrement empruntés à 2 Celano.

C - (commençant par la grande initiale), comportant 17 numéros dont 15 déjà publiés par le P. Lemmens.

D - comportant 33 numéros, pratiquement inédits.

E - comportant 24 numéros, composés de l'Intentio Regulae et de textes déjà publiés par le P. Lemmens.

Lorsqu'en 1926, le P. Delorme publia le texte de la Compilation de Pérouse<sup>17</sup>, il estima inutile de reproduire la section B qui ne contenait que des textes de Celano ; de plus, il plaça en tête de son édition la section CDE qui formait un tout et la compléta par la section A dont il retira les 4 numéros de Celano. La numérotation de cette édition ne correspond donc pas à celle qu'il avait primitivement établie dans l'étude qui avait paru dans l'Archivum Franciscanum. Les références données par des auteurs écrivant avant 1926 deviennent incompréhensibles si l'on ignore ce détail<sup>18</sup>. La traduction que nous publions ici comporte la numérotation de l'édition de 1926 à laquelle nous nous référerons toujours.

C'est une compilation que nous offre le manuscrit de Pérouse, le P. Delorme l'avait bien vu, et c'est ce qui justifie la manière dont il a présenté son édition.

La présence des initiales ornées comme nous l'avons déjà noté, divise cette compilation en trois parties distinctes ; ou, plus exactement elle nous montre que le copiste a juxtaposé trois groupes autonomes. Cette remarque est corroborée par le fait que dans d'autres manuscrits qui nous ont conservé des fragments de cette compilation, l'ordre des sections est différent<sup>19</sup>.

<sup>16</sup> Soit dans le tome 1 pour l'Intentio Regulae et les Verba, soit dans le tome II (Speculum Perfectionis, redactio prima) pour les autres textes.

<sup>17</sup> P. Ferdinand-M. Delorme, La « Legenda antiqua S. Francisci », texte du ms. 1046 (M 69) de Pérouse, Paris 1926, XXXII-70 pp. Le titre de cette édition est presque rigoureusement le même que celui de l'étude parue dans AFH. Lorsqu'il y aura risque de confusion, nous le désignerons par les mots « éditions de Paris ».

<sup>18</sup> Cette double numérotation est déjà très gênante en elle-même, mais, pour compliquer la situation, le P. J. Cambell qui a réédité ce texte sous le titre *I Fiori dei tre Compagni* (Milan 1967) a bouleversé l'ordre des paragraphes ; le P. M. Bigaroni a donné une édition « diplomatique » du manuscrit, sous le titre « *Compilatio Assisiensis* », (Porziuncola 1975), qui n'a pas la même numérotation que l'étude de 1922 ; enfin, une traduction française publiée sous le titre *Saint François raconté par ses premiers compagnons* (Paris 1927 et 1946) est divisée en chapitres créés par le traducteur et qui n'ont aucun rapport avec aucune de ces numérotations. Seule l'édition critique publiée par Rosalind Brooke, sous le titre *Scripta Leonis, Rufini et Angeli Sociorum S. Francisci* (Oxford 1970), reproduit la numérotation de l'édition de Paris.

En résumé, pour ce texte unique, les références peuvent, suivant les auteurs, renvoyer à 5 titres et à 5 numérotations différentes !

<sup>19</sup> Le manuscrit C 9.2878 de la Bibliothèque Nationale de Florence et le manuscrit C 4 de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala suggèrent l'ordre CDE-B, la place de la section A restant indéfinie.

*Il est donc nécessaire d'examiner séparément chacun de ces groupes, exactement comme s'ils provenaient chacun d'un manuscrit différent*<sup>20</sup>.

## ANALYSE DES SECTIONS

La section B. - *Nous examinerons d'abord la section B. Elle ne contient que des extraits de 2 Celano. Malgré les réticences du P. Bihl*<sup>21</sup>, *il faut admettre, avec le P. Delorme, que cette section nous apporte la preuve du soin avec lequel le copiste transcrit les textes qu'il a sous les yeux, et cela d'autant plus que les chapitres transcrits ont le caractère évident d'extraits.*

*Le P. Delorme pensait que l'origine de ces extraits devait être recherchée dans un de ces recueils que des frères pieux avaient pu constituer, pour leur dévotion personnelle, à une époque antérieure au décret de 1266, et à qui leur caractère privé avait permis d'échapper à la proscription*<sup>22</sup>.

*En réalité la reconstitution de la généalogie des divers manuscrits de 2 Celano montre que ces extraits ont été sélectionnés, dans un but précis, vers 1310, et à partir d'un manuscrit complet de 2 Celano*<sup>23</sup>.

La section CDE. - *Si nous abordons maintenant la section CDE, nous remarquerons tout d'abord qu'on y trouve l'Intentio Regulae en entier et dans l'ordre attesté par Ubertain de Casale et le manuscrit 1/73 de Saint-Isidore. Elle débute au n° 66 de notre texte, mais ce numéro se relie aux précédents de la manière suivante : 64 - « A l'époque où le bienheureux François était malade dans le palais épiscopal d'Assise... » ; 65 - « Un médecin vint au même palais pour le voir... » ; 66 - « Le frère Richer vint un jour au même palais... » Comme le remarque le P. Delorme : « ces trois chapitres se réfèrent l'un à l'autre si bien qu'ils se suivent sans interruption. Qu'est-il arrivé dans l'Intentio Regulae ? Comme le morceau était d'une saveur spéciale, des copies en furent faites qui circulèrent de préférence à d'autres passages. Seulement, en opérant la coupure, on démarqua ni plus ni moins le début du récit par la transposition du jaceret infirmus in palatio episcopatus Assisii du n° 64 au lieu et place de l'in eodem palatio du n° 66. De la sorte était rompu le lien qui unissait ces pages aux précédentes, lien rétabli par le manuscrit de Pérouse*<sup>24</sup>. »

*Cette remarque nous permet de confirmer le fait, déjà signalé*<sup>25</sup>, *que l'Intentio ne doit pas être considérée comme un opuscule proprement dit.*

*D'autre part, l'examen de la section B nous ayant prouvé que le copiste était fidèle, on peut certainement attribuer au frère Léon la paternité des n°s 64 à 77, puis, en considérant l'unité du style, étendre cette paternité à l'ensemble de la section CDE. Le P. Jacques Cambell note en effet : « Tout parle ici en faveur de frère Léon : l'imperfection de la langue..., l'emploi continué du et, les 44 maxime quia, les 22 multotiens, les 17 nos qui cum eo fuimus, etc.*<sup>26</sup> »

*En 1311, dans sa Declaratio, Ubertain de Casale conclut une citation de l'Intentio Regulae par cette phrase : « Tout cela se trouve, écrit de la main du frère Léon, dans le livre qui est à Assise. » Il entendait par là un livre qui se trouvait alors au Sacro Convento d'Assise. Le grand*

<sup>20</sup> C'est faute d'admettre cette nécessité que certains critiques ont cru pouvoir prendre le P. Delorme en flagrant délit de contradiction. Cf., par exemple, M. Beaufreton, *Saint François d'Assise*, Paris 1925, 313.

<sup>21</sup> M. Bihl, *Disquisitiones Celanenses*, dans AFH 20 (1927) 468 et suiv.

<sup>22</sup> P. F.-M. Delorme, La « *Legenda* », dans AFH 15 (1922) 44.

<sup>23</sup> Cf. Th. Desbonnets, Recherches sur la généalogie des biographies primitives de saint François, dans AFH 60 (1967) 273-316.

<sup>24</sup> P. F.-M. Delorme, La « *Legenda* », dans AFH 15 (1922) 69.

<sup>25</sup> Cf. plus haut, p. 866.

<sup>26</sup> J. Cambell, *La vita di S. Francesco...*, dans *Doctor Seraphicus*, 12 (1965) 10.

nombre de bulles placées en tête du manuscrit de Pérouse prouve, avec assez de vraisemblance, qu'il a été transcrit, lui aussi, au Sacro Convento : on est donc amené à se demander si le groupe des sections CDE, que le copiste a si bien mis en évidence par la grande initiale placée en tête, n'est pas la transcription de ce livre écrit de la main de frère Léon et qui se trouvait alors dans l'armoire des frères d'Assise. L'hypothèse est séduisante, mais il est peu probable qu'on puisse la confirmer un jour.

On peut d'ailleurs se demander si le texte qui nous est conservé dans ce manuscrit est complet. Le P. Delorme en doutait. Il faisait tout d'abord remarquer que « les colonnes blanches de la fin du manuscrit, éclairées par le contexte du dernier chapitre indiquaient que le scribe n'avait pas achevé son œuvre<sup>27</sup>. »

Il y avait ensuite une lacune évidente à la fin du n° 10 et au début du n° 12. Le P. Delorme fut amené, dans son édition, à restituer la fin du n° 10 par le texte correspondant du chapitre 3 du Tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula de François Bartholi<sup>28</sup>, et à restituer le n° 11 et le début du n° 12 d'après le manuscrit Little<sup>29</sup>. Le n° 58, lui aussi, était manifestement tronqué.

Enfin, la discussion des indications de lieu qu'on peut lire dans le n° 5 tend à montrer, ou que ce numéro n'est pas à sa place, ou qu'il manque un épisode avant le n° 1.

Quoi qu'il en soit, un point semble désormais assuré : tout cet ensemble est l'œuvre de frère Léon et par conséquent est antérieur à 1271, date de sa mort. Mais, peut-être est-il possible de déterminer avec plus de précision l'époque où ces pages furent rédigées.

D'un certain nombre d'indices, le P. Delorme croyait pouvoir conclure que ces textes étaient antérieurs à la Vita II de Celano. On pouvait donc, avec assez de vraisemblance, les dater de 1246 et les considérer comme une partie de l'envoi des Compagnons à Crescent. L'examen minutieux des parallèles qui existent entre le manuscrit de Pérouse et la Vita II renforce cette conclusion et montre que ces textes sont une source directe de la Vita II. Ce n'était pas l'avis du P. Bihl qui, dans ses Disquisitiones Celanenses, réexamina chacun des indices avancés par le P. Delorme pour les réduire à néant<sup>30</sup>.

L'érudition du P. Bihl était véritablement prodigieuse et elle soulève encore l'admiration. Ce n'est toutefois pas manquer de respect à sa mémoire que de constater que toute son argumentation est sous-tendue par cette idée a priori que les textes fournis par le manuscrit de Pérouse ne pouvaient pas être antérieurs à la Vita II.

D'autre part, il est bien évident qu'aucun des indices avancés par le P. Delorme, - comme toujours lorsqu'il s'agit d'indices, - n'était assez solide pour résister seul à l'artillerie lourde de l'érudition, mais leur convergence était pourtant assez significative pour rendre vraisemblables les conclusions qu'il prétendait en tirer.

La section A. - Quant à la section A, que nous allons examiner maintenant, elle est beaucoup moins homogène et il est difficile d'en tirer des conclusions assurées. Rappelons tout d'abord que par suite de la disparition d'un cahier du manuscrit nous n'en possédons pas le début. On peut évaluer l'étendue de ce qui manque, - 5 ou 6 colonnes - mais il est difficile d'imaginer ce qu'elles contenaient<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> P. F.-M. Delorme. La « *Legenda* », dans AFH 15 (1922) 320.

<sup>28</sup> Publié par P. Sabatier, Paris 1900, 7-12.

<sup>29</sup> Cf. A. G. Little, *Un nouveau manuscrit franciscain...*, dans OCH 3 (1914-19) 1-110. Ce manuscrit contient des chapitres qui se trouvent dans le manuscrit de Pérouse ; il en contient aussi d'autres qui, quoique ne s'y trouvant pas, proviennent manifestement de la même origine et ne sauraient être négligés dans un inventaire des sources de 2 *Celano*.

<sup>30</sup> M. Bihl, *Disquisitiones Celanenses*, dans AFH 20 (1927) 458-496.

Les 4 numéros de 2 Celano qu'on y trouve conduisent à la même conclusion que ceux de la section B. Leur examen prouve la fidélité du scribe, et l'étude minutieuse des variantes montre que ces extraits proviennent du même manuscrit que ceux de la section B. On peut donc se demander si leur place véritable n'est pas dans cette section, et si leur déplacement dans la section A n'est pas dû au seul copiste du manuscrit de Pérouse<sup>32</sup>.

Le n° 116, qui raconte une vision du frère Léon, doit se rattacher à une Vie de frère Léon et être daté de la fin du XIIIe siècle.

Les n°s 111-115 correspondent aux Verba S. Francisci tels qu'ils se trouvent dans l'Expositio Regulae de Clarenno, mais avec l'insertion entre les n° 114 et 115 d'un paragraphe de Celano<sup>33</sup> que le P. Delorme n'a pas publié. La comparaison de ce groupe de paragraphes avec le manuscrit 1/73 de Saint-Isidore et avec la citation de Clarenno montre que la tradition a varié quant au contenu des Verba, et qu'il n'y a pas lieu, contrairement à ce que pensait le P. Lemmens, de les considérer comme un opuscule ayant une existence propre. Le P. Delorme écrit à leur sujet : « Eu égard à l'attribution formelle qu'en font Ubertain de Casale et Ange Clarenno, ils constituent selon moi un fragment et une épave des fameux Rotuli de frère Léon, dernier écrit peut-être sorti de sa plume<sup>34</sup>. »

Cette remarque est probablement exacte, mais on ne saurait toutefois négliger le rôle que Conrad d'Offida<sup>35</sup>, ou d'autres du parti des Spirituels, ont pu avoir dans la transmission et l'amplification de ces textes. Le n°113 (4<sup>e</sup> paragraphe des « Verba »), en particulier, porte la marque de leur intervention : saint François, harcelé par les ministres qui ne veulent pas d'une autre Règle, s'adresse au Christ, et, « aussitôt on entendit dans les airs la voix du Christ qui répondit... » Que l'on compare ce texte avec, par exemple, le n° 43 où saint François s'adresse aussi au Christ et où « il entendit en esprit une voix lui dire... », et l'on saisira sur le vif cette intrusion du merveilleux qui transforme l'inspiration intérieure en révélation extérieure<sup>36</sup>.

Les « Verba S. Francisci », du moins sous la forme ou nous les connaissons, sont donc tardifs et c'est à juste titre qu'on peut les considérer comme suspects<sup>37</sup>.

Quant aux autres numéros (98, 110 et 117), ils vont de pair avec ceux de la section CDE, et on peut, avec assez de vraisemblance, en tirer des conclusions analogues.

Ont-ils aussi frère Léon pour auteur ? C'est possible, quoique deux remarques puissent en faire douter : la langue et le style sont relativement plus souples que dans la partie qu'on peut lui attribuer ; et d'autre part, alors que dans la section CDE son nom n'est jamais prononcé, il est nommé ici, avec frère Ange<sup>38</sup>.

Mais, quel qu'en soit l'auteur, la comparaison minutieuse des textes prouve que ces paragraphes sont, eux aussi, une source de 2 Celano : ils datent donc de la même époque que ceux de la section CDE.

<sup>31</sup> On peut toutefois montrer que les deux paragraphes qui précédaient le n°1 devaient être deux paragraphes de 2 Celano : cf. Th. Desbonnets, *Recherches*, dans AFH 60 (1967) 300.

<sup>32</sup> Cette remarque pourrait peut-être, si elle était confirmée, éclairer certains des rapports qui existent entre la Compilation de Pérouse, la Compilation d'Avignon et le *Speculum Perfectionis*.

<sup>33</sup> 2 Celano 146, provenant, comme nous l'avons dit, du même manuscrit que tous les autres numéros de Celano et peut-être déplacé en cet endroit par le copiste du manuscrit de Pérouse à cause de la communauté de sujet avec le n° 115.

<sup>34</sup> P. F.-M. Delorme, La « *Legenda* », dans AFH 15 (1922) 328.

<sup>35</sup> Cf. *Speculum Perfectionis*, interpolation : *Verba fr. Conradi* dans OCH 1 (1903) 370-392 et *Ricordi di S. Francesco...* dans MF 7 (1898) 131-136.

<sup>36</sup> Cf. plus haut, p. 12.

<sup>37</sup> Le P. J. Cambell les a écartés de son édition. Cf. plus haut, M 18.

<sup>38</sup> N° 100.

## UNE SOURCE DE LA VITA II DE CELANO

*Les textes que la Légende de Pérouse nous a conservés apportent donc une réponse, au moins partielle, à la « Question franciscaine » : déterminer les sources de la Vita II. Il est donc possible de commencer à porter un jugement sur l'usage que Thomas de Celano en a fait. La comparaison<sup>39</sup> des textes faite sans parti-pris montre que Celano n'a pas trahi ses sources. S'il lui arrive de résumer certains faits<sup>40</sup> et même de faire un choix parmi certains autres, on ne saurait l'accuser d'en avoir omis de vraiment importants. Renonçant d'ailleurs en partie à son style propre, il a poussé le respect de ses sources jusqu'à leur emprunter des phrases et des expressions qu'il ne corrige, pourrait-on dire, que lorsque la rudesse du latin de frère Léon devient trop insupportable à ses oreilles de lettré<sup>41</sup>.*

## INTÉRÊT DE LA LEGENDE DE PEROUSE

*Mais, bien plus que la satisfaction de tenir une des sources de Celano, la Légende de Pérouse nous apporte un portrait particulièrement émouvant de saint François. Ce portrait n'a rien de l'image conventionnelle que peut tracer un hagiographe officiel, il n'a même rien d'un témoignage qui serait versé au dossier de la confrontation que le temps a provoquée entre les conservateurs et les progressistes, c'est simplement l'évocation du souvenir d'un ami, et c'est pourquoi il nous émeut tant.*

*Des souvenirs, ce portrait a toutes les qualités. Le ton en est simple, on n'y rencontre ni ces recherches de style ni cette tendance à l'application moralisante, qui trahissent l'écrivain de métier qui pense à son public et qu'on peut reprocher à Celano ou à saint Bonaventure. La précision des détails<sup>42</sup>, précieuse pour l'historien, nous montre bien que le narrateur refait en esprit des voyages qu'il fit autrefois en compagnie de François, et revit des événements auxquels il participa. Enfin, le quotidien s'y mêle au sublime comme dans toute vie humaine et François y apparaît, non comme un saint de vitrail, mais très proche de nous<sup>43</sup>.*

*Des souvenirs, la Légende de Pérouse a aussi tous les défauts. Et d'abord, un grand désordre : pas de plan, les évocations s'enchaînent les unes aux autres, sans souci de chronologie, appelées par des associations qu'on ne discerne pas toujours. Ensuite, une tendance très nette à la digression, défaut habituel aux vieillards. Enfin, autre défaut de vieillard, le regret du temps passé. Une expression revient continuellement : tunc temporis, en ce temps-là... : et non seulement pour désigner vaguement une époque ancienne, mais surtout pour l'opposer à l'époque du narrateur. « En ce temps-là, on faisait telle chose... ; les frères de ce temps-là n'étaient pas comme ceux de maintenant... » ; etc.*

*Ce ressassement des souvenirs du « bon vieux temps » nous éclaire beaucoup sur le caractère du frère Léon, homme timoré et tourné vers le passé ; il nous éclaire aussi sur l'évolution de l'Ordre entre la mort de François et l'époque où le narrateur écrit. Cette évolution avait déjà commencé du vivant même de François, nous en avons de multiples preuves ; on ne saurait toutefois accepter sans discernement tout ce que la Légende de Pérouse*

---

<sup>39</sup> Les tables de concordance qui se trouvent à la fin de ce volume facilitent cette comparaison.

<sup>40</sup> Par exemple, l'histoire du frère laïc qui voulait un psautier (n° 70, 72-74) est réduite à trois lignes (2 C 195).

<sup>41</sup> Celano reprend d'ailleurs vite le dessus pour conclure par une considération moralisatrice.

<sup>42</sup> Par exemple, la cellule de François à la Portioncule est la dernière cellule près de la haie du jardin situé derrière la maison et où demeura plus tard frère Rainier le jardinier (n° 84) ; à Greccio, c'est la cellule du fond près de la grande salle (n° 94) ; à Rieti, où François se trouve pour le soin de ses yeux, son hôte s'appelle Tabald et le podestat a ordonné un couvre-feu (n° 24) ; la route qui mène à Celle de Cortone passe au pied de Lisciano (n° 27) ; etc.

<sup>43</sup> Par exemple, son désir de malade de manger du brochet (n° 29) ou d'entendre de la musique (n° 24).

*nous en dit : manifestement, frère Léon a parfois projeté sur les lèvres de François ses propres réactions devant une situation bien postérieure aux événements qu'il rapporte.*

*Avec ces défauts et ces qualités, la Légende de Pérouse est un des témoignages les plus authentiques et les plus vivants que nous possédions sur saint François. On y trouve la fraîcheur des Fioretti, mais authentifiée par la garantie d'un témoin oculaire et c'est pourquoi sa lecture enchante le lecteur moderne.*

P. THÉOPHILE DESBONNETS  
O.F.M.

# LÉGENDE DE PÉROUSE

## [PÉNITENCE ET VERTU DE DISCRETION]

1. Le bienheureux François, aux débuts de l'Ordre, c'est-à-dire à l'époque où il commençait à réunir autour de lui quelques frères, demeurait avec eux à Rivo Torto<sup>44</sup>. Une fois, vers minuit, tous étaient en train de dormir sur leurs pauvres paillasses, lorsqu'un des frères se mit à crier : « Je meurs ! Je meurs ! » Le bienheureux François se leva et dit : « Debout, frères ; donnez de la lumière ! » Un flambeau fut allumé et le bienheureux François demanda : « Qui a crié : Je meurs ? »

Un frère dit : « C'est moi ! »

Et le bienheureux François lui dit : « Qu'as-tu, frère ? De quoi meurs-tu ? »

- « Je meurs de faim », dit-il.

Le bienheureux François, en homme plein de charité et de discrétion, ne voulut pas que le frère rougît de manger seul. Il fit sur-le-champ préparer un repas auquel tout le monde prit part. Il faut dire que ce frère et les autres comme lui, étaient de nouveaux convertis et infligeaient à leur corps d'excessives pénitences.

Après le repas, le bienheureux François dit aux autres frères : « Mes frères, je vous le dis, que chacun tienne compte de son tempérament. Si l'un de vous peut se soutenir avec moins de nourriture qu'un autre, je ne veux pas que celui qui a besoin de manger davantage s'efforce d'imiter le premier. Que chacun tienne compte de son tempérament et donne à son corps ce qui lui est nécessaire. Si, dans le manger et le boire, nous sommes tenus de nous interdire le superflu qui nuit au corps et à l'âme, nous devons nous interdire plus encore une mortification excessive, car Dieu veut la miséricorde et non le sacrifice<sup>45</sup>. » Et il ajouta : « Mes très chers frères, j'ai voulu, par amour pour mon frère, que nous partagions tous son repas pour qu'il n'ait pas à rougir : c'était par charité et parce qu'il en avait grand besoin. Je vous préviens que je ne recommencerai pas, car ce ne serait ni religieux ni honnête. Mais je veux et j'ordonne que chacun, tout en respectant notre pauvreté, accorde à son corps ce qui lui est nécessaire<sup>46</sup> ! »

2. Les premiers frères, en effet, et ceux qui, longtemps encore, vinrent après eux, mortifiaient leur corps non seulement par une abstinence excessive dans le boire et le manger, mais encore par les veilles, le froid et les travaux manuels. Ils portaient à même la chair des cercles de fer et des cuirasses s'ils pouvaient s'en procurer, et aussi des cilices, les plus rudes qu'ils puissent trouver. C'est pourquoi le saint Père, considérant qu'à ce régime les frères pourraient tomber malades - ce qui d'ailleurs était arrivé en peu de temps à beaucoup d'entre eux - défendit, dans un chapitre, qu'aucun frère portât sur la chair autre chose que sa tunique<sup>47</sup>.

Nous qui avons vécu avec lui, nous pouvons rendre de lui ce témoignage : envers les frères, toute sa vie il usa de douceur et de discernement (sans préjudice toutefois pour la pauvreté et l'austérité requises par la Règle et traditionnelles chez les anciens frères) ; envers lui-même, au contraire, il traitait son corps avec dureté, déjà dès le début de sa conversion, avant d'avoir des frères, et pendant tout le cours de sa vie. Et

<sup>44</sup> La localisation exacte de Rivo Torto n'a pas encore été établie. Il est assez probable que ce lieu se trouvait, sur la route de Foligno, à un kilomètre et demi de la Portioncule.

<sup>45</sup> Mt 9 13 et 12 7. Citation d'Os 6 6.

<sup>46</sup> François obligea aussi frère Albert de Pise à manger deux fois plus (Eccleston, *De Adventu* 14 ; cf. M.-Th. Laureilhe, *Sur les routes d'Europe*, p. 131).

<sup>47</sup> Peut-être au Chapitre des Nattes : 3 S 59 ; Fior 18.

pourtant, à l'époque de sa jeunesse, il était d'un tempérament délicat et fragile ; dans le monde il ne pouvait vivre qu'entouré de soins<sup>48</sup>. Un jour, considérant que les frères commençaient à transgresser la pauvreté et à exagérer en matière de nourriture et d'objets usuels<sup>49</sup>, il fit un sermon à tous les frères, au cours duquel il dit, en visant tel ou tel : « Mes frères ne trouvent-ils pas que ma santé réclame un régime particulier<sup>50</sup> ? Et pourtant, parce que je dois être modèle et exemple pour tous les frères, je veux me contenter d'utiliser des aliments très pauvres et des objets grossiers<sup>51</sup>. »

### [ÉLOGE DE LA MENDICITÉ]

3. Dès que le bienheureux François eut réuni autour de lui quelques frères, il fut bien joyeux de leur conversion et de l'aimable compagnie que le Seigneur lui avait donnée. Il avait pour eux tant d'affection et de respect qu'il ne les envoyait pas mendier: ils rougiraient, pensait-il, d'aller demander l'aumône. Pour leur épargner cette honte, chaque jour il allait mendier seul.

Mais c'était trop de fatigue pour son corps. Déjà dans le siècle, il était d'un tempérament délicat et fragile ; depuis qu'il était retiré du monde, il s'était encore beaucoup affaibli par une abstinence excessive et par les mortifications qu'il s'imposait. Considérant que lui-même ne résisterait pas à une telle fatigue ; que les frères avaient choisi cette vocation et qu'ils devaient y être fidèles malgré leur répugnance et leur inexpérience ; considérant enfin qu'ils manquaient encore du discernement nécessaire pour lui dire les premiers : « Nous voulons aller mendier », il leur parla ainsi : « Mes très chers frères et mes petits enfants, ne rougissez pas d'aller demander l'aumône, car pour nous Dieu s'est fait pauvre sur terre<sup>52</sup>. C'est pourquoi nous avons choisi, à son exemple et à celui de sa très sainte mère, la voie de l'authentique pauvreté : c'est l'héritage que nous a acquis et laissé Notre Seigneur Jésus-Christ, à nous et à ceux qui, après lui, ont choisi de vivre dans la sainte pauvreté<sup>53</sup>. » Et il ajouta : « En vérité je vous le dis, beaucoup des plus nobles et des plus savants de ce monde viendront dans notre Ordre et se tiendront pour très honorés de demander l'aumône. Allez donc mendier avec confiance et le cœur joyeux, avec la bénédiction du Seigneur Dieu. Et vous devez demander l'aumône avec plus de légèreté et d'allégresse qu'un homme qui offrirait<sup>54</sup> cent deniers pour un : vous, en échange de l'aumône que vous sollicitez, vous offrirez l'amour de Dieu, puisque vous direz: « Faites-nous l'aumône pour l'amour de Dieu ! » et que ciel et terre ne sont rien en comparaison de cet amour. »

Comme ils étaient encore peu nombreux, il ne pouvait les envoyer deux à deux : ils les envoya donc chacun seul par les bourgs et les villages. Au retour, chacun montrait au bienheureux François les aumônes qu'il avait recueillies, et ils se disaient l'un à l'autre : « J'en ai rapporté plus que toi ! » Et le bienheureux François se réjouit en les voyant gais et heureux. Dès lors, chacun mettait beaucoup d'empressement à demander la permission d'aller quêter.

4. A la même époque, quand le bienheureux François vivait avec les frères qu'il avait alors, son âme était d'une simplicité admirable : du moment où le Seigneur lui eut révélé qu'il devait vivre, lui et les siens, conformément au saint Evangile<sup>55</sup>, il résolut de l'observer à la lettre et s'y

<sup>48</sup> Affirmation qui sera répétée au numéro suivant, et qui confirme 1 C 3.

<sup>49</sup> Même s'il n'y a pas ici d'allusion au repas du jour de Pâques à Greccio (2 C 61), cet épisode illustre bien le comportement des frères et la réaction de François tels que le décrivent ici ses Compagnons.

<sup>50</sup> *Pitantia*, mot du vocabulaire monastique ; désigne, au propre, un supplément de nourriture, une suralimentation ; puis un régime de faveur en général.

<sup>51</sup> Affirmation plusieurs fois reprise par saint François ; cf. infra, n° 92.

<sup>52</sup> Cf. 2 Reg 6 3.

<sup>53</sup> Cf. 1 Reg 9 6 et 10.

<sup>54</sup> Malgré l'allusion biblique : Mc 4 8 (qui a sans doute influencé le copiste de LP) nous préférons pourtant lire *offerret* plutôt que *afferret* ; la logique du raisonnement est mieux respectée ; et le texte devient plus conforme à Sp 18 et à *Leg. Vetus* (DAF, t. 11, p. 94).

<sup>55</sup> Test 14.

appliqua tout le temps de sa vie. Par exemple, quand le frère qui faisait la cuisine pour les frères voulait leur servir des légumes, il lui défendait de les tremper dans l'eau chaude le soir pour le lendemain, comme c'est la coutume, et cela afin de mettre en pratique la parole de l'Évangile : « Ne vous inquiétez pas du lendemain<sup>56</sup>. » Et le frère attendait la fin de Matines pour mettre ses légumes à tremper dans l'eau. C'est pourquoi encore, pendant longtemps, beaucoup de frères, dans les endroits où ils demeuraient, et surtout dans les villes, ne demandaient et n'acceptaient d'aumônes que juste ce qui leur suffisait pour un jour.

#### [DÉLICATESSE ENVERS UN MALADE]

5. A une certaine époque, alors que le bienheureux François séjournait dans le même couvent<sup>57</sup>, il y avait un frère, homme de vie intérieure profonde, et déjà ancien dans l'ordre, qui était très faible et malade. En le considérant, le bienheureux François fut ému de pitié. Mais les frères, à cette époque, malades ou bien portants, accueillaienent avec joie et patience la pauvreté qui leur tenait lieu d'abondance. Malades, ils refusaient les remèdes ; au contraire ils s'ingéniaient à faire ce qui était contraire à leur santé. Le bienheureux François se dit donc en lui-même : « Si, de bon matin, ce frère mangeait des raisins mûrs, je crois que cela lui ferait du bien. » Un jour il se leva sans bruit, de grand matin, appela ce frère, et le conduisit dans une vigne proche de l'église. Il choisit un cep où les grappes étaient belles et bonnes à manger. S'asseyant près de la vigne avec ce frère, il se mit à manger des raisins, pour que le frère n'ait point honte d'en prendre seul. Tout en mangeant, le frère louait le Seigneur Dieu. Tant qu'il vécut, il rappelait souvent, parmi les frères, avec beaucoup d'émotion et de dévotion, cette délicatesse du Père à son égard.

#### [PUISSANCE DE SA PRIÈRE]

6. A une certaine époque, comme le bienheureux François était dans ce même couvent<sup>58</sup>, il se tenait pour prier dans une cellule située derrière la maison. Un jour qu'il s'y trouvait, l'évêque d'Assise<sup>59</sup> vint pour le voir. Il entra dans la maison et frappa à la porte de la cellule pour pénétrer jusqu'au bienheureux François. La porte ouverte<sup>60</sup> il pénétra aussitôt dans la cellule : on y avait aménagé avec des nattes un petit réduit où se tenait le bienheureux François. Comme il savait que le saint Père lui témoignait de la familiarité et de la tendresse, il entra sans se gêner et souleva la natte pour le voir. Mais à peine avait-il passé la tête dans le petit réduit qu'il fut soudain, bon gré mal gré, repoussé violemment dehors par la volonté du Seigneur, parce qu'il n'était pas digne de voir le saint. A reculons, il sortit sur-le-champ de la cellule, tremblant et stupéfait. Devant les frères il avoua sa faute et son repentir d'y avoir pénétré ce jour-là.

7. Il y avait un frère, homme de vie intérieure profonde et déjà ancien dans l'Ordre<sup>61</sup>, qui était le familier du bienheureux François. Or il lui arriva, à une certaine époque, d'être en proie pendant de longs jours à de très graves et très cruelles suggestions du diable. Il était ainsi tombé dans le plus profond désespoir. Chaque jour il en souffrait, et d'autant plus qu'il avait honte d'aller s'en confesser chaque fois. Aussi se mortifiait-il d'une manière excessive par le jeûne, les

<sup>56</sup> Mt 6 34.

<sup>57</sup> L'ordre des paragraphes a dû être bouleversé. Il ne peut s'agir ici de Rivo Torto : d'abord le fait se passe près d'une église, et ensuite le frère est déjà « ancien dans l'Ordre ». Celano (2 C 176) et saint Bonaventure (LM 10 5) placent le fait à la Portioncule. Et cf. Sp 28.

<sup>58</sup> A la Portioncule (cf. n° précédent).

<sup>59</sup> Guido II, le même qui présida à la renonciation totale de saint François : 1 C 14.

<sup>60</sup> Par le compagnon particulier que François avait dans son « ermitage ».

<sup>61</sup> Même formule qu'au n° 5. Est-ce le même frère ? Serait-ce le frère Bernard (infra n° 108) ou encore le scrupuleux Léon ?

veilles, les larmes et la discipline. Depuis de longs jours il était en proie à son tourment quotidien quand, par une disposition divine, le bienheureux François vint en ce lieu. Un jour qu'il se promenait aux alentours du couvent avec un frère et avec celui qui était ainsi tourmenté, le bienheureux, s'écartant un peu du premier frère, s'approcha de celui qui était tenté et lui dit : « Frère très cher, je veux et j'ordonne que dès maintenant tu ne sois plus tenu de confesser à qui que ce soit ces suggestions et tentations du diable. Ne crains pas : elles n'ont fait aucun tort à ton âme. Mais chaque fois que tu seras troublé par ces suggestions, ce que je te permets, c'est de réciter sept fois le Notre Père. »

Et le frère se réjouit de ces paroles et de ce qu'il n'était pas tenu d'avouer ces tentations, surtout qu'il avait honte de s'en confesser chaque jour, ce qui aggravait son tourment. Il admira la sainteté du Père qui, par le Saint-Esprit, avait ainsi connu ces tentations. En effet il ne s'en était ouvert qu'à des prêtres, et il en avait changé souvent parce qu'il rougissait de dévoiler à un seul confesseur l'étendue de son infirmité et de ses tentations. Et aussitôt que le bienheureux François lui eut parlé, il fut délivré de cette grande épreuve intérieure et extérieure dont il avait souffert si longtemps. Par la grâce de Dieu et les mérites du bienheureux, il vécut en grande paix et quiétude de l'âme et du corps.

#### [LA PORTIONCULE, MIROIR DE L'ORDRE]

8. Le bienheureux François, voyant que Dieu voulait multiplier le nombre des frères, leur dit un jour :

« Mes bien chers frères et mes petits enfants, je vois que le Seigneur veut nous multiplier. Il serait bon, à mon avis, et dans la ligne religieuse, de demander à notre évêque, ou aux chanoines de Saint-Rufin, ou au Père abbé du monastère Saint-Benoît<sup>62</sup>, une église petite et pauvre où les frères puissent réciter leurs Heures, et, à côté, une maison petite et pauvre, construite en terre et en bois, où les frères pourraient dormir et vaquer à leurs travaux. Le lieu que nous habitons, en effet<sup>63</sup>, ne convient plus, et la maison est trop petite puisqu'il plaît au Seigneur de nous multiplier. Et surtout nous n'avons pas d'église où les frères puissent réciter leurs Heures; et si quelqu'un mourait, il ne serait pas convenable de l'enterrer ici ni dans une église de clercs séculiers. » Tous les frères approuvèrent ces paroles.

Il alla donc présenter sa requête à l'évêque. Celui-ci répondit : « Frère, je n'ai pas d'église à vous donner. »

Il alla trouver les chanoines de Saint-Rufin et leur fit la même demande ; ils répondirent comme avait fait l'évêque.

Il se rendit au monastère Saint-Benoît du Mont Subasio et tint à l'abbé le même discours qu'à l'évêque et aux chanoines, en lui disant ce que l'évêque et les chanoines lui avaient répondu. L'abbé, ému de pitié, tint conseil avec ses frères ; Dieu l'ayant ainsi décidé, ils donnèrent au bienheureux François et à ses frères l'église Sainte-Marie de la Portioncule, la plus pauvre parmi celles qu'ils possédaient. On n'en pouvait d'ailleurs trouver de plus pauvre sur tout le territoire de la cité d'Assise. C'est ce qu'avait longtemps désiré le bienheureux François. Et l'abbé dit au bienheureux François : « Frère, nous avons exaucé ta demande. Mais nous voulons que, si le Seigneur multiplie votre Ordre, ce couvent soit la tête<sup>64</sup> de tous ceux que vous fonderez. » Ces paroles furent approuvées par le bienheureux François et par tous les frères.

<sup>62</sup> Sur l'abbaye San Benedetto du mont Subasio, cf. Cavanna, *Ombrie franciscaine*, pp. 5 et 99-100.

<sup>63</sup> Nous sommes revenus ici à l'époque de Rivo Torto.

<sup>64</sup> Nous dirions aujourd'hui : « maison-mère », - L'abbé se souvenait peut-être que cette chapelle avait été réparée par François. I C 21,

Le saint fut très heureux que ce lieu ait été donné aux frères : parce que l'église portait le nom de la mère du Christ, parce qu'elle était très pauvre, et aussi à cause du surnom par lequel on la désignait. On la surnommait en effet église de la Portioncule, et c'était bien le présage qu'elle deviendrait la mère et la tête de l'ordre des pauvres frères mineurs. Ce nom de Portioncule lui avait été donné parce que le lieu-dit où cette église avait été construite portait déjà depuis fort longtemps le nom de Portioncule.

Et le bienheureux François disait : « Le Seigneur n'a pas voulu qu'aucune autre église<sup>65</sup> fût donnée aux frères, et il n'a pas permis que les premiers frères en bâtissent ou en possèdent une autre, parce que celle-ci était comme une prophétie que voilà accomplie par l'arrivée des frères mineurs. » Quoiqu'elle fût très pauvre et depuis longtemps presque en ruine, les habitants de ce lieu-dit et ceux de la cité d'Assise avaient toujours eu pour cette église une grande dévotion qui n'a fait que croître jusqu'à nos jours.

Dès que les frères furent arrivés en ce lieu pour s'y établir, le Seigneur augmenta leur nombre presque journellement. La rumeur s'en répandit ainsi que leur renommée dans toute la vallée de Spolète.

Anciennement, avant que les gens du pays l'aient baptisée Sainte-Marie de la Portioncule, cette église s'était appelée Sainte-Marie-des-Anges ; d'ailleurs, même après que les frères eussent commencé à la réparer, les hommes et les femmes de cette contrée disaient encore : « Allons à Sainte-Marie-des-Anges ! »

L'abbé et ses moines avaient donné sans restriction cette église au bienheureux François et à ses frères ; ils n'avaient réclamé ni paiement ni redevance annuelle. Cependant le bienheureux, en maître bon et avisé, voulut construire sa maison sur un roc solide<sup>66</sup> et son Ordre sur la vraie pauvreté. Aussi, chaque année, envoyait-il aux moines une corbeille pleine de petits poissons appelés loches. Il le faisait en signe de très grande humilité et pauvreté, pour que les frères ne possèdent en propre aucun lieu, n'en habitent aucun qui ne soit propriété d'autrui, et pour qu'ils n'aient le droit ni de vendre ni d'aliéner un bien, de quelque façon que ce fût. Et chaque année, quand les frères portaient leurs petits poissons aux moines, ceux-ci, à cause de l'humilité du bienheureux François, qui agissait ainsi parce qu'il le voulait bien, faisaient cadeau, en retour, à lui et à ses frères, d'un vase plein d'huile.

9. Nous qui avons vécu avec le bienheureux François, nous rendons témoignage qu'il affirmait, en y mettant beaucoup d'insistance : « Parmi toutes les églises du monde qu'aime la bienheureuse Vierge, c'est à celle-ci qu'elle porte le plus d'amour. » Il parlait ainsi à cause des nombreuses prérogatives accordées par Dieu à ce couvent et parce qu'il en avait eu, en cet endroit même, la révélation. C'est pourquoi, durant toute sa vie, il témoigna à ce lieu grande dévotion et grand respect. Et pour que le souvenir en restât toujours gravé dans le cœur des frères, il voulut, aux approches de la mort, faire écrire dans son testament que les frères devaient agir de même. En effet, quand il fut près de mourir, il dit devant le Ministre général et d'autres frères :

« Je veux prendre des dispositions concernant le couvent de la Portioncule et les laisser en testament à mes frères<sup>67</sup> pour que ce lieu soit toujours traité par eux avec grande révérence et dévotion.

« Qu'ils fassent ce que faisaient les anciens frères. Ce lieu était déjà saint ; ils en conservèrent la sainteté en y priant continuellement le jour et la nuit, et en y gardant constamment le silence. Et si parfois ils parlaient après l'heure fixée pour l'entrée dans le

---

<sup>65</sup> Allusion à l'échec des demandes antérieures, où François discerne l'action directe et la volonté de Dieu, non l'avarice des hommes.

<sup>66</sup> Cf. Mt 7 24.

<sup>67</sup> Le Testament de saint François ne contient rien de tel.

silence, c'était toujours pour s'entretenir de la gloire de Dieu et du salut des âmes, avec beaucoup d'élévation et de ferveur. S'il arrivait, ce qui était rare, qu'un frère entreprenne une conversation futile ou intempestive, aussitôt il était repris par un autre.

« Ils affligeaient leur corps non seulement par le jeûne, mais encore par des veilles fréquentes, le froid, la nudité et les travaux des mains. Bien souvent, en effet, pour ne pas rester oisifs, ils allaient aider les pauvres gens dans leurs champs ; et ceux-ci, parfois, leur donnaient, en retour, du pain pour l'amour de Dieu. Par ces vertus et d'autres encore ils se sanctifiaient et sanctifiaient ce lieu. Ceux qui vinrent après eux firent de même, sans pourtant aller aussi loin, et cela pendant longtemps.

« Mais ensuite le nombre des frères et des fidèles qu'on réunit dans ce lieu dépassa celui qu'on avait eu l'habitude d'y recevoir, principalement parce que c'était le point de rencontre de tous les frères de l'Ordre<sup>68</sup> et le centre d'accueil de tous ceux qui voulaient y entrer. En outre, les frères aujourd'hui sont moins fervents dans la prière et les autres bonnes oeuvres, plus enclins aux bavardages inutiles et même à la diffusion des nouvelles du monde. Voilà pourquoi ce lieu n'est plus traité par les frères qui y demeurent et par les autres avec le respect et la dévotion qui conviennent et que je voudrais y voir régner.

**10.** « Je veux donc que ce lieu soit toujours sous l'autorité directe du Ministre général, afin que le Ministre général puisse veiller sur lui avec beaucoup de soin, et surtout qu'il y rassemble une bonne et sainte famille de religieux. Que les clercs soient choisis parmi les plus saints et les plus honnêtes, et aussi parmi ceux qui, de tout l'Ordre, savent le mieux chanter l'Office, afin que non seulement les frères, mais aussi les autres fidèles, les écoutent volontiers avec beaucoup de dévotion. Et pour les servir on choisira parmi les frères et les laïcs des hommes saints, discrets et vertueux.

« Je veux aussi qu'aucun frère ni qui que ce soit n'entre dans le couvent, sauf le Ministre général et ceux qui servent les frères. Que les frères de ce couvent ne parlent à personne, si ce n'est à ceux qui les servent, et au Ministre général lors de ses visites. Je veux encore que les laïcs qui les servent ne leur rapportent aucune parole ou nouvelle du siècle, qui ne soit utile à leurs âmes<sup>69</sup>. Si je veux que personne n'entre dans ce couvent, c'est pour faciliter aux frères la garde de leur pureté et sainteté ; si l'on n'y profère aucune parole inutile ou nuisible à l'âme, ce lieu sera conservé pur et saint au son des hymnes et des louanges du Seigneur.

« Et quand l'un des frères de ce couvent mourra<sup>70</sup>, le Ministre général appellera, pour prendre la place du défunt, un autre saint frère, quel que soit le couvent dans lequel on l'aura trouvé. Pourquoi ces dispositions ? Parce que, si les frères et les couvents où ils résident s'écartaient quelque jour de la pureté de vie et de la sainteté qui conviennent, je veux du moins que cette communauté soit un beau miroir de l'Ordre, un candélabre devant le trône de Dieu et la bienheureuse Vierge. Que, grâce à lui, le Seigneur prenne en pitié les défauts et les fautes des frères; que Dieu garde toujours et protège notre religion et sa petite pépinière ! »

**11.** Ce qui suit se passa à l'époque du chapitre, car en ce temps-là on le tenait tous les ans à Sainte-Marie de la Portioncule<sup>71</sup>. Les frères, par la grâce de Dieu, s'étaient multipliés et se multipliaient chaque jour. Or, ils n'avaient pour la réunion générale du chapitre qu'une pauvre petite cabane couverte de chaume, aux murs de branchages et de boue, telle que les frères l'avaient construite en s'établissant en ce lieu. Les habitants d'Assise en firent la remarque et organisèrent une réunion à ce sujet. En quelques jours, avec beaucoup d'empressement et de

<sup>68</sup> Chaque année pour le chapitre de la Pentecôte (voir le n° suivant).

<sup>69</sup> Cf. Erm 6, et aussi Règle de saint Benoît 67, PL 66, 914.

<sup>70</sup> Lacune dans le manuscrit à partir de ce mot ; restitution d'après Bartholi, *Tractatus de indulgentia*, ch. 3. - De même, le § 11 en entier, et le § 12 jusqu'à « le bruit que faisaient les frères » est une restitution d'après le ms. Little.

<sup>71</sup> Pour la périodicité, cf. J. de Vitry, *Lettre* d'octobre 1216 (éd. R.B.C. Huygens, Leiden 1960, p.75) ; pour le lieu, cf. 1 Reg 18 2 (dont la rédaction définitive date de 1221).

ferveur, ils construisirent une grande maison faite de pierres cimentées, mais sans le consentement du bienheureux François et en son absence.

Quand il revint, pour le chapitre, de la province où il se trouvait, et quand il vit la maison construite en cet endroit, il en fut bien étonné. Puis il se dit que cette maison serait le prétexte invoqué par les frères dans les couvents qu'ils habitaient ou habiteraient, pour élever ou faire élever de grandes constructions. Comme il désirait que ce couvent fût toujours le modèle et le type même de toutes les fraternités, un beau jour, avant la fin du chapitre, il se leva, grimpa sur le toit de cette maison et prescrivit à quelques frères d'y monter avec lui. Aidé par eux, il entreprit de jeter par terre les tuiles dont la maison était couverte, bien résolu à la démolir.

Des chevaliers et d'autres habitants d'Assise se trouvaient là : la Commune avait prévu un service d'ordre pour protéger ce lieu contre les séculiers et les étrangers qui, venus de partout pour voir le chapitre des frères, étaient massés aux abords du couvent. Voyant que le bienheureux François et les autres frères voulaient démolir cette maison, ils s'avancèrent et dirent au bienheureux François : « Frère, cette maison appartient à la Commune d'Assise, et nous sommes ici pour représenter la Commune ; c'est pourquoi nous t'interdisons de détruire notre maison. » Le bienheureux François leur répondit : « Eh bien ! si cette maison est à vous, je ne veux pas y toucher ! » Et aussitôt il descendit, ainsi que les frères qui étaient avec lui.

C'est pourquoi le peuple d'Assise, pendant longtemps, décida que chaque année le podestat, quel qu'il fût, serait tenu de faire couvrir la maison et d'y effectuer les travaux de réparations nécessaires.

**12.** A une autre époque, le Ministre général<sup>72</sup> voulut faire bâtir là une petite maison pour les frères de ce couvent, afin de préserver leur sommeil et leur chant de l'Office. En ce temps-là, en effet, c'étaient un passage et un va-et-vient continuel de tous les frères de l'Ordre et de tous les postulants ; aussi les frères qui résidaient là étaient dérangés presque journellement. A cause de la multitude qui affluait chez eux, ils n'avaient pas d'endroit pour dormir ni pour dire leurs Heures, puisqu'ils devaient donner aux autres les cellules qu'ils habitaient. De là pour eux un trouble perpétuel car après leur travail il leur était presque impossible de pourvoir aux exigences de leur santé physique ou de leur vie spirituelle.

Cette maison était presque entièrement construite quand le bienheureux François revint en ce lieu. Un matin il entendit, de la cellule où il avait passé la nuit, le bruit que menaient les frères au travail. Il se demanda avec étonnement ce que cela pouvait être et interrogea son compagnon : « Quel est ce bruit ? Que font ces frères ? » Son compagnon lui raconta toute l'affaire.

François aussitôt fit appeler le Ministre et lui dit : « Frère, ce couvent est le modèle et le miroir de notre Ordre. C'est pourquoi, afin que les frères de tout l'Ordre qui passent ici rapportent dans leurs couvents le bon exemple de la pauvreté, je veux que les frères de ce couvent supportent pour l'amour du Seigneur Dieu d'être gênés et dérangés, plutôt que de connaître la tranquillité et les consolations. Sinon, les autres frères de l'Ordre s'autoriseraient de cet exemple pour bâtir dans leurs couvents et ils diraient : « Au couvent de la Portioncule, premier couvent des frères, on a construit grand et beau ; nous pouvons donc bien bâtir dans nos couvents, puisque nous sommes mal logés ! »

#### [CONSIGNES POUR LA CONSTRUCTION]

---

<sup>72</sup> En rapprochant de Sp 8, on peut conjecturer qu'il s'agit de fr. Elie.

**13.** Un frère, homme de vie intérieure profonde, à qui le bienheureux François témoignait beaucoup d'amitié, demeurait dans un ermitage<sup>73</sup>. Considérant que si le bienheureux venait en ce lieu, il n'aurait pas d'endroit convenable pour y demeurer, il fit élever dans un coin solitaire proche du couvent des frères une cellule où le bienheureux François pût prier quand il viendrait en cet endroit.

Et en effet, peu de jours après arriva le bienheureux François. Comme le frère le conduisait à cette cellule, le bienheureux François lui dit : « Cette cellule est trop belle, à mon goût. Si tu veux que j'y passe quelques jours, fais-la revêtir intérieurement et extérieurement de pierraille et de branchages. » Or cette cellule n'était pas maçonnée mais construite en bois ; seulement comme le bois en était lisse, travaillé à la hache et à la doloire, elle paraissait trop belle au bienheureux François. Aussi le frère la fit arranger comme l'avait demandé le saint. En effet, plus les cellules et les maisons des frères étaient petites et conformes à l'état religieux, plus le saint prenait plaisir à les voir et à y séjourner.

Il demeurait et priait depuis quelque temps dans cette cellule quand, un jour qu'il en était sorti et se trouvait près du couvent des frères, un de ceux-ci vint le rejoindre : « D'où viens-tu, frère ? » demanda le bienheureux François. - « De ta cellule », dit le frère. Et le bienheureux François aussitôt : « Puisque tu as appelé cette cellule ma cellule, un autre désormais l'occupera, moi pas ! »

Nous qui avons vécu avec lui, nous l'avons bien souvent entendu répéter cette parole du saint Evangile: « Les renards ont des tanières et les oiseaux des nids, mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête<sup>74</sup>. »

Et il disait : « Quand le Seigneur se retira dans la solitude<sup>75</sup> pour prier et jeûner quarante jours et quarante nuits, il ne se fit bâtir ni cellule ni maison, mais il s'abrita sous une roche de la montagne. » Et c'est pourquoi, à son exemple, il ne voulait avoir ici-bas ni maison ni cellule et défendait qu'on en construisît pour lui. Bien plus, s'il lui était arrivé, par inadvertance, de dire aux frères : « Faites-moi préparer telle cellule », il ne voulait plus, par la suite, y demeurer, à cause de cette parole de l'Evangile : « Ne prévoyez pas<sup>76</sup> ! »

Aux approches de la mort, il tint à faire écrire dans son Testament que toutes les cellules et maisons des frères devaient être construites uniquement en terre et en bois, pour mieux sauvegarder la pauvreté et l'humilité<sup>77</sup>.

**14.** Pendant qu'il était à Sienne pour y soigner ses yeux, - il demeurait dans une cellule où, après sa mort, on édifia un oratoire par vénération pour lui, - le seigneur Bonaventure, qui avait donné aux frères le terrain où s'élevait leur couvent, dit un jour au bienheureux François : « Que penses-tu de ce couvent ? » Le bienheureux répondit :

« Veux-tu que je te dise comment doivent être bâtis les couvents des frères ? » Il répondit : « Volontiers, Père ! » Le saint lui dit :

« Lorsque les frères arrivent dans une ville où ils n'ont point encore de résidence, s'ils trouvent quelqu'un qui veuille leur donner un terrain pour bâtir un couvent, avec un jardin et l'espace nécessaire, ils doivent d'abord déterminer la surface suffisante, à ne pas dépasser; jamais, en effet, ils ne doivent perdre de vue la sainte pauvreté que nous avons promis d'observer, ni le bon exemple que nous sommes tenus de donner aux autres. »

<sup>73</sup> Celano précise : ermitage de Sarteano (2 C 59).

<sup>74</sup> Mt 8 20 ; cf. 2 C 56.

<sup>75</sup> Solitude. Le texte latin dit : *in carcere*. C'est le mot qui sert aussi pour désigner un « reclusage ». C'est aussi le mot qui désigne l'ermitage des frères près d'Assise : les Carceri.

<sup>76</sup> Lc 22 22.

<sup>77</sup> Cf. Test 24. - Cc dernier alinéa, qui clôt le § 13 dans l'édit. de l'AFH, est le premier du § 14 dans l'édit. de Paris.

Le saint Père parlait ainsi parce qu'il voulait enlever aux frères tout prétexte à violer la règle de la pauvreté dans leurs maisons, églises, jardins ou autres choses à leur usage. Il voulait aussi qu'ils ne soient propriétaires d'aucun couvent, mais qu'ils y demeurent toujours comme des pèlerins et des étrangers<sup>78</sup>. Et s'il ne voulait qu'un petit nombre de frères par maison, c'est qu'il lui semblait difficile pour une communauté importante d'observer la pauvreté. Or, dès le début de sa conversion, sa volonté constante fut que l'on gardât parfaitement la sainte pauvreté.

**15.** « Ensuite, ils doivent aller trouver l'évêque de la ville et lui dire : « Seigneur, Un Tel a décidé, pour l'amour de Dieu et pour le salut de son âme, de nous donner le terrain nécessaire pour bâtir un couvent. Notre première démarche est pour vous, puisque vous êtes le père et le maître des âmes de tout le troupeau qui vous est confié, donc aussi des nôtres et de celles des frères qui habiteront ce lieu. Avec la bénédiction du Seigneur et la vôtre, nous voulons donc fonder ici une maison. »

Le saint parlait ainsi parce que le bien des âmes, que les frères veulent réaliser dans le peuple, sera plus grand si, vivant en paix avec les prélats et les clercs, ils gagnent à Dieu et le peuple et le clergé, que s'ils convertissaient seulement le peuple, en scandalisant le clergé. Et il disait :

« Le Seigneur nous a appelés pour ranimer la foi et aider les prélats et les clercs de notre mère la sainte Eglise. Aussi sommes-nous tenus, dans la mesure du possible, de toujours les aimer, les honorer et les vénérer. Les frères, en effet, sont appelés « mineurs » parce qu'ils doivent rester bien humbles à l'égard de tous les hommes de ce monde, dans tout leur comportement et par leur exemple, aussi bien que par leur nom. Quand, au début de ma conversion, je me suis séparé du monde et de mon père selon la chair, le Seigneur a mis sa parole dans la bouche de l'évêque d'Assise pour me donner conseil et courage au service du Christ. Pour cette raison, et pour tant d'autres qualités éminentes que j'aperçois dans les prélats, je veux aimer, vénérer et regarder comme mes seigneurs, non seulement les évêques mais encore les humbles prêtres<sup>79</sup>. »

**16.** « Après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, qu'ils aillent faire creuser un grand fossé autour du terrain reçu pour bâtir le couvent ; qu'ils y plantent, en guise de mur, une bonne haie en signe de sainte pauvreté et d'humilité. Ensuite, qu'ils fassent faire de pauvres petites maisons de terre et de bois, et quelques cellules où les frères puissent quelquefois prier et travailler plus à l'aise et surtout à l'abri des bavardages inutiles. Qu'ils fassent bâtir aussi des églises. Mais que les frères n'élèvent pas de grandes églises sous prétexte de prêcher au peuple, ni sous quelque autre prétexte. L'humilité sera plus grande en effet, et l'exemple meilleur, si les frères vont prêcher dans les autres églises, observant ainsi la sainte pauvreté, l'humilité et les bonnes traditions ; et s'il arrive que des prélats ou des clercs, religieux ou séculiers, viennent en visite chez les frères, les maisons, cellules et églises de ceux qui habitent là seront par leur pauvreté une vraie prédication et une source d'édification. »

Et il ajouta : « Trop souvent les frères font élever de grands édifices ; ils violent en cela notre sainte pauvreté, provoquent des murmures et donnent le mauvais exemple au prochain. Puis, sous prétexte de chercher un couvent meilleur et plus saint, ils abandonnent ce lieu et ces constructions. Alors les bienfaiteurs qui leur ont donné des aumônes, et même les autres, sont fort scandalisés et troublés à cette nouvelle ou à ce spectacle. Que les frères donc fassent édifier des constructions petites et pauvres, fidèles ainsi à leur profession religieuse et au devoir de donner le bon exemple. Cela vaut mieux que de faire le bien, mais en donnant un mauvais exemple, ce qui serait contraire à leur profession. Et s'il arrivait aux frères de vouloir abandonner pour un couvent plus convenable cette petite résidence et ces constructions pauvres, l'exemple serait moins pernicieux, et le scandale moins grand ! »

<sup>78</sup> Cf. Test 24, et 2 Reg 6 2.

<sup>79</sup> A rapprocher de Adm 26 ; 1 Let 33, etc.

## [DERNIERES VOLONTÉS]

**17.** En ce temps-là, et dans la cellule même où le bienheureux François avait ainsi parlé au seigneur Bonaventure, il lui arriva un soir d'être pris de vomissements dus à ses maux d'estomac. Les efforts qu'il faisait étaient si violents qu'il se mit à rendre du sang, et cela pendant toute la nuit jusqu'au matin. Ses compagnons, voyant sa faiblesse et les douleurs causées par sa maladie, crurent qu'il allait mourir. Avec un immense chagrin ils lui dirent en pleurant : « Père, qu'allons-nous devenir ? Bénis-nous, ainsi que tous les autres frères. Et laisse à tes enfants l'expression de tes dernières volontés afin que, si le Seigneur veut te retirer de ce monde, les frères puissent les conserver en mémoire et dire : « Voici les paroles que notre Père, en mourant, a laissées à ses fils et à ses frères. » Le bienheureux leur dit : « Appelez-moi frère Benoît de Piracro<sup>80</sup>. » Ce frère était prêtre, homme de jugement, saint et ancien dans l'Ordre. C'était lui qui parfois, dans cette cellule même, célébrait la messe pour le bienheureux François. En effet, bien qu'il fût malade, le saint voulait toujours, quand il le pouvait, entendre la messe de tout son cœur et de toute son âme. Et quand ce frère fut près de lui, le bienheureux François lui dit : « Ecris que je bénis tous mes frères, ceux qui sont dans l'Ordre et ceux qui, jusqu'à la fin du monde, y entreront. »

Le bienheureux avait coutume, en effet, quand les frères étaient réunis, de bénir à la fin du chapitre et d'absoudre tous les frères, ceux qui étaient présents, ceux de tout l'Ordre, et même ceux qui devaient y entrer par la suite. Et ce n'était pas seulement lors des chapitres, mais très fréquemment, qu'il bénissait tous les frères, ceux qui étaient dans l'Ordre et ceux qui y viendraient.

Et le bienheureux François leur dit donc : « Puisque ma faiblesse et mes souffrances m'empêchent de parler, je résumerai en trois mots pour mes frères ma volonté : en mémoire de ma bénédiction et de mon testament, qu'ils s'aiment toujours entre eux et se respectent les uns les autres ; qu'ils aiment et qu'ils respectent toujours ma dame la sainte pauvreté ; que toujours ils soient fidèles et soumis aux prélats et à tous les clercs de notre mère la sainte Eglise. » Il recommanda ensuite aux frères de craindre et d'éviter le mauvais exemple. Enfin il maudit tous ceux qui, par leurs funestes mauvais exemples, provoqueraient les hommes à dire du mal de l'Ordre et de la vie des frères, même des frères bons et saints, qui en éprouveraient alors bien de la honte et de la peine<sup>81</sup>.

## [BALAYAGE DES ÉGLISES. FRÈRE JEAN LE SIMPLE]

**18.** A l'époque où le bienheureux François demeurait à Sainte-Marie de la Portioncule et où il n'avait encore que quelques frères, il parcourait parfois les hameaux et visitait les églises des environs d'Assise, annonçant et prêchant aux hommes la pénitence. Il emportait alors un balai pour nettoyer les églises. Il souffrait beaucoup, en effet, en entrant dans une église, s'il la voyait malpropre. Aussi, quand il avait fini de prêcher au peuple, il réunissait tous les prêtres qui se trouvaient là, et les emmenait à l'écart pour n'être pas entendu des laïcs. Il leur parlait alors du salut des âmes<sup>82</sup> et leur rappelait surtout le soin qu'ils devaient apporter à tenir propres les églises, les autels et tout ce qui sert à la célébration des mystères divins.

<sup>80</sup> C'est ici le seul témoignage sur l'existence et l'activité de ce frère (encore son origine est-elle diversement signalée dans les parallèles : Prato, Piratro...). - Le frère Léon, secrétaire, confesseur et aumônier habituel, était probablement absent. - Frère Pacifique, lui, assistait à la scène : cf. 2 C 137.

<sup>81</sup> Il bénit... il recommanda... il maudit... : Bénédiction, exhortation et malédiction de saint François suivent encore, au réfectoire ou en chapitre, la lecture de la Règle et du Testament.

<sup>82</sup> On pourrait comprendre aussi : du salut de leur âme.

19. Un jour, le bienheureux François entra dans l'église d'un village situé sur le territoire d'Assise, et se mit à balayer. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans le village, car les habitants avaient toujours plaisir à le voir et à l'écouter.

Un certain Jean, homme d'une admirable simplicité, qui labourait son champ voisin de l'église, averti de son arrivée, alla le trouver pendant qu'il balayait. Et il lui dit : « Frère, je veux t'aider, donne-moi ton balai ! » Il lui prit le balai et acheva la besogne. Puis ils s'assirent, et cet homme dit au bienheureux François : « Depuis longtemps, ma volonté est de servir Dieu, surtout depuis que j'ai entendu parler de toi et de tes frères ; mais je ne savais comment te trouver. Puisque le Seigneur a bien voulu ménager notre rencontre, je veux faire tout ce qu'il te plaira. » A voir tant de ferveur, le bienheureux François se réjouit dans le Seigneur, surtout qu'il n'avait encore que peu de frères et que cet homme, avec sa pure simplicité<sup>83</sup>, lui semblait devoir faire un bon religieux. Et il lui dit : « Frère, si tu veux partager notre vie et t'associer à nous, tu dois te dépouiller de tous les biens que tu possèdes légitimement, et les donner aux pauvres selon le conseil du saint Evangile. C'est là ce qu'ont fait aussi ceux de mes frères qui le pouvaient. » Aussitôt l'homme courut au champ où il avait laissé ses bœufs, les détela et en amena un devant le bienheureux François. « Frère, lui dit-il, voilà bien des années que je suis au service de mon père et de tous ceux qui vivent à la maison. Ce bœuf n'est qu'une petite partie de l'héritage qui me revient. Je veux que tu le prennes et que tu le donnes aux pauvres de la manière qui, selon Dieu, te paraîtra la meilleure. »

Voyant qu'il se disposait à les quitter, ses frères encore tout petits, et tous ceux de la maison se mirent à pleurer très fort et à gémir très haut. A ce spectacle, le bienheureux François fut ému de pitié, d'autant plus que cette famille était nombreuse et sans ressources. Il leur dit : « Préparez un repas : nous mangerons ensemble ; et ne pleurez plus, car je vais vous rendre la joie. » Tout le monde aussitôt s'affaira, et le repas se déroula dans l'allégresse générale. Quand il fut terminé, le bienheureux François leur dit : « Votre fils que voici veut servir Dieu ; vous ne devez pas vous en attrister mais vous en réjouir. C'est un honneur pour vous, non seulement aux yeux de Dieu, mais encore aux yeux du monde. Vous en tirerez profit pour vos âmes et pour vos corps ; Dieu sera honoré par quelqu'un de votre famille ; et tous nos frères désormais seront aussi et vos fils et vos frères. Puisqu'une créature de Dieu, que voilà, veut servir le Créateur, et puisque être serviteur de Dieu c'est être roi<sup>84</sup>, je ne peux pas et je ne dois pas vous rendre votre enfant. Mais pour que vous receviez et conserviez de lui quelque consolation, et puisque vous êtes pauvres, je veux qu'il se dépouille de ce bœuf en votre faveur, bien que, suivant le conseil du saint Evangile, il devrait plutôt le donner à d'autres pauvres. » Ils furent tous bien aises de ces paroles et, comme ils étaient pauvres, se réjouirent surtout de ce que le bœuf leur fût rendu.

Le bienheureux François, qui aima toujours la pure et sainte simplicité en lui et chez les autres, se prit d'affection pour Jean ; il lui donna l'habit et se l'adjoignit aussitôt pour compagnon. Ce frère était tellement simple qu'il se croyait tenu de faire tout ce que faisait le bienheureux François. Quand celui-ci était dans une église, le frère voulait le voir et l'observer pour se conformer à toutes ses attitudes : s'il faisait une genuflexion ou levait au ciel ses mains jointes, s'il crachait ou s'il toussait, le frère reproduisait ses gestes. Le bienheureux François très amusé de cette simplicité, entreprit pourtant de le réprimander. Mais l'autre répondit : « Père, j'ai promis de faire tout ce que tu ferais ; je veux donc faire tout ce que tu fais ! » Et le bienheureux François était dans l'admiration et dans la joie de voir une telle pureté et simplicité. Ce frère fit de tels progrès en toutes vertus et en sainteté, que François et les autres frères demeuraient stupéfaits devant tant de perfection. Peu de temps après il mourut, sans avoir dévié de cette sainte perfection. C'est pourquoi le bienheureux François, avec une grande joie

<sup>83</sup> Expression encore reprise un peu plus bas. Pour saint François, cette vertu est sœur de la « reine Sagesse » ; cf. SV 1.

<sup>84</sup> Pontifical, Monition de l'évêque aux futurs sous diacres, avant le « pas ». - Missel. Postcommunion de la Messe pour la paix. - *Glossa interlin.*, ad Rm 1 1, dans Nicolas de Lyre, *Biblia sacra*, t. 6, Venise 1588, fol. 3 v. - On trouve aussi cette expression dans une lettre attribuée à saint Léon : *Ad Demetriadem*. PL 55, 165.

intérieure et extérieure, racontait sa vie aux frères et l'appelait non pas « frère Jean », mais « saint Jean ».

#### [POSTULANT REFUSÉ]

**20.** En ce temps-là, le bienheureux François parcourait en prêchant la province de la Marche. Un jour qu'il prêchait aux habitants d'un bourg, un homme vint à lui : « Frère, lui dit-il, je veux quitter le monde et entrer dans ta famille religieuse ! » Le saint lui répondit : « Frère, si tu veux entrer dans notre fraternité, il faut d'abord, selon le conseil de perfection donné par le saint Evangile, distribuer tous tes biens aux pauvres, et ensuite renoncer complètement à ta volonté propre. » A ces mots, l'homme s'en alla vite distribuer ses biens à sa famille ; c'était la chair, et non l'esprit, qui le menait. Revenu près du bienheureux, il lui dit : « Frère, c'est fait: je me suis dépouillé de tous mes biens ! » François lui dit : « Comment as-tu fait ? » - « Frère, dit-il, j'ai donné tous mes biens à certains de mes parents qui en avaient besoin. » Le bienheureux François, instruit par l'Esprit Saint que c'était un homme charnel, répliqua : « Passe ton chemin, frère mouche : après avoir donné tes biens à tes parents, tu voudrais vivre d'aumônes parmi les frères ? » Et l'homme aussitôt s'en alla, buté, refusant de donner ses biens à d'autres pauvres.

#### [SÉRÉNITÉ RETROUVÉE]

**21.** A la même époque, pendant un séjour à la Portioncule, il fut en proie, pour le bien de son âme, à une très grave tentation spirituelle. Il en était fortement troublé intérieurement et extérieurement, dans son âme et dans son corps. Parfois même il fuyait la compagnie des frères parce qu'il ne pouvait, à cause de cette tentation, leur offrir son sourire habituel. Il se mortifiait en se privant non seulement de manger mais encore de parler. Souvent il se retirait pour prier dans la forêt proche de l'église : il pouvait y donner libre cours à sa peine et verser d'abondantes larmes en présence du Seigneur, pour que le Maître qui peut tout daignât lui envoyer du ciel un remède contre un si grand trouble. Pendant plus de deux ans, jour et nuit il fut tourmenté par cette tentation.

Or un jour qu'il était en prière dans l'église Sainte Marie, il entendit en esprit cette parole de l'Evangile : « Si tu avais la foi gros comme un grain de sénevé, et que tu dises à cette montagne de se transporter de ce lieu dans un autre, elle obéirait<sup>85</sup>. » Le bienheureux François demanda : « Quelle est donc cette montagne ? » - « Cette montagne, c'est ta tentation ! » - « Alors, Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole ! » Et, sur-le-champ, il fut délivré, si bien qu'il lui semblait n'avoir jamais été en proie à cette tentation.

#### [REPAS AVEC UN LÉPREUX]

**22.** Un jour que le bienheureux François était revenu à l'église Sainte-Marie de la Portioncule, il y trouva frère Jacques le Simple en compagnie d'un lépreux couvert d'ulcères qui, ce jour-là, était venu jusqu'à l'église. Le saint Père lui avait instamment recommandé ce lépreux avec ceux qui étaient le plus rongés par la lèpre. En ce temps-là, en effet, les frères habitaient dans les léproseries<sup>86</sup>. Ce frère Jacques était comme le médecin des plus atteints et, de tout son cœur, il frottait, nettoyait et pensait leurs ulcères.

---

<sup>85</sup> Mt 17 19.

<sup>86</sup> Cette indication nous reporte à une date fort ancienne et justifierait l'hypothèse du P. Delorme, que « Pierre de Catane fut à la tête de frères plus tôt qu'on ne croit communément » (29 sept. 1220 jusqu'au 10 mars 1221, date de sa mort).

Le bienheureux François dit au frère Jacques sur un ton de reproche : « Tu ne devrais pas faire sortir nos frères chrétiens, car cela n'est bon ni pour toi ni pour eux. » - Frères chrétiens : c'était le nom qu'il donnait aux lépreux<sup>87</sup>. - Il fit cette remarque, malgré sa joie de voir le frère les aider et les servir, d'abord parce qu'il ne voulait pas qu'il fit sortir de leur hôpital les plus malades ; ensuite parce que le frère était très simple et amenait souvent quelques lépreux à l'église Sainte-Marie ; enfin parce que les hommes, d'habitude, ont horreur de ces malheureux tout couverts de plaies.

Le bienheureux n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles qu'il s'en repentait. Sur-le-champ il alla confesser sa faute au frère Pierre de Catane qui était alors Ministre général, car il pensait qu'en réprimandant le frère Jacques il avait méprisé et contristé le lépreux ; c'est pourquoi il confessa sa faute, avec l'intention de la réparer devant Dieu et devant le lépreux.

Il dit donc au frère Pierre : « Je te demande d'approuver, et surtout de ne pas me refuser, la pénitence que je veux faire. » Pierre répondit : « Comme il te plaira, frère. » Il avait pour le bienheureux tant de vénération, de crainte et de soumission, qu'il ne voulait jamais rien changer à ses ordres ; et pourtant, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, il était affligé intérieurement et extérieurement. Le saint lui dit : « Ma pénitence sera de manger avec mon frère chrétien et au même plat que lui ! » Quand il fut assis pour le repas avec le lépreux et les autres frères, on posa une écuelle entre eux deux. Or le lépreux était tout couvert de plaies et d'ulcères ! Ses doigts, dont il se servait pour manger, étaient rongés et sanguinolents, si bien que

lorsqu'il les portait à l'écuelle, il en dégouttait du sang. A cette vue, le frère Pierre et les autres frères étaient fort attristés, mais ils n'osaient rien dire, par crainte du Père.

Celui qui écrit ces lignes a vu la scène et il en rend témoignage.

#### [LE TRÔNE DE LUCIFER]

**23.** Le bienheureux François suivait un jour la vallée de Spolète ; il était accompagné du frère Pacifique, originaire de la Marche d'Ancône et qui, dans le siècle, avait reçu le nom de « Roi des poètes » ; Pacifique était un maître de chant noble et courtois. Ils reçurent l'hospitalité dans la léproserie de Trevi. Le bienheureux dit au frère Pacifique : « Allons à Bovara, à l'église Saint-Pierre, car j'y veux passer la nuit. » Cette église, située non loin de la léproserie, n'avait alors pas de desservant, car à cette époque Trevi était en ruines et ne comptait que très peu d'habitants<sup>88</sup>.

En chemin, il dit au frère Pacifique : « Retourne à la léproserie : cette nuit je veux être seul ; viens me retrouver demain au petit jour. » Demeuré seul, il récita Complies et d'autres prières, puis voulut se reposer et dormir. En vain : car son esprit fut assailli de crainte et troublé par des suggestions diaboliques. Aussitôt il se leva, sortit de l'église et se signa en disant : « Démon !

<sup>87</sup> Chrétien était l'un des sept mots principaux utilisés pour désigner communément les lépreux (on disait aussi *ladre, méssel, cagot, gézитай...*). La plus ancienne utilisation de chrétien = lépreux remonte aux environs de l'an mil (cartulaire de l'abbaye de Lucq en Béarn). On en compte au moins 894 emplois dans les archives, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, sans compter les emplois de *crestiennerie* ou de *crestientad* pour signifier léproserie. Il faudra attendre Louis XIV pour lire dans un acte de 1684 : « Nous abolissons (pour les lépreux) lesdits noms de Christians, cagots, etc. » Cf. Dr FAY. Histoire de la lèpre en France, t. 1, Paris, Champion, 1910. 785 pp.

<sup>88</sup> Trevi fut détruit par Diebold de Sweinspeunt, duc de Spolète, en sept. 1213. Cédé à Foligno en 1215, il fut alors reconstruit. La vision de Pacifique eut donc lieu en 1214 (AFH XX 483). Cf. J. Cambell, *I Fiori*, 404.

je vous l'ordonne de la part du Dieu tout puissant, déployez pour faire souffrir mon corps toute la puissance qui vous a été concédée par le Seigneur Jésus-Christ. Je suis prêt à tout supporter, car je n'ai pas de plus grand ennemi que mon corps<sup>89</sup> ; vous me vengerez ainsi de cet adversaire et de cet ennemi. » Sur-le-champ les suggestions disparurent. Revenu à l'endroit où il voulait passer la nuit, il s'endormit et reposa paisiblement.

Au matin, frère Pacifique vint le rejoindre. Le bienheureux François se tenait en prière, devant l'autel, à l'intérieur du chœur. Pacifique l'attendit hors du sanctuaire, devant le crucifix, en priant le Seigneur. A peine avait-il commencé sa prière qu'il fut ravi en extase, dans son corps ou hors de son corps, Dieu le sait<sup>90</sup>. Il vit dans le ciel une foule de trônes dont l'un, plus élevé que les autres, rayonnait de gloire et de l'éclat de toutes sortes de pierres précieuses. Admirant sa splendeur, il se demandait quel était ce siège et pour qui il était préparé<sup>91</sup>. Et soudain il entendit une voix lui dire : « Ce siège fut celui de Lucifer, et c'est le bienheureux François qui l'occupera à sa place. »

Lorsque Pacifique eut repris ses sens, François sortit du chœur et s'approcha de lui. Aussitôt le frère se jeta aux pieds du bienheureux, les bras en croix, car il le considérait déjà, à cause de sa vision, comme un habitant du ciel. Et il lui dit : « Père, pardonne-moi mes péchés, et prie le Seigneur de me pardonner et d'avoir pitié de moi ! » Le bienheureux étendit la main, le releva et vit bien qu'il avait eu une vision pendant sa prière : il paraissait tout transformé et parlait à François non comme à un homme vivant ici-bas mais comme à un élu régnant déjà dans le ciel. Semblant de rien, car il ne voulait pas révéler sa vision, il demanda au bienheureux : « Frère, que penses-tu de toi-même ? » - « Je pense, répondit-il, que je suis pécheur plus qu'aucun homme de ce monde ! » Et aussitôt le frère Pacifique entendit dans son cœur la voix qui lui disait : « A ce signe tu reconnais la vérité de ta vision : de même que Lucifer a été précipité de son trône à cause de son orgueil, de même le bienheureux François, par son humilité, méritera d'être exalté, et il y prendra place<sup>92</sup>. »

#### [L'ANGE A LA CITHARE]

**24.** A l'époque où le bienheureux François demeurait à Rieti, il occupa pendant quelques jours une chambre chez Tabald le Sarrasin<sup>93</sup>; il y subissait alors sa cure pour les yeux. Il dit un jour à l'un de ses compagnons qui avait appris la cithare lorsqu'il était dans le monde : « Frère, les fils de ce siècle<sup>94</sup> ne comprennent rien aux choses de Dieu. Autrefois, les instruments de musique, cithares, psaltérions, et autres, servaient aux saints pour la louange de Dieu et la consolation de leur âme<sup>95</sup> ; maintenant ils servent à la vanité et au péché, contrairement à la volonté du Seigneur<sup>96</sup>. Je voudrais donc que tu te procures en secret, chez un homme honorable, une cithare sur laquelle tu me jouerais de la belle musique ; nous y mettrions ensuite des paroles et les « Louanges du Seigneur<sup>97</sup> ». Mon corps est affligé de bien lourdes souffrances ; je

<sup>89</sup> Cf. Adm 10 2.

<sup>90</sup> Cf. 2 Co 12 2.

<sup>91</sup> A propos de ce thème du « Siège Périlleux », se rappeler que « les Italiens ont lu directement le récit du Graal dans le texte français avant de le lire en version italienne ». A. Viscardi, *La Quête du Saint Graal* dans les romans du m. â. italien, dans : *Lumière du Graal, Cahiers du Sud*, Paris 1951, p. 277. Voir les notes relatives à 2 C 123.

<sup>92</sup> Combat de Michel contre Lucifer : Ap 20 2-4, et Jude 9.

<sup>93</sup> Qui était peut-être médecin et de lointaine origine arabe ; mais c'était un chanoine de Rieti, et il habitait probablement le palais épiscopal : cf. Fortini, *Nuova Vita*, 1 b, pp. 304-306.

<sup>94</sup> Cf. Lc 16 8.

<sup>95</sup> Pour la louange de Dieu : PS 150 ; pour la consolation et la paix de l'âme : 1S 16 23.

<sup>96</sup> C'était là un thème courant de la prédication et même de l'iconographie. Voyez, à Vézelay, le chapiteau dit de « la musique Profane ».

<sup>97</sup> S'agit-il des « Laudes Dei » pour frère Léon, ou bien des « Laudes Domini » qui suivent le *Pater*, ou bien, plus probablement, du Cantique des Créatures (cf. plus bas n° 43). SP 121 dit que, durant ses deux dernières années, il se faisait souvent chanter ces « Louanges du Seigneur » au grand scandale de frère Elie.

voudrais par ce moyen changer même la douleur physique en joie et en consolation spirituelle. » Il faut dire que, pendant sa maladie, le bienheureux François avait composé des « Louanges du Seigneur ». Parfois il les faisait chanter à ses frères pour la gloire de Dieu, la consolation de son âme et l'édification du prochain. Le frère lui répondit : « Père, j'aurais honte d'aller me procurer cet instrument : les habitants de cette ville savent que lorsque j'étais laïc j'ai appris la cithare<sup>98</sup>, et je crains qu'ils s'imaginent que je suis tenté d'en jouer de nouveau. » - « Eh bien ! frère, dit le saint, n'en parlons plus. »

La nuit suivante, vers minuit, ne dormant pas, il entendit près de la maison qu'il habitait, une cithare dont le chant était le plus exquis et le plus doux qu'il eût ouï de sa vie. Le musicien s'éloignait, sans qu'on cessât de l'entendre, puis il revenait, jouant sans désespérer pendant une bonne heure. Le bienheureux François, considérant que la main de Dieu, là, et non celle de l'homme, était à l'œuvre, fut empli d'une joie extrême. Dans l'allégresse de son cœur il loua avec élan le Seigneur qui avait daigné lui accorder une si grande et si rare consolation. Le matin, au lever, il dit à son compagnon : « Frère, je t'ai prié et tu ne m'as pas exaucé, mais le Seigneur qui console ses amis dans leurs tribulations<sup>99</sup> a daigné cette nuit me consoler. » Et il lui raconta ce qui s'était passé. Les frères furent dans l'admiration, considérant que c'était là un grand miracle. Ils étaient certains que Dieu lui-même était intervenu pour la consolation du bienheureux François, car, par décret du podestat, personne n'avait le droit de circuler en ville non seulement en pleine nuit, mais même dès la troisième sonnerie de cloches. D'ailleurs, comme le déclara le saint, c'était dans le silence, sans paroles ni bruit de voix, que la cithare allait et venait durant une grande heure, pour la consolation de son âme.

#### [LA VIGNE DE RIETI]

**25.** Vers le même temps, le bienheureux François, pour soigner ses yeux, séjournait près de l'église Saint-Fabien, aux portes de cette même ville<sup>100</sup>, desservie par un pauvre prêtre séculier. Le seigneur pape Honorius résidait précisément alors dans cette cité avec les cardinaux<sup>101</sup>. Nombre de ces derniers, accompagnés de clercs, visitaient presque quotidiennement le saint, par respect et par dévotion. L'église possédait une petite vigne aux abords de la maison où demeurait le Père. Comme cette maison n'avait qu'une porte, tous ceux qui venaient le voir traversaient la vigne. Les raisins étaient mûrs, l'endroit agréable invitait à la sieste : la vigne fut presque entièrement saccagée ; certains cueillaient les raisins, qui pour les manger sur place, qui pour les emporter, et d'autres les foulaient aux pieds. Le prêtre en fut scandalisé et troublé : « Cette année, disait-il, ma récolte est perdue. Ma vigne est petite, mais j'y vendangeais tous les ans de quoi suffire à ma consommation. »

Mis au courant, le bienheureux François fit appeler le prêtre et lui dit : « Cesse de te troubler et de te scandaliser : nous ne pouvons plus rien y changer. Mets ta confiance dans le Seigneur, car par moi, son pauvre serviteur, il peut, lui, réparer le dommage. Dis-moi : combien de charges de vin rapporte ta vigne dans les meilleures années ? » - « Treize ! » répondit le prêtre. - « Cesse de désespérer, répliqua le bienheureux, n'accable personne de tes injures, ne fatigue plus personne de tes plaintes. Aie confiance dans le Seigneur et dans mes paroles : si tu récoltes moins de vingt charges, je promets de compléter. » Le prêtre acquiesça et se tut.

<sup>98</sup> Ce qui ne veut pas dire obligatoirement que ce frère musicien était natif de Rieti. La renommée de frère Pacifique était assez étendue pour avoir atteint cette ville. Le fait que ce paragraphe suit l'épisode de la vision du trône donnerait à penser qu'il s'agit bien du « Roi des poètes ». (Le P. Cambell détache ce § et le transporte au § 85.)

<sup>99</sup> 2 Co 1 4.

<sup>100</sup> A 4 km 1/2 au nord de Rieti.

<sup>101</sup> « Il y séjourna du 23 juin 1225 au 31 janvier 1226. A. Potthast *Regesta Romanorum pontificum*, nn. 7434-7526. Parmi les membres de la Curie figurait le cardinal Hugolin (1 C 99). »

Or il arriva, grâce à la bonté de Dieu, qu'il ne récolta pas moins de vingt charges, selon la promesse du saint. Ce prêtre fut rempli d'admiration, comme tous ceux qui furent mis au courant ; ils regardèrent le fait comme un grand miracle dû aux mérites du bienheureux François. La vigne, en effet, était saccagée, et eût-elle été chargée de raisins, il paraissait impossible au prêtre et aux autres d'en tirer vingt charges de vin.

Nous qui avons vécu avec lui, nous rendons le témoignage que lorsqu'il avait dit : «Ainsi en est-il » ou : «Ainsi en sera-t-il », sa parole toujours s'accomplissait. Nous avons vu beaucoup de ces promesses ainsi réalisées, et pendant sa vie, et après sa mort<sup>102</sup>.

#### [LE REPAS OFFERT AU MÉDECIN]

**26.** En ce temps-là, le bienheureux François séjournait, pour soigner ses yeux, à l'ermitage des frères de Fonte Colombo, près de Rieti. L'oculiste, un jour, était venu le visiter et s'était entretenu avec lui, comme d'habitude, pendant une heure ; il se disposait à partir, quand le saint dit à l'un de ses compagnons : « Va, et fais servir à notre médecin un bon repas ! » Son compagnon lui répondit : « Père, nous l'avouons en rougissant, nous sommes si démunis en ce moment que nous avons honte de l'inviter et de lui offrir à manger. » Le bienheureux répondit : « Hommes de peu de foi<sup>103</sup>, ne me faites pas répéter. » Le médecin dit au bienheureux et à ses compagnons : « Frère, c'est justement parce que les frères sont si pauvres, que j'aurai plaisir à manger avec eux ! » Ce médecin était très riche et, bien que le saint et ses compagnons l'eussent souvent invité, il n'avait jamais voulu partager leur repas. Les frères allèrent préparer la table, y placèrent en rougissant le peu de pain et de vin qu'ils possédaient, ainsi que les quelques légumes qu'ils avaient apprêtés pour eux. Et l'on se mit à table.

A peine le repas était-il commencé, qu'on heurte à la porte de l'ermitage ; un frère se lève pour aller ouvrir : c'était une femme qui apportait un grand panier rempli de pain blanc, de poissons, de pâtés d'écrevisses<sup>104</sup>, de miel et de beaux raisins qui paraissaient tout frais cueillis. L'ensemble était envoyé au bienheureux François par la dame d'un château distant de l'ermitage d'environ sept milles. Sur ce, les frères et le médecin furent dans une grande admiration en considérant la sainteté du Père. Et le médecin dit aux frères : « Mes frères, ni vous ni moi n'apprécions comme nous le devrions la sainteté de cet homme ! »

#### [PREDICTION D'UNE CONVERSION]

**27.** Un jour, le bienheureux François se rendait à Celle de Cortone et suivait la route qui passe au pied d'un bourg fortifié appelé Lisciano. Il était près du couvent des frères de Poggio, quand une noble dame de ce bourg accourut pour lui parler. Un des compagnons du saint, s'étant retourné, aperçut cette dame bien fatiguée qui avançait en grande hâte. Il courut au bienheureux et lui dit : « Père, pour l'amour de Dieu, attendons cette dame qui nous suit et se donne tant de mal pour s'entretenir avec toi ! »

Le bienheureux François, en homme de cœur et plein de pitié, l'attendit. Lorsqu'il la vit tout épuisée venir à lui avec grande ferveur et grande dévotion, il lui dit : « Etes-vous mariée ou libre ? » - « Père, dit-elle, il y a longtemps que le Seigneur m'a donné la volonté bien arrêtée de le servir. J'ai eu et j'ai encore un grand désir de sauver mon âme ; mais mon mari est si cruel pour moi et pour lui, qu'il m'est un obstacle dans le service du Christ ; aussi la douleur et

<sup>102</sup> Même affirmation à la fin du § 44.

<sup>103</sup> Cf. Mt 14 31

<sup>104</sup> Traduction de la restitution proposée par Cambell : *pastillis cammarorum*, au lieu de *mastillis gymarorum* dans le texte.

l'angoisse affligent-elles mon âme jusqu'à la mort !» Le saint, considérant sa ferveur, sa jeunesse et sa fragilité, fut ému de pitié pour elle. Il la bénit en disant : « Allez : vous trouverez votre mari chez vous ; vous lui direz de ma part que je vous prie, lui et vous, de sauver voire âme dans votre maison pour l'amour de Notre Seigneur qui, pour nous sauver, souffrit la Passion de la Croix. »

Elle s'en alla, rentra chez elle, et y trouva son mari comme l'avait dit le saint, « D'où viens-tu ? » lui demanda-t-il. - « Je viens, répondit-elle, de voir le bienheureux François. Il m'a béni, et ses paroles ont réjoui et consolé mon âme dans le Seigneur. En outre, il m'a ordonné de te dire de sa part : Je t'en prie, sauvons nos âmes tout en continuant d'habiter notre maison, » A ces mots, la grâce de Dieu descendit en lui aussitôt, par les mérites du bienheureux François. Il répondit avec beaucoup de bonté et de douceur, complètement transformé soudain par le Seigneur : « Dame, dès aujourd'hui servons le Christ selon tes désirs, et sauvons nos âmes comme l'a dit le saint ! » Et sa femme lui dit : « Seigneur, il me semble bon que nous vivions dans la chasteté, car c'est une vertu très agréable à Dieu et qui procure grande récompense. » Le mari répondit : « Puisque tu le veux, je le veux aussi, car en cela comme en toute bonne oeuvre, je veux conformer ma volonté à la tienne. »

A partir de ce jour et pendant de nombreuses années, ils vécurent dans la chasteté, faisant beaucoup d'aumônes aux frères et aux pauvres. Beaucoup de gens, non seulement des séculiers mais des religieux, demeurèrent stupéfaits de voir la sainteté de cet homme, si vite devenu spirituel, de mondain qu'il était. Le mari et sa femme persévérèrent jusqu'à la fin dans ces bonnes oeuvres et autres semblables. Puis ils moururent à peu de jours d'intervalle, On les pleura beaucoup à cause du rayonnement de leur vie et du bon exemple qu'ils avaient donné en louant et en bénissant le Seigneur qui leur avait accordé, entre autres grâces, celle de le servir en parfaite union de cœur. Aujourd'hui encore ceux qui les ont connus se souviennent et parlent d'eux comme de deux saints.

#### [AUTRE POSTULANT REFUSÉ]

**28.** Au temps où nul n'était admis à venir partager la vie des frères sans la permission du bienheureux François<sup>105</sup>, le fils d'un habitant de Lucques, qui était noble selon le monde<sup>106</sup>, vint le trouver avec d'autres compagnons qui voulaient entrer dans l'Ordre. Le saint, qui était alors malade, logeait au palais de l'évêque d'Assise. Et comme les frères présentaient les nouveaux venus au bienheureux François, le jeune noble s'inclina devant lui et se mit à pleurer à chaudes larmes, le suppliant de l'accepter. ,

Le bienheureux le regarda et lui dit : « Homme misérable et charnel ! Pourquoi mens-tu à l'Esprit Saint et à moi même<sup>107</sup> ? C'est la chair qui te fait pleurer, non l'esprit ! » A peine avait-il dit ces mots que les parents du jeune homme arrivèrent à cheval à la porte du palais pour le reprendre et l'emmener. Celui-ci, au bruit des chevaux, regarda par la fenêtre ; il aperçut ses parents, se leva aussitôt, sortit les rejoindre et retourna dans le siècle avec eux, comme le Saint Esprit l'avait fait connaître au bienheureux François. Les frères et tous les assistants furent dans l'admiration, exaltant et louant Dieu dans son saint.

<sup>105</sup> Ceci nous reporte vraisemblablement à l'époque où saint François avait encore en mains le gouvernement de l'Ordre

<sup>106</sup> Le P. Cambell interprète *De Luca*, comme un nom de famille (au lieu d'un nom de ville : Lucques) et

fait remarquer que le Premier tertiaire franciscain (qui mourut le même jour que sa femme, comme le héros du paragraphe précédent) s'appelait *Lucensis* ou *Lucchèse*.

<sup>107</sup> Cf. Ac 5 3.

## [MIRACLE DU BROCHET]

**29.** En ce temps-là, comme il était très malade dans le palais de l'évêque d'Assise, ses frères le priaient instamment de prendre quelque nourriture. Mais il leur répondit: « Non, frères, je n'ai aucune envie de manger ; toutefois, si j'avais du brochet<sup>108</sup>, j'en mangerais peut-être... » La phrase à peine terminée, voilà quelqu'un qui apporte un panier dans lequel se trouvaient trois beaux brochets bien préparés, et quantité d'écrevisses dont le saint Père mangeait volontiers. Le tout lui était envoyé par frère Gérard, ministre à Rieti<sup>109</sup>. Et les frères étaient dans une grande admiration en considérant la sainteté du bienheureux. ils louèrent le Seigneur qui procurait à son serviteur ce que les hommes ne pouvaient lui donner, car on était en hiver et le pays ne pouvait fournir ce qu'on venait d'apporter.

## [PÉNÉTRATION DES CONSCIENCES]

**30.** Un jour, le bienheureux François voyageait avec un frère d'Assise, homme de vie intérieure, originaire d'une famille noble et riche<sup>110</sup>. Le saint, qui était faible et malade, montait un âne. Le frère, fatigué de la route, se mit à ruminer et à dire en lui-même : « Sa famille ne pouvait se comparer à la mienne, et maintenant c'est lui qui est en selle, et moi je le suis à pied, bien fatigué, aiguillonnant sa bête. » il en était là de ses pensées quand tout à coup le bienheureux descendit de son âne et lui dit : « Frère, il n'est ni juste ni convenable que je sois monté alors que toi tu vas à pied, car dans le monde tu étais plus noble et plus riche que moi. » Le frère, plein de stupéfaction et de honte, se jeta à ses pieds en pleurant, avoua ses pensées secrètes et reconnut sa faute. il admira fort la sainteté de celui qui avait immédiatement pénétré sa pensée. Aussi, quand les frères, à Assise, prièrent le seigneur pape Grégoire et les cardinaux de canoniser le bienheureux François, il témoigna devant eux de l'authenticité du fait.

**31.** Un frère<sup>111</sup>, homme spirituel et ami de Dieu, demeurait au couvent des frères de Rieti. Un beau jour il se leva et, poussé par le désir de voir François et de recevoir sa bénédiction, s'en vint en grande dévotion à l'ermitage des frères de Greccio où résidait alors le bienheureux. Le saint avait déjà pris son repas et réintégré la cellule qu'on avait mise à sa disposition pour la prière et le repos. On était en carême, et le bienheureux ne descendait de sa cellule que pour prendre un peu de nourriture, et il y retournait aussitôt. Le frère ne le trouva donc pas. Il en fut très peiné, surtout qu'il devait rentrer à son couvent le soir même, et qu'il attribuait ce contretemps à ses péchés. Les compagnons du saint le consolèrent, et le frère se remit en route.

Il n'était pas éloigné d'un jet de pierre, quand le bienheureux François, par la volonté du Seigneur, sortit de sa cellule ; il appela l'un de ses compagnons (celui qui faisait un bout de chemin avec lui jusqu'à la fontaine du lac) et lui demanda : « Dis à ce frère de se tourner vers moi ! » Le frère se retourna vers le saint, qui le bénit d'un signe de croix. Plein de joie intérieure et extérieure, il loua le Seigneur qui avait exaucé son désir. Sa consolation fut d'autant plus grande qu'à ses yeux, c'était par la volonté de Dieu qu'il avait reçu cette bénédiction sans l'avoir sollicitée et sans aucune intervention humaine. Les compagnons du saint et les autres frères du couvent furent remplis d'admiration. Ils regardèrent la chose comme miraculeuse, car personne n'avait prévenu le bienheureux François de l'arrivée de ce frère. D'ailleurs ses compagnons, pas plus que les autres frères, n'osaient aller vers le saint s'il ne les avait pas appelés. Partout où il

<sup>108</sup> Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler ici la remarque d'un reporter-gastronome contemporain, Salimbene : « On offrit au roi (saint Louis) un grand brochet vivant. En France, le brochet a la réputation d'un poisson très fin et de grande valeur. » Chronique, MGH SS. 32 et M.-T. Laureilhe, *Sur les routes d'Europe au XII<sup>e</sup> s.*, Paris 1959, p. 176

<sup>109</sup> Peut-être s'agit-il ici de Gérard de Modène, sur lequel le même Salimbene fournit de précieux renseignements, Chronique, MGH SS, 32, 75.

<sup>110</sup> Probablement frère Léonard d'Assise . 2 C 31.

<sup>111</sup> Probablement frère Richer. Episodes semblables en 2 C 44 bis et 45.

séjournait pour prier, dans les autres couvents comme dans celui-ci, il voulait rester isolé, interdisant qu'on le dérange sans avoir été convoqué.

#### [LEÇON DE PAUVRETÉ A GRECCIO]

**32.** Une fois, dans ce même couvent de Greccio, un Ministre des frères vint trouver le bienheureux François pour célébrer avec lui la Nativité du Seigneur<sup>112</sup>. Les frères, pour la fête et pour la visite du Ministre, avaient préparé une belle table, recouverte de verres à boire. Quand le bienheureux descendit de sa cellule pour manger et qu'il vit la table dressée et ornée avec raffinement, il sortit sans se faire voir et emprunta le chapeau et le bâton d'un pauvre de passage au couvent ce jour-là. Il appela à voix basse un de ses compagnons et franchit avec lui la porte de l'ermitage à l'insu de tous. Cependant les frères se mirent à table sans lui : il ne voulait pas qu'on l'attende s'il n'arrivait pas à l'heure du repas.

Son compagnon ferma la porte et resta au dedans, tout contre elle. Le saint frappa, et le frère lui ouvrit aussitôt. Il entra, chapeau sur le dos, bâton en main, comme un pèlerin. Arrivé devant la porte de la maison où mangeaient les frères, il cria comme font les mendiants : « Pour l'amour du Seigneur Dieu, faites l'aumône à ce pèlerin pauvre et malade ! » Le Ministre, ainsi que les autres frères, le reconnut aussitôt et lui dit : « Frère, nous aussi nous sommes pauvres, et comme nous sommes nombreux nous avons besoin des aumônes que nous mangeons. Mais, pour l'amour de Dieu que tu as invoqué, entre chez nous, et nous te donnerons une part des aumônes que le Seigneur nous a procurées. » Il entra et resta debout près de la table. Le Ministre lui tendit l'écuëlle dans laquelle il était en train de manger, et un morceau de son pain. Il les prit et s'assit par terre auprès du feu devant les frères qui avaient pris place à table. Il dit alors en soupirant : « Quand j'ai vu cette table somptueuse et raffinée, j'ai considéré que ce n'était pas la table de pauvres religieux qui vont chaque jour de porte en porte. Nous devons suivre l'exemple de l'humilité et de la pauvreté, plus que les autres religieux, car c'est à cela que nous avons été appelés, et nous l'avons promis devant Dieu et devant les hommes. Maintenant, me semble-t-il, je suis assis comme doit l'être un frère ! » Tous furent couverts de confusion, car ils voyaient bien que c'était la vérité. Certains fondirent en larmes en le voyant assis par terre et en considérant avec quelle sainteté et quel à-propos il leur avait fait la leçon.

#### [VISITE DU CARDINAL HUGOLIN A LA PORTIONCULE]

**33.** Le bienheureux François disait que les frères devaient avoir un mobilier modeste et honnête, qui puisse édifier les gens du monde ; que si un pauvre était invité par les frères, il fallait qu'il pût s'asseoir auprès d'eux et non par terre, alors qu'eux-mêmes seraient sur des sièges. Le seigneur pape Grégoire, au temps où il était évêque d'Ostie, vint un jour au couvent de Sainte-Marie de la Portioncule. Il entra dans la maison des frères et voulut voir leur dortoir qui se trouvait dans le même bâtiment. Une suite nombreuse de chevaliers, moines et clercs, l'accompagnait. Voyant que les frères couchaient par terre sur de pauvres et misérables grabats garnis d'un peu de paille, sans oreillers, avec quelques débris de couvertures effilochées, il se mit à verser d'abondantes larmes en présence de tous et s'écria : « Voici donc où dorment les frères ! Et nous, misérables, qui nous accordons tant de confort superflu, qu'advient-il de nous ? » Il fut grandement édifié, et les autres avec lui. Il ne vit là aucune table, car les frères mangeaient par terre.

Bien que ce couvent dès sa fondation ait été beaucoup plus fréquenté qu'aucun autre couvent de l'Ordre - car c'est là que prenaient l'habit tous ceux qui entraient dans l'Ordre - toujours les frères de ce couvent mangeaient par terre, qu'ils fussent nombreux ou seulement quelques-uns.

<sup>112</sup> Il s'agirait de Pâques, pour 2 C 61 et LM 79.

Et tant que vécut le saint Père, les frères de ce couvent s'asseyaient par terre pour manger, se conformant ainsi à son exemple et à sa volonté.

#### [MIRACLE DES LOUPS ET DE LA GRÊLE A GRECCIO]

34. Le couvent des frères de Greccio était vertueux et pauvre, et les habitants du pays, malgré leur dénuement et leur simplicité, plaisaient au bienheureux François plus que ceux du reste de la province. Aussi venait-il souvent s'y reposer ou séjourner. Il y avait là surtout une cellule petite, pauvre et très solitaire où le saint Père aimait à se retirer. Son exemple, sa prédication et celle de ses frères furent cause, avec la grâce de Dieu, que beaucoup d'habitants entrèrent dans l'Ordre<sup>113</sup>. Beaucoup de femmes firent vœu de virginité et adoptèrent un habit religieux ; chacune avait son chez soi, mais elles menaient une vie commune ; elles pratiquaient la vertu, la mortification, le jeûne et la prière ; on avait l'impression qu'elles vivaient hors du monde et de leur parenté ; malgré leur jeune âge et leur grande simplicité, elles paraissaient avoir été formées par de saintes religieuses depuis longtemps au service du Seigneur. C'est pourquoi le bienheureux François disait souvent aux frères, en parlant des hommes et des femmes de ce bourg : « Il n'y a pas une grande ville où tant de gens se soient convertis à la pénitence ; et pourtant Greccio n'est qu'un petit bourg ! »

Ainsi que le faisaient habituellement les frères à cette époque en de nombreux couvents, souvent, le soir, les frères de Greccio chantaient les louanges du Seigneur. Alors, hommes et femmes, grands et petits, sortaient des maisons, se tenaient sur la route, devant le bourg, et alternaient avec les frères en reprenant à haute voix : « Loué soit le Seigneur Dieu ! » Même les petits enfants sachant à peine parler louaient ainsi Dieu selon leurs moyens.

Or, en ce temps-là, ils eurent à subir des calamités qui durèrent plusieurs années. D'énormes loups dévoraient les hommes, et chaque année la grêle dévastait vignes et champs. Un jour qu'il prêchait, François leur dit : « Voici ce que je vous annonce pour l'honneur et la gloire de Dieu. Si chacun de vous se corrige de ses péchés et se convertit à Dieu de tout son cœur avec le ferme propos et la volonté de persévérer, j'ai confiance que Notre-Seigneur Jésus Christ, dans sa miséricorde, vous délivrera du fléau des loups et de la grêle dont vous souffrez depuis si longtemps. Il augmentera et multipliera pour vous les biens spirituels et temporels. Mais je vous préviens que si vous retourniez à votre vomissement<sup>114</sup> - ce qu'à Dieu ne plaise ! - ce châtement et ce fléau renaîtraient, et avec eux d'autres catastrophes plus terribles encore. » Sur l'heure, par effet de la providence divine et des mérites du saint Père, ces calamités disparurent. Chose plus extraordinaire et miracle étonnant : quand la grêle venait dévaster les champs de leurs voisins, elle s'arrêtait, sans causer de dommage, sur leurs frontières.

Pendant seize ou vingt ans ils furent ainsi comblés des biens spirituels et temporels. Mais la richesse engendra l'orgueil et la haine : ils se livraient même des combats à l'épée et ne reculaient pas devant l'assassinat, ils allaient tuer en cachette les animaux, pillaient et volaient pendant la nuit, et commettaient beaucoup d'autres forfaits. Quand le Seigneur vit que leurs oeuvres étaient mauvaises, qu'ils n'observaient pas les conditions dictées par son serviteur, [sa colère s'enflamma contre eux, il suspendit l'action de sa bonté, le fléau de la grêle et des loups reparut]<sup>115</sup>, comme les en avait menacés le saint Père, et ils furent accablés de maux plus graves que les premiers. Le bourg tout entier fut brûlé, ils perdirent tous leurs biens et ne gardèrent que la vie sauve<sup>116</sup>. Les frères et ceux qui avaient entendu le bienheureux prédire à ces gens la

<sup>113</sup> La phrase qui suit présente un enchevêtrement d'idées et des maladresses de syntaxe qui en rendent difficile la traduction. Elle est importante cependant pour l'histoire du Tiers-Ordre auquel le § 27 avait déjà fait allusion. On remarquera ici quelques traits communs avec les « béguinages »..

<sup>114</sup> Cf. 2 P 2 22.

<sup>115</sup> Entre [] phrase qui figure dans l'édition Cambell, non dans Delorme.

<sup>116</sup> Cf. 2 C 36, note 5.

prospérité et l'adversité, admirèrent sa sainteté en voyant toutes ses paroles s'accomplir à la lettre.

#### [MALÉDICTION DE PÉROUSE]

**35.** Un jour<sup>117</sup> que le bienheureux François prêchait sur la place de Pérouse devant un grand concours de peuple, des chevaliers se mirent à galoper en armes, par manière de jeu, si bien qu'ils troublaient la prédication. Hommes et femmes qui écoutaient attentivement le sermon eurent beau protester ; ils continuaient. Se tournant vers eux, le bienheureux François leur dit avec toute l'ardeur de son âme : « Ecoutez et retenez bien ce que le Seigneur vous annonce par la bouche de son serviteur. Et ne dites pas : Bah ! c'est un homme d'Assise ! - (le bienheureux parlait ainsi parce qu'une grande haine divisait<sup>118</sup> les gens d'Assise et ceux de Pérouse) - Le Seigneur vous a glorifiés et élevés au-dessus de tous vos voisins : c'est pourquoi vous devez être très reconnaissants à votre Créateur et vous humilier non seulement devant le Tout-Puissant mais devant vos voisins eux mêmes. Et pourtant votre cœur est gonflé d'arrogance, d'audace et d'orgueil. Vous pillez vos voisins et vous tuez beaucoup d'entre eux. Aussi, je vous le dis, si vous ne vous convertissez pas bien vite, et si vous ne réparez pas les dommages causés par vous, le Seigneur, qui ne laisse aucune injustice sans châtement, vous prépare une terrible vengeance, la punition et l'humiliation. Il vous dressera les uns contre les autres, la discorde et la guerre civile éclateront et vous causeront des calamités pires que celles qui pourraient vous venir de vos voisins. »

Le bienheureux François, en effet, dans sa prédication, ne taisait pas les vices du peuple quand on offensait publiquement Dieu ou le prochain. Mais le Seigneur lui avait donné une si grande grâce que tous ceux qui l'entendaient ou le voyaient n'avaient pour lui que crainte et vénération à cause de cette richesse de dons qu'il avait reçus de Dieu. Aussi, même quand il les réprimandait, ils avaient honte, mais ils étaient édifiés ; parfois même c'était pour lui un motif de prier Dieu pour eux avec plus de ferveur, et ils se convertissaient au Seigneur.

Il arriva, peu de jours après, que, par la permission divine, la lutte éclata entre les chevaliers et le peuple. Le peuple chassa les chevaliers qui, de leur côté, avec l'aide de l'Eglise, saccagèrent beaucoup de champs, d'arbres et de vignes et firent au peuple le plus grand mal possible. Celui-ci, en retour, détruisit les champs, les arbres et les vignes des chevaliers. Ainsi les habitants de Pérouse souffrirent, par punition, beaucoup plus que les voisins qu'ils avaient molestés. C'était, à la lettre, l'accomplissement de la prédiction faite par le bienheureux François.

#### [EFFICACITÉ DE SA PRIERE]

**36.** Au cours d'un de ses voyages, le bienheureux rencontra l'abbé d'un monastère qui avait pour lui beaucoup d'affection et de vénération<sup>119</sup>. L'abbé descendit de cheval et s'entretint avec lui pendant une heure du salut de son âme ; avant de prendre congé il lui demanda, avec une grande dévotion, de prier pour lui. « Bien volontiers ! » dit-il. Quand l'abbé fut à quelque distance, le bienheureux dit à son compagnon : « Frère, attends un peu : je veux prier pour cet abbé comme je l'ai promis. » Et il se mit en prière. Car c'était l'habitude du bienheureux, si quelqu'un par dévotion lui avait demandé de prier pour le salut de son âme, de faire cette prière le plus tôt possible, de crainte de l'oublier ensuite. .

---

<sup>117</sup> 2 C 37 signale que c'est en quittant sa cellule de Greccio (dont on vient de parler) que François se rendit à Pérouse.

<sup>118</sup> « Et divise encore », précise le SP 105.

<sup>119</sup> L'abbé de Saint-Justin, au diocèse de Pérouse, d'après 2 C 101.

L'abbé cependant continuait sa route; il n'était pas encore très loin quand soudain il reçut dans son cœur la visite du Seigneur. Une douce chaleur lui monta au visage et il fut ravi en extase durant un court instant. Quand il revint à lui, il reconnut que le bienheureux François avait prié pour lui. Dès lors il eut pour le saint plus de dévotion encore, car il avait éprouvé par lui-même l'excellence de sa sainteté. Tant qu'il vécut, il considéra le fait comme un grand miracle et raconta souvent aux frères et à d'autres ce qui lui était arrivé.

#### [MÉDITATION DE LA PASSION ET DE L'HUMILITE DU CHRIST]

**37.** Le bienheureux François souffrit pendant longtemps, et jusqu'à sa mort, du foie, de la rate et de l'estomac. De plus, au cours du voyage qu'il fit outremer pour prêcher au Sultan de Babylone et d'Egypte, il avait contracté une très grave maladie d'yeux causée par la fatigue et surtout par l'excessive chaleur qu'il eut à supporter à l'aller et au retour. Mais si ardent était l'amour qui emplissait son âme depuis sa conversion au Christ, que, malgré les prières de ses frères et de beaucoup d'autres hommes émus de compassion et de pitié, il ne se mettait pas en peine de soigner ces maux.

Chaque jour il méditait l'humilité et les exemples du Fils de Dieu ; il en éprouvait à la fois beaucoup de compassion et beaucoup de douceur, et finalement ce qui était amer pour son corps se changeait en douceur<sup>120</sup>. Les souffrances et les amertumes endurées pour nous par le Christ lui étaient un perpétuel sujet d'affliction et une cause de mortification intérieure et extérieure ; aussi n'avait-il nul souci de ses propres souffrances.

Un jour, c'était peu d'années après sa conversion, il suivait seul la route qui passe près de Sainte-Marie de la Portioncule et, tout en marchant, se lamentait et gémissait à haute voix. Un homme spirituel, que nous connaissons bien et qui nous a rapporté le fait, le rencontra alors. Cet homme avait témoigné au saint beaucoup de bonté et l'avait consolé avant qu'il eût un seul frère, comme il continua d'ailleurs de le faire par la suite. Il lui dit : « Qu'as-tu donc, frère ? » Il pensait en effet qu'il souffrait de quelque infirmité. Le bienheureux répondit : « Je devrais parcourir le monde entier, pleurant et gémissant ainsi sans fausse honte sur la Passion de mon Seigneur ! » Et cet homme se mit à gémir avec lui et à verser d'abondantes larmes.

**38.** Pendant sa maladie d'yeux, il endurait de telles souffrances qu'un jour un Ministre lui dit :

« Frère, pourquoi ne te fais-tu pas lire par ton compagnon quelque passage des Prophètes ou d'autres chapitres des Ecritures ? Ton âme exulterait dans le Seigneur et recevrait ainsi une immense consolation. » Il savait en effet que le bienheureux ressentait beaucoup de joie dans le Seigneur quand on lui lisait les divines Ecritures. Mais il répondit : « Frère, je trouve chaque jour une telle douceur et consolation dans le souvenir et la méditation de l'humilité manifestée ici-bas par le Fils de Dieu, que je pourrais vivre jusqu'à la fin du monde sans qu'il me soit nécessaire d'entendre lire ou de méditer d'autres passages des Ecritures. » Il se répétait souvent et redisait aux frères ce verset de David : Mon âme a refusé d'être consolée<sup>121</sup>. C'est pourquoi, voulant être, comme il le disait fréquemment, l'exemple et le modèle de tous les frères, il refusait non seulement les médicaments, mais encore la nourriture qui lui eût été nécessaire dans ses maladies. C'est pour rester fidèle à ce programme qu'il était dur à son corps, soit quand il paraissait bien portant (encore qu'il fût toujours frêle et vulnérable), soit même au cours de ses maladies.

#### [SEVÉRITÉ ENVERS LUI-MÊME DURANT SA MALADIE]

---

<sup>120</sup> Cf. Test. 3  
<sup>121</sup> Ps 76 3.

**39.** En ce temps-là, comme il relevait d'une très grave maladie, il lui sembla, en s'examinant, que pendant cette période il s'était un peu laissé aller au relâchement. Il avait pourtant mangé très peu car, à cause de ses nombreuses, diverses et longues infirmités, il ne supportait à peu près aucune nourriture. Un jour il se leva, encore en proie à la fièvre quarte, et fit rassembler tout le peuple sur la place pour une prédication. A la fin il demanda à tous de rester jusqu'à ce qu'il revienne, il entra dans l'église Saint-Rufin, descendit dans la Confession<sup>122</sup> avec frère Pierre de Catane, le premier Ministre général qu'il avait choisi lui-même, et avec quelques autres frères. Il prescrivit au frère Pierre d'obéir et de ne pas s'opposer à ce qu'il voulait dire et faire, et Pierre lui répondit : « Je ne puis et ne dois vouloir rien d'autre que ton bon plaisir, en ce qui nous concerne toi et moi. »

Le bienheureux François se dépouilla de sa tunique et ordonna au frère Pierre de le conduire ainsi, nu, la corde au cou, devant le peuple. A un autre frère il prescrivit de prendre une écuelle pleine de cendres, de monter à l'endroit d'où il avait prêché et de la lui répandre sur la tête ; mais ce frère, ému de pitié et de compassion, ne voulut pas obéir. Le frère Pierre conduisit le bienheureux comme il en avait reçu l'ordre, en gémissant à haute voix, ainsi que les autres frères.

Quand il fut arrivé devant le peuple sur la place où il avait prêché, le saint parla en ces termes : « Vous me croyez un saint homme, comme font aussi ceux qui, à mon exemple, quittent le monde, entrent dans l'Ordre et mènent la vie des frères. Eh bien ! je confesse à Dieu et à vous que pendant ma maladie j'ai fait gras et mangé du ragoût ! » De pitié et de compassion, tous fondirent en larmes ; c'était l'hiver, il faisait très froid, et il n'était pas encore guéri de sa fièvre quarte. Ils se frappaient la poitrine, s'accusant eux-mêmes et disaient : « Ce saint homme, avec grande humilité, s'accuse d'avoir ménagé sa santé alors qu'il en a si manifestement besoin. Nous qui connaissons bien sa vie, nous savons que c'est à cause de son excès d'abstinence et d'austérité depuis sa conversion, que nous le voyons vivre dans une chair presque morte. Que ferons-nous donc, malheureux que nous sommes, nous qui, toute notre vie, avons vécu et voulons vivre conformément aux volontés et aux désirs de la chair ! ».

**40.** Au temps où il passait le carême de la Saint-Martin dans un ermitage<sup>123</sup>, les frères, à cause de sa maladie, accommodaient au lard les aliments, car l'huile l'incommodait beaucoup. A la fin du carême, comme il prêchait à une grande foule rassemblée non loin de l'ermitage, il commença par ces mots : « Vous venez à moi avec grande dévotion et vous me croyez un saint homme ; mais je confesse à Dieu et à vous que, durant le carême que j'ai passé dans cet ermitage, j'ai mangé des légumes au lard ! »

Il lui arrivait parfois, quand il mangeait avec les frères ou les amis des frères, de se relâcher un peu de ses mortifications corporelles à cause de ses maladies, mais aussitôt, dans la maison ou hors de la maison, il proclamait devant les frères et même devant les séculiers qui ignoraient ce détail : « J'ai mangé telle ou telle chose. » Car il ne voulait pas cacher aux hommes ce qui était connu de Dieu. S'il lui arrivait, en compagnie de religieux ou de séculiers, d'avoir l'esprit troublé par la vaine gloire, l'orgueil ou un autre vice, il s'en confessait aussitôt à eux, simplement et sans rien dissimuler. Il dit un jour à ses compagnons : « Près de Dieu, dans les ermitages ou les autres couvents où je séjourne, je veux vivre comme si les hommes me voyaient. Puisqu'ils me prennent pour un saint, je serais un hypocrite si je ne menais pas la vie qui convient à un saint ! »

Une fois, en hiver, pour remédier à sa maladie de la rate et à sa froideur d'estomac, un de ses compagnons, qui lui servait de gardien, se procura une peau de renard et lui demanda la permission de la lui coudre sous sa tunique à l'endroit de la rate et de l'estomac- Il faisait alors grand froid. Or, depuis qu'il était au service du Christ, le bienheureux François ne consentait à

<sup>122</sup> Crypte où sont conservées et vénérées les reliques des saints.

<sup>123</sup> A Poggio Bustone et vers la Noël, d'après 2 C 131.

porter en tout temps - et il en fut ainsi jusqu'à sa mort - qu'une seule tunique, quitte à y coudre une pièce s'il voulait la renforcer<sup>124</sup>. Le saint répondit : « Si tu veux que je porte cette peau sous ma tunique, fais-en coudre aussi un morceau à l'extérieur afin qu'on sache bien que je porte une fourrure sous mon habit ». Ainsi fut fait. Mais le bienheureux ne la porta pas longtemps, bien qu'elle lui fût très nécessaire à cause de ses infirmités.

**41.** Une autre fois, il traversait Assise, et beaucoup de gens le suivaient. Une pauvre petite vieille lui demanda l'aumône pour l'amour de Dieu. Sur-le-champ il lui donna le manteau qui lui couvrait les épaules. Mais tout aussitôt il confessa devant tous que ce geste avait provoqué en lui un sentiment de vaine gloire.

Il a donné bien d'autres exemples semblables. Nous les avons vus et entendus, nous qui avons vécu avec lui, mais il serait trop long de les raconter tous par écrit. Toujours son principal et suprême souci fut de ne pas être hypocrite devant Dieu. Sa maladie rendait nécessaires quelques ménagements pour son corps, mais il se considérait comme tenu de donner le bon exemple aux frères et aux autres hommes pour leur enlever toute occasion de murmure et de scandale. Il préférait supporter patiemment les exigences de son corps - ce qu'il fit jusqu'au jour de sa mort - plutôt que d'y satisfaire, bien qu'il eût pu le faire sans manquer à Dieu ni au devoir de donner l'exemple.

**42.** Voyant que le saint continuait, comme il l'avait toujours fait, d'être dur pour son corps et qu'il refusait de se faire soigner les yeux, alors qu'il commençait à perdre la vue, l'évêque d'Ostie, qui plus tard devint pape, lui adressa cette monition avec beaucoup d'amour et de compassion : « Frère, ce n'est pas bien de refuser qu'on te soigne les yeux, car ta santé et ta vie sont très utiles, à toi et aux autres. Toi qui as toujours compati aux misères de tes frères, tu ne devrais pas avoir pour toi-même cette cruauté, car ta maladie est grave et tu te trouves dans une grande et évidente nécessité. C'est pourquoi je t'ordonne de te laisser soulager et soigner ! »

Deux ans avant sa mort, déjà bien malade et souffrant surtout des yeux, il habitait près de Saint-Damien une cellule faite de nattes. Le Ministre général<sup>125</sup>, voyant que son cas était grave, lui ordonna de se laisser secourir et soigner. Il lui dit en outre qu'il voulait être présent quand le médecin commencerait le traitement, pour veiller à ce qu'il fût bien soigné et pour le reconforter, car il souffrait beaucoup. Mais alors il faisait très froid, et le temps n'était pas propice pour commencer la cure.

#### [LE CANTIQUE DU SOLEIL]

**43.** Pendant le séjour que fit en ce couvent le bienheureux François, il fut cinquante jours et plus sans pouvoir supporter pendant la journée la lumière du soleil, ni pendant la nuit la clarté du feu. Il demeurait constamment dans l'obscurité à l'intérieur de la maison, dans sa cellule. Ses yeux le faisaient tellement souffrir qu'il ne pouvait se reposer et qu'il ne dormait pour ainsi dire pas, ce qui était très mauvais pour ses yeux et pour sa santé. Quelquefois il était sur le point de se reposer et de dormir, mais dans la maison et dans la cellule faite de nattes qu'on lui avait dressée dans un coin de la maison, il y avait tant de souris, et elles couraient tant et si bien çà et là autour de lui et même sur lui, qu'elles l'empêchaient de se reposer ; elles le gênaient même beaucoup dans sa prière. Et ce n'était pas seulement la nuit, mais durant la journée, qu'elles l'importunaient ainsi. Quand il mangeait, elles montaient sur la table, si bien que ses compagnons pensaient avec lui - et c'était la vérité - qu'il y avait là une intervention diabolique.

Une nuit, comme il réfléchissait à toutes les tribulations qu'il endurait, il eut pitié de lui-même et dit intérieurement : « Seigneur, secours-moi dans mes infirmités, pour que j'aie la

<sup>124</sup> Cf. 1 Reg 2 14 ; 2 Reg 2 16 ; Test 16.

<sup>125</sup> C'était alors frère Elie : 1 C 98.

force de les supporter patiemment ! » Et soudain il entendit en esprit une voix : « Dis-moi, frère : si, en compensation de tes souffrances et tribulations, on te donnait un immense et précieux trésor : la masse de la terre changée en or pur, les cailloux en pierres précieuses, et l'eau des fleuves en parfum, ne regarderais-tu pas comme néant, auprès d'un pareil trésor, la terre, les cailloux et les eaux ? Ne te réjouirais-tu pas ? » Le bienheureux François répondit : « Seigneur, ce serait un bien grand trésor, très précieux, inestimable, au-delà de tout ce qu'on peut aimer et désirer ! »

- « Eh bien ! frère, dit la voix, réjouis-toi et sois dans l'allégresse au milieu de tes infirmités et tribulations : dès maintenant vis en paix comme si tu partageais déjà mon royaume ! »

Le lendemain au lever, il dit à ses compagnons : « Si l'empereur<sup>126</sup> donnait un royaume à l'un de ses serviteurs, quelle joie pour ce dernier ! Mais s'il lui donnait tout l'empire, ne se réjouirait-il pas bien plus encore ? Je dois donc être plein d'allégresse dans mes infirmités et tribulations, puiser mon réconfort dans le Seigneur et rendre grâce à Dieu le Père, à son Fils unique Notre-Seigneur Jésus Christ et au Saint-Esprit - Dieu m'a donné, en effet, une telle grâce et bénédiction qu'il a daigné, dans sa miséricorde, m'assurer, à moi, son pauvre et indigne serviteur, vivant encore ici-bas, que je partagerais son royaume. Aussi, pour sa gloire, pour ma consolation et l'édification du prochain, je veux composer une nouvelle « Laude du Seigneur<sup>127</sup> » pour ses créatures. Chaque jour, celles-ci servent à nos besoins, sans elles nous ne pourrions vivre, et par elles le genre humain offense beaucoup le Créateur. Chaque jour aussi nous méconnaissions un si grand bienfait en ne louant pas comme nous le devrions le Créateur et Dispensateur de tous ces dons. » Il s'assit, se concentra un moment, puis s'écria : « Très haut, tout puissant et bon Seigneur... » Et il composa sur ces paroles une mélodie qu'il enseigna à ses compagnons.

Son cœur fut alors rempli de tant de douceur et de consolation, qu'il voulut que le frère Pacifique, dans le siècle roi des poètes et très courtois maître de chant, s'en allât par le monde avec quelques frères pieux et spirituels, pour prêcher et chanter les louanges de Dieu. Celui d'entre eux qui savait le mieux prêcher ferait d'abord le sermon ; et ensuite tous chanteraient les « Louanges du Seigneur » comme de vrais jongleurs de Dieu. Le cantique fini, le prédicateur dirait au peuple : « Nous sommes les jongleurs de Dieu, et la seule récompense que nous désirons, c'est de vous voir mener une vie vraiment pénitente. » Et il ajouta : « Que sont en effet les serviteurs de Dieu, sinon des jongleurs qui cherchent à émouvoir le cœur des hommes pour les acheminer jusqu'aux joies de l'esprit<sup>128</sup> ? » En parlant ainsi des « serviteurs de Dieu », il avait surtout en vue les Frères mineurs, qui ont été donnés au monde pour le sauver.

Ces « Louanges du Seigneur » qui commencent par : Très haut, tout puissant et bon Seigneur, il les appela « Cantique de frère Soleil », C'est, en effet, la plus belle de toutes les créatures, celle que l'on peut, mieux que toute autre, comparer à Dieu, Et il disait : « Au lever du soleil, tout homme devrait louer Dieu d'avoir créé cet astre qui pendant le jour donne aux yeux leur lumière; -le soir, quand vient la nuit, tout homme devrait louer Dieu pour cette autre créature, notre frère le feu qui, dans les ténèbres, permet à nos yeux de voir clair, Nous sommes tous comme des aveugles, et c'est par ces deux créatures que Dieu nous donne la lumière, Aussi, pour ces créatures et pour les autres qui nous servent chaque jour, nous devons louer tout particulièrement leur glorieux Créateur ! » Lui même le faisait de tout son cœur, qu'il fût malade ou bien portant, et volontiers il conviait les autres à chanter la gloire du Seigneur. Quand il fut terrassé par la maladie, il entonnait souvent ce cantique et le faisait continuer par

<sup>126</sup> Avons-nous ici une réminiscence supplémentaire de la littérature épique et du partage des terres conquises par les chevaliers, ou bien la comparaison se réfère-t-elle simplement à l'empereur régnant ?

<sup>127</sup> Ici au singulier dans le texte ; tout le paragraphe donnera ensuite au pluriel « Louanges du Seigneur »

comme titre au Cantique des Créatures. - *Nouvelle* : l'adjectif suggère que c'était là une genre littéraire plusieurs fois cultivé déjà par saint François (cf. aussi plus haut, § 24). outre les textes (latins) des Louanges pour frère Léon et des Louanges pour toutes les heures, nous ne connaissons, en langue vulgaire, que le Cantique dont il est ici question, et l'Exhortation aux Sœurs de Saint-Damien.

<sup>128</sup> Cf. Adm 21 2.

ses compagnons ; il oubliait ainsi, en considérant la gloire du Seigneur, la violence de ses douleurs et de ses maux, Il agit ainsi jusqu'au jour de sa mort.

#### [LA STROPHE DU PARDON]

44. A l'époque où il était bien malade - les « Louanges » étaient déjà composées - l'évêque d'Assise excommunia le podestat. En représailles, celui-ci fit annoncer à son de trompe, dans les rues de la cité, l'interdiction à tout citoyen d'acheter ou de vendre quoi que ce fût à l'évêque, et de traiter avec lui. Entre eux régnait une haine farouche. Le bienheureux François, alors bien malade, eut pitié d'eux. Il souffrait de voir que personne, religieux ni laïc, ne s'entremît pour rétablir entre eux la paix et la concorde. Et il dit à ses compagnons : « C'est une grande honte pour nous, les serviteurs de Dieu<sup>129</sup>, qu'il ne se trouve personne, quand le podestat et l'évêque se haïssent ainsi, pour rétablir entre eux la paix et la concorde ! » Et pour la circonstance il ajouta cette strophe à son cantique :

Loué sois-tu, mon Seigneur,  
pour ceux qui pardonnent par amour pour toi ;  
pour ceux qui supportent épreuves et maladies :  
Heureux s'ils conservent la paix,  
car par toi, Très-Haut, ils seront couronnés !

Puis il appela un de ses compagnons et lui dit : « Va trouver le podestat et dis-lui de ma part qu'il se rende à l'évêché avec les notables de la commune et tous ceux qu'il pourra rassembler. » Et quand le frère fut parti, il dit aux autres : « Allez, et en présence de l'évêque, du podestat et de toute l'assemblée, vous chanterez le Cantique de frère Soleil. J'ai confiance que le Seigneur mettra dans leur cœur l'humilité et la paix et qu'ils reviendront à leur ancienne amitié et affection. »

Quand tout le monde fut réuni sur la place du cloître de l'évêché, les deux frères se levèrent, et l'un d'eux prit la parole : « Le bienheureux François, dit-il, a composé malgré ses souffrances les « Louanges du Seigneur » pour toutes ses créatures, à la louange de Dieu et pour l'édification du prochain; et il vous demande d'écouter avec une grande dévotion. »

Et ils se mirent à chanter. Le podestat se leva et joignit les mains, comme pour l'Evangile du Seigneur, et il écouta dans un grand recueillement et avec attention ; bientôt des larmes coulèrent de ses yeux, car il avait pour le bienheureux François beaucoup de confiance et de dévotion. A la fin du cantique, le podestat s'écria devant toute l'assemblée : « En vérité je vous le dis, non seulement je pardonne au seigneur évêque que je dois reconnaître pour mon maître, mais je pardonnerais même au meurtrier de mon frère ou de mon fils ! » Puis il se jeta aux pieds du seigneur évêque en lui disant : « Pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus Christ et du bienheureux François, son serviteur, je suis prêt à vous donner toute satisfaction qu'il vous plaira. » L'évêque le releva et lui dit : « Ma charge exigerait chez moi l'humilité, mais j'ai un caractère prompt à la colère ; il faut me pardonner ! » Et tous deux, avec beaucoup de tendresse et d'affection, s'étreignirent et s'embrassèrent.

Les frères furent dans l'admiration de voir que la sainteté du bienheureux François avait réalisé à la lettre ce qu'il avait dit de la paix et de la concorde à ramener entre ces deux personnages. Tous les témoins de la scène attribuèrent à un miracle dû aux mérites du saint la grâce si promptement accordée aux deux adversaires, qui, sans se souvenir d'aucune parole blessante, revinrent après un très grand scandale à une très grande concorde. Nous qui avons vécu avec le bienheureux François, nous attestons que, s'il disait : « Telle chose se passe, ou :

<sup>129</sup> Tournure de phrase habituelle à saint François. Cf. par ex. Adm 6 3.

se passera », sa parole s'accomplissait à la lettre. Nous en avons vu de nos yeux maints exemples qu'il serait trop long d'écrire ou de raconter<sup>130</sup>.

#### [CANTIQUE ET EXHORTATION AUX PAUVRES DAMES]

**45.** A la même époque et dans le même couvent, le bienheureux François, après avoir composé les « Louanges du Seigneur pour ses créatures », dicta un cantique, paroles et musique, pour la consolation des Pauvres Dames du monastère Saint-Damien. Il savait en effet que sa maladie les affligeait beaucoup. Comme il ne pouvait aller en personne les visiter et les consoler, il leur fit porter par ses compagnons ce qu'il avait composé pour elles.

Il leur dit brièvement quelle était à leur égard sa volonté pour le présent et pour l'avenir, et comment dans leur cœur et leur comportement devait régner une mutuelle charité ; c'était, en effet, grâce à sa prédication et à son exemple, qu'elles s'étaient converties au Christ, à l'époque où les frères étaient encore en très petit nombre ; semblables à une pépinière plantée par les frères, elles faisaient la joie et l'édification non seulement de l'Ordre des frères, mais de l'Eglise toute entière. Comme il savait que, dès le début de leur conversion, elles avaient mené et menaient encore une vie austère et pauvre, par volonté et par nécessité, son esprit était toujours ému de pitié en pensant à elles. Dans le message qu'il leur envoyait, il les priait, puisque le Seigneur les avait rassemblées de toutes parts pour les unir dans la sainte charité, pauvreté et obéissance, de continuer à vivre et de mourir dans cet état. Il leur demandait spécialement de traiter leurs corps avec discernement et discrétion, en usant avec joie et action de grâces des aumônes que Dieu leur enverrait. Aux sœurs bien portantes il recommandait de supporter patiemment les fatigues causées par les soins à donner aux malades, et à celles-ci de supporter avec patience leurs maladies et leurs nécessités<sup>131</sup>.

#### [MALADIES]

**46.** La saison favorable pour le traitement de ses yeux approchait<sup>132</sup> : le bienheureux François quitta ce couvent, bien que sa maladie le fit beaucoup souffrir. Il avait la tête couverte d'un grand capuchon que lui avaient confectionné les frères, et comme il ne pouvait supporter l'éclat du jour, il portait sur les yeux un bandeau de laine et de lin cousu au capuchon. Ses compagnons le conduisirent à cheval à l'ermitage de Fonte Colombo, près de Rieti, pour consulter un médecin de cette ville, spécialiste des yeux. Cet homme vint examiner le bienheureux et lui dit qu'il faudrait cautériser la joue jusqu'au sourcil, pour soulager l'œil le plus atteint. Mais le saint ne voulut pas entreprendre le traitement avant l'arrivée du frère Elie<sup>133</sup>. On attendait ce dernier, mais il n'arrivait pas, retenu qu'il était par toutes sortes d'empêchements, et le saint hésitait à se laisser soigner. Finalement il fut bien obligé de céder, mais il le fit surtout par obéissance au seigneur évêque d'Ostie et au Ministre général. Il éprouvait une vive répugnance à s'occuper ainsi de lui-même : c'est pourquoi il voulait que la décision vînt de son Ministre.

**47.** Une nuit que les douleurs l'empêchaient de dormir, il eut pitié et compassion de lui-même et dit à ses compagnons : « Mes très chers frères et mes petits enfants, supportez sans ennui la peine et la fatigue que vous cause mon infirmité. Le Seigneur se substituera à son pauvre serviteur pour vous récompenser, en ce monde et en l'autre ; il saura mettre à votre compte les

<sup>130</sup> Même affirmation déjà plus haut : fin du § 25.

<sup>131</sup> Tel est bien le contenu de l'Exhortation dont le texte italien a récemment été découvert par le Père Boccali. (Traduction : voir plus haut, Ecrits de saint François).

<sup>132</sup> Le printemps dont il a été question § 42.

<sup>133</sup> Qui voulait être présent à l'opération : cf. plus haut, § 42.

bonnes oeuvres que vous aurez dû négliger pour me soigner ; vous en obtiendrez même une récompense plus grande que n'en recevront ceux qui rendent des services à tout l'ordre. Vous devriez même me dire : C'est à toi que nous prêtons, et c'est le Seigneur qui nous paiera tes dettes ! » Le saint Père parlait ainsi pour encourager et soutenir les faibles et les scrupuleux qui auraient pu penser : « Nous ne pouvons plus prier et ce surcroît de fatigue est au-dessus de nos forces ». Il voulait les prémunir aussi contre la tristesse et le découragement, pour leur éviter de perdre ainsi le mérite de leurs fatigues.

**48.** Un jour, le médecin arriva, muni d'un cautère, pour lui soigner les yeux. Il fit allumer un feu, et il y plaça l'instrument pour le porter au rouge. Le bienheureux François, pour reconforter son âme et calmer son émoi, dit au feu : « Frère feu, le Seigneur t'a créé noble et utile entre toutes les créatures. Use envers moi de courtoisie à cette heure, car je t'ai toujours aimé et je continuerai à le faire pour l'amour du Seigneur qui te créa. Je prie notre commun Créateur de tempérer ton ardeur, que je puisse te supporter. » Et, sa prière terminée, il fit sur le feu le signe de la croix. Nous qui étions avec lui, nous dûmes nous enfuir tous, vaincus par l'émotion et la pitié ; le médecin demeura seul avec lui.

Après l'opération, nous revînmes et il nous dit : « Poltrons ! hommes de peu de foi ! pourquoi vous être enfuis ? En vérité je vous le dis, je n'ai senti aucune douleur, pas même la chaleur du feu. Si ce n'est pas assez cuit, qu'on recommence, et mieux encore<sup>134</sup> ! » Le médecin, observant qu'il n'avait même pas sursauté, considérait que c'était là un grand miracle ; il dit aux frères : « Et pourtant, c'est un homme fragile et malade ; pareille brûlure, j'hésiterais à la faire même à des gens robustes et sains de corps, de crainte qu'ils ne puissent la supporter, ainsi que j'en ai fait plus d'une fois l'expérience. » La brûlure était très étendue : elle allait de l'oreille au sourcil. Depuis des années, en effet, l'humeur s'accumulait nuit et jour dans les yeux, et c'est pourquoi, sur le conseil de ce médecin, on lui avait ouvert les veines depuis l'oreille jusqu'au sourcil ; d'autres médecins étaient d'un avis opposé : ils jugeaient l'opération tout à fait contre-indiquée, ce qui se vérifia, car elle ne lui apporta aucun soulagement. Un autre lui perfora les deux oreilles : sans aucun résultat.

#### [RESPECT POUR TOUTES LES CREATURES]

**49.** Il n'est pas étonnant que le feu et les autres créatures lui aient parfois témoigné des égards. En effet, nous qui vivions avec lui, nous avons été témoins de l'affection et du respect qu'il leur portait, du plaisir qu'elles lui procuraient. Il avait pour elles tant d'amour et de sympathie, qu'il était troublé quand on les traitait sans égards. Il leur parlait avec une grande joie intérieure et extérieure, comme si elles avaient le sens de Dieu, l'intelligence et la parole<sup>135</sup> ; bien souvent ce fut pour lui l'occasion d'être ravi en Dieu.

Un jour qu'il était assis près du foyer, le feu, sans qu'il s'en aperçût, prit à ses caleçons de lin, le long de la jambe. Il en sentit la chaleur, mais comme un de ses compagnons, voyant que les habits brûlaient, s'élançait pour l'éteindre, il lui dit : « Non, mon très cher frère, ne fais pas de mal à notre frère le feu ! » Et il ne permit pas qu'on l'éteignît. L'autre courut alors trouver le frère qui était le gardien du bienheureux et l'amena sur les lieux. On éteignit le feu, mais c'était bien malgré François. Il ne voulait même pas qu'on éteignît chandelle, lampe ou feu, comme on le fait quand on n'en a plus besoin, tant il avait pour cette créature de tendresse et de pitié. Il

<sup>134</sup> Réminiscence de l'humour enjoué de saint Laurent sur son gril : *Assum est, versa et manduca*, que saint Ambroise nous a transmis (De *Off* 1, 41), que Prudence a mis en vers dans son *Peristephanon*, qui est passé dans l'Office (Antienne à *Magnificat*), et que l'on retrouvera ensuite dans tous les sermons et dans toutes les Passions de saint Laurent. Cf. E.-R. Curtius, *La littérature européenne* et le *m. à latin*, Paris 1956, Excursus IV-4, p. 525.

<sup>135</sup> On pourrait traduire aussi : comme si elles pouvaient entendre ce qu'il leur disait de Dieu, le comprendre et lui répondre.

défendait aussi que je frère jette au vent, comme on le fait d'habitude, les braises ou les tisons : il voulait qu'on les pose délicatement par terre, par respect pour celui qui a créé le feu..

**50.** Pendant un carême sur le Mont Alverne, il arriva qu'un jour son compagnon, à l'heure du repas, alluma du feu dans la cellule où il mangeait. Le feu allumé, il alla trouver le saint dans la cellule où il priait et se reposait, pour lui lire, comme d'habitude, l'évangile de la messe du jour. Le bienheureux, en effet, quand il ne pouvait entendre la messe, voulait qu'on lui lût l'évangile du jour avant le repas. Quand il arriva pour manger dans la cellule où le feu avait été allumé, déjà la flamme montait jusqu'au toit qui commençait à brûler. Son compagnon essaya de l'éteindre, comme il pouvait, mais, tout seul, il n'y arrivait pas. Le bienheureux François ne voulut pas l'aider. Il emporta une peau dont il se couvrait la nuit, et s'en alla dans la forêt. Les frères du couvent, situé assez loin de la cellule bâtie à l'écart, accoururent dès qu'ils la virent brûler et éteignirent le feu. Le bienheureux François revint pour manger. Après le repas il dit à son compagnon : « Je ne me couvrirai plus désormais de cette peau, car j'ai péché par avarice en ne voulant pas que mon frère feu la dévore. »

**51.** Quand il se lavait les mains, il choisissait un endroit où l'eau des ablutions ne serait pas ensuite foulée aux pieds. Lorsqu'il devait marcher sur des pierres, il le faisait avec crainte et respect, par amour de celui qui est appelé « La pierre<sup>136</sup> ». Quand il récitait ce passage du psaume : « Sur la pierre tu m'as exalté<sup>137</sup> », il le transformait en : « Sous les pieds de la pierre tu m'as exalté ». Au frère qui allait tailler le bois pour le feu, il recommandait de ne pas couper l'arbre tout entier, mais d'en laisser une partie ; il en donna même l'ordre à un frère dans le couvent où il séjournait. De même il disait au frère jardinier de ne pas tout planter en légumes, mais de laisser une partie du terrain pour les plantes vivaces qui produiraient, en leur temps, nos sœurs les fleurs. Il disait même que le frère jardinier devrait réserver dans un coin l'emplacement d'un beau jardinet où il mettrait toutes sortes d'herbes aromatiques et de plantes à fleurs, afin qu'en leur saison elles invitent à la louange de Dieu tout homme qui les regarderait ; car toute créature dit et proclame: « C'est Dieu qui m'a créée pour toi, ô homme ! »

Nous qui avons vécu avec lui, nous l'avons vu trouver dans toutes les créatures un grand sujet de joie intérieure et extérieure ; il les caressait et les contemplait avec bonheur, si bien que son esprit paraissait vivre au ciel et non sur terre. Cela est si vrai que, pour reconnaître les nombreuses consolations qu'il avait reçues et recevait des créatures de Dieu, il composa, peu avant sa fin, les « Louanges du Seigneur pour ses créatures ». Il voulait par ce moyen inciter le cœur de ceux qui entendraient ce cantique, à rendre gloire à Dieu, afin que le Créateur fût loué par tous pour toutes ses créatures<sup>138</sup>.

#### [DÉTACHEMENT ET GÉNÉROSITÉ]

**52.** En ce temps-là, une pauvre femme de Machilone vint à Rieti pour faire soigner ses yeux, Le médecin vint un jour visiter le bienheureux François et lui dit : « Une femme qui souffre des yeux est venue me voir ; mais elle est si pauvre que je suis obligé de l'aider et de payer ses dépenses. » Aussitôt le bienheureux, ému de pitié pour cette femme, appela un de ses compagnons qui était son gardien et lui dit :

« Frère gardien, il nous faut rendre le bien d'autrui.

- Quel bien d'autrui, frère ?

---

<sup>136</sup> 1 Co10 4.

<sup>137</sup> Ps 27 5\_

<sup>138</sup> *Deus ab omnibus laudaretur.* Ici comme dans Sp 118, nous avons une interprétation autorisée du Cantique des Créatures, où le passif *Laudato Si* a pour complément d'agent : hommes (sous-entendu), et non pas le nom de la créature introduite à chaque strophe par la préposition *per*.

- Ce manteau que nous avons reçu en prêt de cette pauvre femme souffrant des yeux : il faut le lui rendre.

- Frère, agis pour le mieux ! »

Le bienheureux François, pleurant de joie, appela un de ses intimes, homme spirituel, et lui dit : « Prends ce manteau et douze pains ; tu diras à la pauvre femme malade que te montrera son médecin : Un pauvre homme à qui tu as prêté ce manteau te remercie du prêt que tu lui as fait ; reprends maintenant ce qui t'appartient. »

Le frère s'éloigna et transmit à la femme toutes les paroles du bienheureux François. Celle-ci, croyant qu'on se moquait d'elle, répliqua, craintive et gênée : « Laisse-moi en paix, je ne sais ce que tu veux dire. » Mais l'autre lui mit dans les mains le manteau et les douze pains : elle vit bien qu'il avait dit vrai, et accepta le tout, bouleversée mais bien contente. Ensuite, craignant qu'on ne lui reprît le cadeau, elle se leva la nuit en secret et revint toute joyeuse en sa maison. Le bienheureux François avait dit en outre à son gardien de payer chaque jour, pour l'amour de Dieu, les dépenses de la pauvre femme tant qu'elle demeurerait là.

Nous qui avons vécu avec lui, nous rendons témoignage que, soit malade, soit en bonne santé, il témoignait beaucoup de charité et de pitié, non seulement à ses frères, mais encore aux pauvres, malades ou bien portants. Il se privait du nécessaire, que les frères se procuraient pour lui à grand peine et avec tout leur cœur, et après nous avoir amadoués pour que nous n'en soyons pas fâchés, il donnait avec une grande allégresse intérieure et extérieure ce dont il privait ainsi son corps, fût-ce de choses très nécessaires. C'est pourquoi le Ministre général et son gardien<sup>139</sup> lui avaient prescrit de ne donner sa tunique à aucun frère sans leur permission. Des frères, en effet, la lui demandaient quelque fois par dévotion, et il la leur donnait aussitôt. Il lui arrivait aussi, quand il voyait un frère malade ou mal vêtu, de la couper en deux, en donnant une partie et gardant l'autre pour lui, car il n'avait et ne voulait avoir qu'une seule tunique.

**53.** Une fois, comme il parcourait une province en prêchant, deux frères de France le rencontrèrent ; ils retirèrent de l'entrevue une très grande consolation ; à la fin, ils lui demandèrent, par dévotion, sa tunique pour l'amour de Dieu. Dès qu'il eut entendu invoquer l'amour de Dieu, il se dépouilla de sa tunique et resta nu pendant un moment. (Le bienheureux François avait coutume, quand on lui disait : « Pour l'amour de Dieu, donne-moi ta tunique, ou ta corde, ou telle autre chose », de la donner aussitôt, par respect pour le Seigneur qui est appelé « Amour<sup>140</sup> ». Mais il lui déplaisait fort, et il reprenait souvent les frères à ce sujet, d'entendre invoquer pour une bagatelle l'amour de Dieu. Et il disait : « L'amour de Dieu est si grande et noble chose qu'on ne doit en prononcer le nom que rarement, en cas de nécessité, et avec un profond respect. ») Alors un des frères français se dépouilla de sa tunique et la lui donna.

Très souvent il se trouvait en grand besoin et grand embarras quand il avait donné ainsi un morceau de tunique ou sa tunique entière. Il ne pouvait de sitôt en retrouver ou s'en faire confectionner une autre, car il la voulait toujours très pauvre, faite de morceaux et parfois encore renforcée de pièces à l'endroit et à l'envers<sup>141</sup>. Ce n'est que rarement, ou presque jamais, qu'il consentait à porter une tunique de drap neuf ; il tâchait de se procurer près d'un frère une tunique longtemps portée. Parfois même il recevait d'un frère une partie de tunique, et d'un autre le complément. A l'intérieur pourtant, à cause de ses nombreuses infirmités et de sa sensibilité au froid, il ajoutait une pièce de drap neuf. Il observa cette pratique de pauvreté dans les habits jusqu'à l'année où il retourna vers le Seigneur. Ce n'est que peu de temps avant sa

<sup>139</sup> Probablement frère Elie et frère Ange.

<sup>140</sup> 1 Jn 4 8 et 16.

<sup>141</sup> Cf. plus haut, § 40, n. 3.

mort, alors qu'il était hydropique, presque tout desséché et accablé d'infirmités, que les frères lui préparèrent plusieurs tuniques pour qu'il pût en changer le jour et la nuit lorsqu'il en aurait besoin.

**54.** Un pauvre vêtu de haillons vint un jour à un ermitage de frères et leur demanda, pour l'amour de Dieu, un petit morceau d'étoffe. Le bienheureux François pria un frère de chercher dans la maison s'il ne trouverait pas un morceau ou une pièce de drap à lui donner. Le frère parcourut la maison et revint, disant qu'il n'avait rien trouvé.

Pour que le pauvre ne partît pas les mains vides, le bienheureux François s'en alla en cachette, dans la crainte que son gardien ne l'arrêtât, prit un couteau, s'assit à l'écart et coupa une pièce cousue à l'intérieur de sa tunique pour la donner secrètement au pauvre. Mais le gardien, qui avait tout de suite compris ce qu'il voulait faire, le rejoignit et lui défendit de rien donner. Justement il faisait très froid, et le saint était malade et grelottant. Le bienheureux François lui dit alors : « Si tu ne veux pas que je lui donne cette pièce, il faut absolument que tu en trouves une à donner à notre frère pauvre ! » Ainsi les frères, à cause du bienheureux François, donnèrent au pauvre un morceau de leur propre vêtement.

Parfois les frères d'un couvent où il s'arrêtait lui prêtaient un manteau quand, pour prêcher, il parcourait le pays, soit à pied, soit à dos d'âne. (En effet, quand il fut malade, il ne pouvait plus aller à pied et il devait parfois se servir d'un âne ; car pour le cheval, il ne voulait l'utiliser que dans les circonstances urgentes et l'absolue nécessité. Il en fut ainsi jusque peu avant sa mort, quand il devint très gravement souffrant). Mais il ne voulait accepter le manteau qu'on lui offrait, qu'à la condition de pouvoir le donner à un pauvre qu'il rencontrerait ou qui viendrait à lui, si son esprit lui prouvait que ce vêtement était manifestement nécessaire à ce malheureux.

**55.** Dans les commencements de l'Ordre, quand le bienheureux demeurait à Rivo Torto avec les deux seuls frères qu'il eût alors<sup>142</sup>, un homme, qui devait être le troisième frère, quitta le siècle pour partager leur vie. Il demeurait là depuis quelques jours, vêtu des habits qu'il avait apportés avec lui, quand un pauvre se présenta pour demander l'aumône au bienheureux François. Le saint dit à celui qui devait être le troisième frère : « Donne ton manteau au frère pauvre. » Aussitôt, avec joie, celui-ci s'en dépouilla et le donna au pauvre. Et l'on vit bien qu'en cette circonstance le Seigneur lui avait mis au cœur une grâce nouvelle, puisqu'il avait donné son manteau avec joie.

**56.** Une autre fois, comme il séjournait à Sainte-Marie de la Portioncule, une pauvre vieille femme qui avait ses deux fils dans l'Ordre, vint à ce couvent demander l'aumône au bienheureux François, car cette année-là elle n'avait pas de quoi vivre. Le bienheureux dit au frère Pierre de Catane qui était alors Ministre général : « Pouvons-nous trouver quelque chose pour notre mère ? » (Car il disait que la mère d'un frère était sa mère, et la mère de tous les frères de l'Ordre). Le frère Pierre répondit : « Nous n'avons rien dans la maison que nous puissions lui donner, surtout qu'il faudrait une aumône assez considérable pour la mettre hors de besoin. Toutefois, à l'église, il y a un Nouveau Testament où nous lisons les leçons à Matines. » En ce temps-là, en effet, les frères n'avaient pas de bréviaires, et seulement quelques psautiers. Le bienheureux François lui répondit : « Donne à notre mère le Nouveau Testament ; elle le vendra pour subvenir à ses besoins. Je crois fermement que nous ferons, au Seigneur et à la bienheureuse Vierge sa mère, plus de plaisir à le donner qu'à le lire. » Et on le donna.

On peut dire et écrire du bienheureux François ce qu'on dit et lit de Job : « La bonté est sortie du sein de ma mère et a grandi en même temps que moi<sup>143</sup> ». Pour nous qui avons vécu avec lui, il serait !t long

<sup>142</sup> Bernard et Pierre. Le troisième, dont on va parler, fut Gilles. Et ce dernier est peut-être la source, sinon le rédacteur de ce § 55. (On en trouvera une amplification dans la Vie du *Bx Gilles*, ch. 1, où l'auteur – frère Léon ? - a placé aussi dans la bouche de François une parabole de l'empereur et de son serviteur qui ressemble à la vision de notre § 43).

<sup>143</sup> Jb 31 18.

d'écrire et de raconter non seulement ce que nous avons appris par d'autres de sa charité et de sa bonté envers les pauvres, mais encore ce que nous avons vu de nos propres yeux.

### [GUÉRISONS MIRACULEUSES]

**57.** En ce temps-là, comme le bienheureux demeurait à l'ermitage Saint-François (*sic*) à Fonte Colombo, la peste bovine, dont aucune bête ne réchappe d'ordinaire, s'abattit sur les troupeaux du village de Saint-Elie situé à proximité de l'ermitage. Tous les bœufs furent atteints, et la mort commença ses ravages. Une nuit, un habitant du village, homme spirituel, eut une vision et entendit une voix lui dire : « Va jusqu'à l'ermitage où demeure le bienheureux François, procure-toi de l'eau où il s'est lavé les mains et les pieds, et asperges-en tous les bœufs ; ils seront guéris sur-le-champ. »

Au petit jour, l'homme se leva, s'en fut à l'ermitage et raconta tout aux compagnons du saint. A l'heure du repas, ils recueillirent dans un vase l'eau où il s'était lavé les mains. Le soir ils lui demandèrent la permission de lui laver les pieds, sans lui dire un mot de leur dessein. Puis ils remirent cette eau à l'homme qui l'emporta et en aspergea comme d'eau bénite les bœufs qui gisaient presque morts, et tous les autres avec eux. Et aussitôt, par la grâce de Dieu et les mérites du bienheureux François, ils furent tous guéris. A cette époque, le bienheureux portait déjà ses plaies aux mains, aux pieds et au côté.

**58.** Au temps où le bienheureux François, souffrant des yeux, passait quelques jours dans le palais de l'évêque de Rieti, un clerc du diocèse, nommé Gédéon<sup>144</sup>, homme fort mondain, était atteint d'une très grave maladie qui le clouait au lit depuis fort longtemps ; il souffrait surtout des reins. Il lui était impossible de remuer et de se retourner dans son lit sans être aidé ; il ne pouvait se lever et marcher que soutenu par plusieurs personnes, et quand on le soutenait ainsi il allait tout courbé et comme contracté, à cause de ses douleurs de reins, sans pouvoir se redresser.

Un jour, il se fit porter devant le bienheureux François, se jeta à ses pieds<sup>145</sup> et lui demanda, avec d'abondantes larmes, de tracer sur lui le signe de la croix. Le bienheureux François répondit : « Comment te marquerai-je du signe de la croix, toi qui as vécu au gré de tes désirs charnels, sans méditer ni craindre les jugements de Dieu ? » Mais il fut si affligé à la vue de ses infirmités et de ses souffrances, qu'ému de pitié il lui dit : « Je te signe au nom du Seigneur, mais s'il plaît à Dieu de te guérir, prends garde de retourner à ton vomissement<sup>146</sup>. Car, en vérité je te le dis, si tu retournes à ton vomissement des maux pires que les premiers<sup>147</sup> t'accableront, et tu encourras un châtiment terrible à cause de tes péchés, de ton ingratitude, et de ton mépris de la bonté de Dieu. » Il fit le signe de la croix sur le clerc qui, aussitôt, se redressa et se leva, délivré de ses infirmités ; et quand il se redressa, on entendit les os de ses reins craquer comme le bois sec qu'on casse entre ses mains.

Mais quelques années plus tard il retourna à son vomissement, au mépris des recommandations que le Seigneur lui avait faites par son serviteur François<sup>148</sup>...

<sup>144</sup> Un chanoine, d'après 2 C 41.

<sup>145</sup> Difficile à interpréter à la lettre, étant donné l'état du malade décrit plus haut. Cliché typique, utilisant un geste extérieur et corporel pour exprimer une attitude intérieure.

<sup>146</sup> 2 P 2 22.

<sup>147</sup> Mt 12 45.

<sup>148</sup> La fin du récit, qui manque dans le manuscrit de Pérouse, se trouve dans 2 C 41: «Et un soir qu'il avait dîné chez un autre chanoine, son confrère, et qu'il y était resté pour la nuit, la toiture s'écroula sur tous les habitants de la maison. Les autres échappèrent à la mort ; le misérable seul fut pris par elle et périt.»

## [ÉLOGE DE LA MENDICITÉ]

**59.** Après son séjour à Sienne et à Celle de Cortone, le bienheureux François revint à Sainte-Marie de la Portioncule et se rendit ensuite, pour y séjourner, à Bagnara, au-dessus de Nocera, où l'on venait de construire une maison pour les frères ; il y demeura un certain temps. Mais ses pieds et même ses jambes s'étant mis à enfler à cause de son hydropisie, son état s'aggrava. Les gens d'Assise en furent informés et envoyèrent aussitôt quelques chevaliers à ce couvent, pour le ramener à Assise<sup>149</sup>. Ils craignaient en effet de le laisser mourir là-bas et de devoir abandonner à d'autres la possession de son très saint corps. Les chevaliers ramenèrent donc le malade.

Au cours du voyage, ils firent halte dans un bourg du territoire d'Assise<sup>150</sup> pour le repas. Le bienheureux François descendit chez un homme du pays qui le reçut avec joie et charité. Les chevaliers parcoururent tout le village pour acheter des provisions : ils ne trouvèrent rien. Revenus près du bienheureux François, ils lui dirent, comme en plaisantant : « Frère, il va falloir que vous nous donniez de vos aumônes, car nous n'avons rien trouvé à acheter. » Le bienheureux répondit, dans un grand élan spirituel ; « Si vous n'avez rien trouvé, c'est que vous mettez votre confiance en vos mouches, c'est-à-dire en vos deniers, et non pas en Dieu. Mais retournez sans rougir dans les maisons où vous êtes passés : au lieu de demander des marchandises à acheter, demandez des aumônes pour l'amour de Dieu. Le Saint-Esprit agira en eux, et vous trouverez de tout en abondance. »

Ils allèrent donc, et demandèrent l'aumône comme l'avait recommandé le saint Père. Hommes et femmes leur donnèrent largement et joyeusement de ce qu'ils avaient. Tout heureux alors, ils revinrent trouver le bienheureux François et lui racontèrent ce qui était arrivé. Ils tinrent la chose pour miraculeuse, car tout s'était passé comme il le leur avait prédit.

**60.** Demander l'aumône pour l'amour du Seigneur Dieu : le bienheureux François considérait que c'était là une action de la plus grande noblesse, dignité et courtoisie devant Dieu et même devant le monde. En effet, tout ce que le Père céleste a créé pour l'utilité de l'homme, il continue de l'accorder depuis le péché, gratuitement et à titre d'aumône, aux dignes et aux indignes, à cause de l'amour qu'il porte à son Fils bien-aimé. Aussi le bienheureux François disait-il que le serviteur du Christ qui va demander l'aumône pour l'amour de Dieu doit le faire plus détendu et plus joyeux qu'un homme qui, voulant acheter quelque chose, dirait, pour faire preuve de courtoisie et de largesse<sup>151</sup> : « Pour un objet d'un denier, j'offre cent marcs d'argent<sup>152</sup> ! » Et même il propose mille fois plus, le serviteur de Dieu : il offre, en échange d'une aumône, l'amour de Dieu en comparaison duquel toutes les choses de la terre et même du ciel ne sont que néant.

Avant que les frères se fussent multipliés, quand le bienheureux François parcourait le monde en prêchant, il n'y avait pas encore de couvents de frères dans les villes et les bourgs où il allait prêcher, et souvent il était invité à manger et à loger par quelque personnage noble et riche qui voulait lui témoigner sa dévotion. Il savait bien que son hôte avait préparé avec profusion, pour l'amour de Dieu, tout ce qui était nécessaire à son corps ; cependant, à l'heure du repas, il allait mendier, pour donner le bon exemple aux frères et à cause de la noblesse et de la dignité de Dame Pauvreté. Il disait parfois à celui qui l'avait invité : « Jamais je ne renoncerai à

<sup>149</sup> A une trentaine de kilomètres.

<sup>150</sup> Satriano, d'après 2 C 77.

<sup>151</sup> Raoul de Houdenc (1170-1230 env.), dans son *Roman des Ailes*, qui est comme un catéchisme de chevalerie, enseigne que nul ne pourra « en haut prix monter », si sa prouesse ne possède ces deux ailes : à droite l'aile de Largesse, à gauche l'aile de Courtoisie. Notion et doctrine courantes à l'époque : Micha, *Une source latine du Roman des Ailes*, dans RMAI 1 (1945) 305-309.

<sup>152</sup> Même parabole au § 3, mais pour un objet d'un denier on offrait cent fois sa valeur. La répétition du thème et la variété dans les éléments prouvent que c'était là une comparaison chère à François.

ma dignité royale, à mon héritage<sup>153</sup>, à ma vocation, à ma profession qui est celle de Frère mineur : aller demander l'aumône. Même si je devais ne rapporter que trois rogatons, j'irais, car c'est là ma fonction et je veux l'exercer. » Et il quêtait de porte en porte contre le gré de son hôte. Il arrivait aussi que celui-ci l'accompagnât puis, s'adjudant les aumônes recueillies par le bienheureux François, il les conservait comme des reliques, par dévotion pour lui. Celui qui écrit ceci a vu maintes fois le fait se reproduire, et il en rend témoignage.

**61.** Un jour que le bienheureux François rendait visite au seigneur évêque d'Ostie - qui plus tard devint pape - il s'esquiva à l'heure du repas pour aller demander l'aumône, mais presque furtivement à cause dudit seigneur. Celui-ci, lorsque François revint, était déjà à table et il avait commencé le repas, car il avait invité quelques chevaliers, ses parents. Le bienheureux François posa ses aumônes sur la table de l'évêque, puis vint s'asseoir auprès de lui, car c'était la place que lui réservait ce seigneur quand il recevait le saint. L'évêque était un peu confus que le bienheureux soit allé mendier, mais il ne dit rien, à cause des convives. Quand le bienheureux eut mangé, il prit ses aumônes et les distribua, de la part de Dieu, aux chevaliers et aux chapelains de l'évêque. Tous les prirent avec grand respect. Les uns les mangèrent, les autres les conservèrent par dévotion pour le saint. En les recevant, ils retiraient même leur bonnet en signe de vénération pour lui. Le seigneur évêque se réjouit fort de cette dévotion, surtout que les aumônes n'étaient pas de pain blanc.

Au sortir du repas, il emmena dans sa chambre le bienheureux François et l'embrassa avec une joie débordante, tout en lui disant : « O mon frère très simple, pourquoi m'avoir fait cet affront d'aller demander l'aumône ? Ma maison est aussi la maison des frères ! » Le bienheureux François répondit : « C'est un grand honneur que je vous ai fait au contraire, seigneur. En effet, quand un inférieur remplit bien sa charge et obéit à son seigneur, il rend hommage à la fois au Seigneur et à son prélat. » Et il ajouta : « Je dois être l'exemple et le modèle de vos pauvres<sup>154</sup>. Je sais que dans l'Ordre il y a et il y aura des frères, de vrais Frères mineurs par leur nom et par leur conduite, qui, pour l'amour du Seigneur Dieu et par l'onction du Saint-Esprit qui les instruit et les instruira de toutes choses, s'abaisseront en toute humilité et soumission au service de leurs frères. Mais il y en a et il y en aura aussi qui, retenus par la honte et la contrainte des usages mondains, dédaignent et dédaigneront de s'humilier, de s'abaisser à mendier et d'accomplir des besognes serviles. C'est pourquoi je dois, par mon comportement, instruire ceux qui sont entrés et entreront dans l'Ordre, afin qu'ils soient sans excuse devant Dieu, en ce monde et en l'autre. Aussi, quand je me trouve chez vous, qui êtes notre maître et notre pape, ou bien chez des grands et des riches de ce monde qui, pour l'amour de Dieu, m'offrent et m'imposent même leur hospitalité, je ne veux pas avoir honte d'aller quêter. Bien plus, c'est pour moi un titre de noblesse, une dignité royale et un honneur dont me gratifie le Souverain Roi. Lui, maître de toutes choses, il a voulu se faire pour nous le serviteur de tous. Riche et glorieux dans sa majesté, il est venu, pauvre et méprisé, dans notre humanité. Je veux donc que les frères présents et à venir sachent que j'éprouve plus de consolation intérieure et extérieure à m'asseoir à la pauvre table des frères, sur laquelle je vois les misérables aumônes recueillies de porte en porte pour l'amour de Dieu, qu'à prendre place à votre table, ou à celle d'autres seigneurs, chargée de toutes sortes de plats, alors même que c'est par dévotion pour moi que vous m'offrez cette profusion. Le pain de l'aumône, en effet, est un pain sacré, sanctifié par la louange et par l'amour de Dieu, puisque le frère qui va mendier doit commencer par dire : « Loué et béni soit le Seigneur Dieu ! » et qu'ensuite il doit dire : « Faites-nous l'aumône pour l'amour du Seigneur Dieu ! »

Le seigneur évêque, très édifié par cet entretien avec le saint Père, lui dit alors : « Mon fils, agis comme bon te semble car le Seigneur est avec toi, et toi avec lui. »

---

<sup>153</sup> Cf. 2 Reg 6 4.

<sup>154</sup> Vos pauvres : l'Ordre avait été confié au cardinal Hugolin qui était « gouverneur, maître, protecteur et correcteur de toute la Fraternité » : 2 Reg 12 3, et Test 33. - Dans la pensée de François, il lui tenait lieu de « pape » : c'est le sens de l'expression *apostolicus noster*, qu'il emploie un peu plus bas.

**62.** Le bienheureux François voulait, il le disait souvent, qu'un frère ne restât jamais longtemps sans aller mendier. Plus un frère avait été noble et grand dans le siècle, plus le saint Père était réjoui et édifié quand il le voyait aller à l'aumône et accomplir, pour le bon exemple, des besognes serviles. C'est ainsi qu'on faisait autrefois : dans les commencements de l'Ordre, quand les frères demeuraient à Rivo Torto, il y en avait un qui priait peu et ne travaillait pas, qui n'allait jamais, car il avait honte, demander l'aumône, mais qui mangeait bien. Le bienheureux François, considérant cette conduite, fut averti par le Saint-Esprit, que c'était un homme charnel. Il lui dit un jour : « Passe ton chemin, frère mouche, car tu veux manger le fruit du travail de tes frères, tout en restant oisif sur le chantier de Dieu. Tu es semblable au frère frelon qui ne récolte rien, ne travaille pas, et qui mange le fruit de l'activité des abeilles courageuses. » Il s'en alla, sans même demander pardon, car c'était un homme charnel.

**63.** Pendant un séjour du bienheureux François à Sainte Marie de la Portioncule, un frère, homme spirituel, revenait d'Assise où il était allé quêter. Arrivé près de l'église, il se mit à louer Dieu à pleine voix, avec beaucoup de joie. Le bienheureux l'entendit et sortit sur la route à sa rencontre ; plein de joie, il baisa l'épaule qui portait la besace remplie d'aumônes. Puis il la prit sur sa propre épaule et la porta dans la maison des frères. Là il déclara devant tous : « C'est ainsi que je veux voir mon frère s'en aller à la quête et revenir ; content et joyeux ! »

#### [SÉRÉNITÉ ET JOIE AUX APPROCHES DE LA MORT]

**64.** A l'époque où le bienheureux François, à son retour du couvent de Bagnara<sup>155</sup>, était au lit, bien malade, dans le palais épiscopal d'Assise, les habitants craignaient que s'il mourait à leur insu pendant la nuit, les frères n'emportassent secrètement son corps pour l'ensevelir dans une autre ville ; ils décidèrent de faire chaque nuit bonne garde aux abords du palais. Le bienheureux François était alors bien affaibli. Pour le réconfort de son âme et pour éviter le découragement au milieu de ses graves et nombreuses infirmités, il se faisait souvent chanter par ses compagnons les « Louanges du Seigneur » qu'il avait composées jadis pendant sa maladie. Il les faisait chanter aussi la nuit pour l'édification de ceux qui montaient la garde, à cause de lui, aux abords du palais.

Le frère Elie, voyant que le bienheureux François puisait ainsi joie et courage dans le Seigneur au milieu de si grands maux, lui dit un jour : « Mon très cher frère, je suis bien consolé, bien édifié, de voir la joie que tu éprouves et que tu manifestes à tes compagnons dans une telle affliction et maladie. Sans doute les hommes de cette cité te vénèrent comme un saint dans la vie et dans la mort ; mais comme ils croient fermement que ta maladie grave et incurable te conduira bientôt au trépas, ils pourraient penser et se dire en eux-mêmes, en entendant chanter ainsi les " Louanges du Seigneur " : Comment peut-il montrer une si grande joie alors qu'il va trépasser ? Ne ferait-il pas mieux de penser à la mort ? »

Le bienheureux François lui répondit : « Te souviens-tu de ta vision de Foligno dans laquelle, m'as-tu dit, une voix t'avertit que je ne vivrais pas au-delà de deux ans<sup>156</sup> ? Avant ta vision déjà, grâce au Saint-Esprit qui met toute bonne pensée au cœur et toute bonne parole aux lèvres de ses fidèles, souvent, de jour ou de nuit, je pensais à la mort. Depuis ta vision j'ai eu plus encore le souci de penser chaque jour à l'heure de ma mort. » Puis il ajouta avec passion : « Frère, laisse-moi me réjouir dans le Seigneur et chanter ses louanges au milieu de mes infirmités : par la grâce du Saint-Esprit je suis si étroitement uni à mon Seigneur que, par sa bonté, je puis bien me réjouir dans le Très-Haut lui-même ! »

**65.** En ces jours-là un médecin d'Arezzo nommé Bonjean, ami et familier du bienheureux François, vint au palais pour le voir. Le saint l'interrogea sur sa maladie et lui dit : « Que

<sup>155</sup> Cf. plus haut § 59.

<sup>156</sup> Cf. I C 109.

penses-tu, frère Jean<sup>157</sup>, de mon hydropisie ? » (Car le bienheureux ne voulait pas appeler par leur nom ceux qui se nommaient « Bon » ; cela par respect pour le Seigneur qui a dit : Nul n'est bon que Dieu seul<sup>158</sup>. De même, dans ses lettres il n'appelait personne père ou maître, par respect pour le Seigneur qui a dit : Ne donnez à personne sur terre le nom de père, et ne vous faites pas appeler maître<sup>159</sup>.)

Le médecin lui répondit : « Frère, avec la grâce de Dieu, tout ira bien. » Il ne voulait pas lui dire, en effet, qu'il allait bientôt mourir. Le bienheureux François reprit : « Frère, dis-moi la vérité, quel est ton pronostic ? N'aie pas peur, car grâce à Dieu je ne suis pas un couard qui craint la mort. Le Seigneur, par sa grâce et dans sa bonté, m'a uni assez étroitement à lui pour que je sois aussi heureux de vivre que de mourir ». Le médecin lui répondit : « Père, d'après notre science médicale, ton mal est incurable, et tu mourras à la fin de septembre ou le quatrième jour des Nones d'octobre. » Alors le bienheureux François qui gisait sans force sur son lit, étendit les bras et leva les mains vers le Seigneur, avec grande dévotion et grand respect, en s'écriant, le corps et l'âme envahis de joie : « Ma soeur la mort, sois la bienvenue ! »

#### [FRÈRE RICHER ET SES LIVRES]

**66.** Le frère Richer, de la Marche d'Ancône, noble par la naissance, plus noble par la sainteté, et que le bienheureux François chérissait fort<sup>160</sup> vint un jour au palais lui rendre visite. Au cours de l'entretien, qui roulait sur l'Ordre et l'observance de la Règle, le frère lui demanda : « Père, dis-moi quelles furent tes intentions quand tu commenças d'avoir des frères, quelles sont celles que tu as aujourd'hui et que tu penses garder jusqu'au jour de ta mort ? Je voudrais être sûr de tes intentions et volontés premières et dernières, pour savoir si nous autres, frères clercs, qui possédons des livres, nous pouvons les garder, tout en reconnaissant d'ailleurs qu'ils appartiennent à l'Ordre ? » Le bienheureux François lui répondit : « Frère, voici quelles furent et demeurent mes premières et mes dernières intentions et volontés : si mes frères avaient voulu m'écouter aucun ne posséderait autre chose que l'habit accordé par la Règle, avec la corde et les caleçons ! »

#### [LA DÉNOMINATION : FRÈRES MINEURS]

**67.** Un jour, le bienheureux François dit aux frères : « L'Ordre des Frères mineurs est un petit troupeau que le Fils de Dieu, en ces derniers temps, a demandé à son Père céleste en lui disant : « Père, je voudrais que tu suscites et que tu me donnes un peuple nouveau et humble qui, en cette heure, se distingue par son humilité et sa pauvreté de tous ceux qui l'ont précédé, et qui se contente pour toute richesse de me posséder, moi seul. » Et le Père de dire à son fils bien-aimé : « Mon Fils, ce que tu as demandé est accompli. » C'est pourquoi, ajouta le bienheureux François, le Seigneur voulut que les frères fussent appelés « mineurs » car ils sont ce peuple que le Fils de Dieu a demandé à son Père et dont il dit lui-même dans l'Évangile : Ne craignez pas, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le royaume<sup>161</sup>, et encore : Ce que vous avez fait au moindre (mineur) de vos frères, c'est à moi que vous l'avez fait<sup>162</sup>. »

<sup>157</sup> Dans l'édition Deforme : Finiato ; - dans divers mss : Bienvenu.

<sup>158</sup> Lc 18 19. - Le chroniqueur Salimbene raconte que lui aussi (il s'appelait primitivement Ognibene : Tout-Bien) et pour la même raison, fut rebaptisé par le dernier frère auquel saint François avait remis l'habit de l'Ordre : *Chronica*, MGH SS 32, p. 38.

<sup>159</sup> Mt 23 1-10.

<sup>160</sup> Sur Richer, lire Fior 27. - Les paragraphes 66 à 77 constituent *l'Intentio Regulae*.

<sup>161</sup> Lc 12 32.

<sup>162</sup> Mt 25 40 et 45.

Sans doute le Seigneur parlait-il là de tous ceux qui ont l'esprit de pauvreté, mais il visait aussi la création dans son Eglise de l'Ordre des Frères mineurs. Comme il avait été révélé au bienheureux François qu'il devait appeler ses religieux «Frères mineurs», il fit insérer ce nom dans la Règle<sup>163</sup> qu'il porta au seigneur pape Innocent III, lequel l'approuva et l'octroya avant de la promulguer officiellement en concile<sup>164</sup>.

Le Christ révéla de même au bienheureux la salutation que devaient employer les frères, comme il le fit consigner dans son Testament : « Le Seigneur m'a révélé que, pour saluer, nous devons dire : Que le Seigneur vous donne la paix<sup>165</sup> ! »

Dans les commencements de l'Ordre, comme le bienheureux François voyageait en compagnie d'un frère qui fut l'un des douze premiers, celui-ci saluait hommes et femmes sur les routes et dans les champs en leur disant : « Que le Seigneur vous donne la paix ! » Les gens étaient remplis d'étonnement car ils n'avaient jamais entendu pareille salutation dans la bouche d'aucun religieux. Bien plus, quelques hommes demandèrent d'un ton rogue : « Que signifie cette façon de saluer ? » Le frère, tout honteux, dit alors au bienheureux François : « Frère, permets-moi d'employer une autre salutation. » Le bienheureux répondit : « Laisse-les dire ; ils n'ont pas le sens des choses de Dieu. Mais n'aie point honte, car des nobles et des princes de ce monde te témoigneront leur respect à toi et aux autres frères pour cette salutation. » Et il ajouta : « N'est-il pas merveilleux que le Seigneur ait voulu un petit peuple différent de ceux qui l'ont précédé, qui se contente pour toute richesse de le posséder lui seul, le très haut et très glorieux Seigneur ? »

#### [RÉSISTANCE DES FRÈRES]

**68.** Si quelque frère nous demandait, à nous qui vivions avec lui, pourquoi le bienheureux François ne fit pas observer la stricte pauvreté dont il parlait au frère Richer, nous répondrions par les paroles mêmes que nous avons entendues de sa bouche. Ce qu'il a dit au frère Richer, il l'a dit aussi à d'autres frères, ainsi que bien d'autres prescriptions qu'il inséra dans la Règle : il avait demandé au Seigneur, dans une prière et une méditation assidues, de les lui révéler pour l'utilité de tout l'Ordre, et il affirmait qu'elles étaient entièrement conformes à la volonté de Dieu. Mais quand ensuite il les exposait aux frères, ceux-ci les trouvaient dures et insupportables, car ils ignoraient ce qui allait se passer dans l'Ordre après la mort du bienheureux. Lui ne voulait pas entrer en lutte avec eux, tant il craignait le scandale pour lui et pour les autres, et il se conformait, malgré lui, à leur volonté. Il s'en excusait ensuite devant le Seigneur. Mais pour que la parole que Dieu avait mise en sa bouche pour le bien des frères ne revînt pas vide vers le Seigneur<sup>166</sup>, il voulait l'accomplir en lui-même, pour en obtenir du Seigneur récompense. Finalement son esprit trouvait dans cette pratique le réconfort et la paix.

---

<sup>163</sup> 1 Reg 6 3.

<sup>164</sup> Peut-être au Concile de Latran, en 1215. A moins que *in concilio* soit à comprendre : dans son Conseil, comme font certains manuscrits qui portent *in consistorio*.

<sup>165</sup> Test 23.

<sup>166</sup> Cf. Is 55 11.

## [UN MINISTRE ET SES LIVRES]

**69.** A l'époque où il revint d'outremer, un Ministre s'entretint un jour avec lui du chapitre de la pauvreté, voulant connaître sur ce point sa volonté et sa pensée. Il demandait surtout des éclaircissements sur le passage de la Règle qui cite les défenses de l'Évangile: N'emportez rien en voyage<sup>167</sup>. Le bienheureux François lui répondit : « Ma pensée, c'est que les frères ne devraient rien posséder que leur habit, avec la corde et les caleçons, ainsi que le prévoit la Règle, et des chaussures en cas de nécessité. »

Le Ministre répliqua : « Que ferai-je donc, moi qui tant de volumes valant plus de cinquante livres ? » Il disait cela pour pouvoir les conserver en sûreté de conscience, car il se faisait un scrupule de posséder ces livres, alors qu'il savait que le bienheureux François interprétait si strictement le chapitre de la pauvreté. Le bienheureux lui répondit : « Frère, je ne puis ni ne dois aller contre ma conscience et contre l'observance du saint Évangile dont nous avons fait profession. » A ces mots, le Ministre fut rempli de tristesse. Quand il vit son trouble, le saint lui dit avec passion, s'adressant en sa personne à tous les frères : « Vous voulez passer aux yeux des hommes pour des Frères mineurs et être appelés fidèles observants du saint Évangile, mais en pratique ce que vous voulez, c'est conserver vos trésors<sup>168</sup> »

Les Ministres savaient bien que, d'après la Règle, les frères étaient tenus d'observer le saint Évangile. Cependant ils firent supprimer le passage de la Règle où il est dit : « N'emportez rien en voyage », estimant qu'ils n'étaient pas obligés d'observer la perfection du saint Évangile. C'est pourquoi le bienheureux François, averti par le Saint-Esprit de cette mutilation, s'écria en présence de quelques frères : « Les Ministres pensent se jouer de Dieu et de moi ? Eh bien ! pour que tous les frères sachent et soient avertis qu'ils sont tenus d'observer la perfection de l'Évangile, je veux qu'on écrive, au commencement et à la fin de la Règle : les frères sont tenus d'observer le saint Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et pour que les frères soient toujours inexcusables<sup>169</sup> devant Dieu, je veux, avec l'aide de Dieu, mettre en pratique et observer toujours les prescriptions que Dieu a mises dans ma bouche pour le salut et l'utilité de mon âme et de l'âme de mes frères. » C'est ainsi qu'il observa à la lettre le saint Évangile, du jour où il commença d'avoir des frères jusqu'à l'heure de sa mort.

## [UN NOVICE ET SON PSAUTIER]

**70.** Il y avait une fois un frère novice qui savait lire le psautier, mais pas très bien. Comme il aimait beaucoup cette lecture, il demanda au Ministre général la permission d'avoir un psautier. Le Ministre y consentit. Toutefois, ce frère ne voulait pas se l'attribuer avant d'en avoir obtenu la permission du bienheureux François<sup>170</sup>.

Il avait entendu dire que le saint Père ne voulait pas voir ses frères avides de science et de livres, mais qu'il préférait les voir - comme il le prêchait - passionnés pour la pure et sainte simplicité, pour la prière, et pour Dame Pauvreté. C'est ainsi qu'avaient été formés les premiers frères, qui étaient des saints, et il estimait que telle était la voie la plus sûre pour faire son salut.

Non pas qu'il ait jamais méprisé ni regardé d'un mauvais œil la science sacrée : au contraire il témoignait un affectueux respect aux savants de l'ordre et à tous les savants, comme il le dit lui-même en son Testament: « Tous les théologiens et ceux qui nous communiquent les saintes

<sup>167</sup> Lc 9 3.

<sup>168</sup> *Loculos* = magots avec tout ce que le mot implique, dans l'esprit de saint François, de richesse mal acquise et d'appropriation de toutes sortes de biens, d'esprit d'indépendance, de science égoïste et de volonté propre.

<sup>169</sup> A rapprocher de Rm 1 20.

<sup>170</sup> L'anecdote est délimitée dans le temps : c'est le 22 sept, 1220 que fut institué le noviciat, par la Bulle *Cum secundum consilium*, d'Honorius III. - Et le Ministre général était probablement frère Elie.

paroles de Dieu, nous devons les honorer et les vénérer comme étant ceux qui nous communiquent l'Esprit et la Vie<sup>171</sup> ».

Mais, prévoyant l'avenir, il savait par le Saint-Esprit et répétait souvent que beaucoup de frères, sous prétexte d'édifier les autres, abandonneraient leur vocation, c'est-à-dire la pure et sainte simplicité, la prière, et Dame Pauvreté ; ils se croiraient plus fervents et plus enflammés d'amour pour Dieu à cause de leur intelligence des Ecritures, alors que justement à cause de cela ils demeureraient au-dedans vides et glacés ; et ils ne pourraient revenir à leur ancienne vocation, puisqu'ils auraient laissé passer le temps qui leur avait été donné pour vivre dans cette sainte vocation. « Et je crains fort, concluait-il, que ce qu'ils paraissaient avoir leur soit enlevé<sup>172</sup>, pour avoir abandonné leur vocation. »

### [ÉLOQUENCE ET PRIÈRE]

**71.** Il disait aussi : « Nombreux sont les frères qui, jour et nuit, mettent toute leur passion et tout leur soin à la poursuite de la science, abandonnant ainsi la prière et leur sainte vocation. Et quand ils ont prêché à quelques hommes ou au peuple, s'ils voient ou s'ils apprennent que certains ont été édifiés ou convertis à la pénitence par leurs discours, ils s'enflent et s'enorgueillissent du résultat et du travail d'autrui. Car ceux qu'ils croient avoir édifiés ou convertis à la pénitence par leurs discours, c'est Dieu qui les a édifiés ou convertis, par les prières des saints frères qui, eux, n'en savent rien ; Dieu le veut ainsi, de peur que ce ne soit pour eux un sujet d'orgueil. Voilà mes Chevaliers de la Table Ronde : les frères qui se cachent dans les lieux déserts et retirés pour se livrer avec plus de ferveur à la prière et à la méditation, pour pleurer leurs péchés et ceux d'autrui. Leur sainteté est connue de Dieu, mais le plus souvent ignorée des frères et des hommes. Et quand leurs âmes seront présentées par les Anges au Seigneur, le Seigneur leur révélera le résultat et la récompense de leurs peines, c'est-à-dire la foule des âmes sauvées par leurs prières. Et il leur dira : « Mes fils, voilà les âmes sauvées par vos prières ; puisque vous avez été fidèles dans les petites choses, je vous en confierai de grandes<sup>173</sup>. »

Voici comment le bienheureux François expliquait le texte : la femme stérile a eu beaucoup d'enfants, mais celle qui avait beaucoup de fils s'est vue abandonnée<sup>174</sup>. La femme stérile, disait-il, c'est le bon religieux qui, par ses saintes actions et ses vertus, se sanctifie et édifie les autres. Il répétait souvent cette parole dans ses entretiens avec les frères<sup>175</sup> et surtout au chapitre de Sainte-Marie de la Portioncule, devant les Ministres et les autres frères. Il formait ainsi les Ministres et les prédicateurs à l'exercice de leurs responsabilités. Il leur disait que leur charge de Ministre ou leur office de prédicateur et les soucis qu'ils entraînent ne devaient pas leur faire abandonner la prière ; qu'ils devaient mendier et travailler manuellement comme les autres frères pour le bon exemple et pour le profit de leurs âmes et de celles d'autrui. Il ajoutait : « Les frères qui sont sujets seront très édifiés de voir leurs Ministres et leurs prédicateurs s'adonner volontiers à la prière, s'abaisser et s'humilier. » Fidèle disciple du Christ, il accomplit lui-même, tant qu'il fut en bonne santé, ce qu'il prêchait aux autres.

### [ENCORE LE NOVICE ET SON PSAUTIER]

---

<sup>171</sup> Test 13.

<sup>172</sup> Cf Mt 13 12.

<sup>173</sup> Mt 25 23.

<sup>174</sup> 1 R 2 5 ; Is 54 1.

<sup>175</sup> Littéralement : ses collations. C'est le nom traditionnel des lectures spirituelles en commun, des chapitres locaux, soit dans le monachisme antique (cf. les *Collations* de Cassien), soit chez les Frères mineurs, où ils ont laissé des traces écrites dans les *Admonitions* de saint François.

72. Un jour que le bienheureux François était venu à l'ermitage où demeurait le novice dont on a parlé plus haut, ce frère vint lui dire : « Père, ce serait pour moi une grande consolation que d'avoir un psautier ; mais quoique le Ministre général me l'ait permis, je veux ne le tenir que de ton consentement. »

Voici quelle fut la réponse du bienheureux : « L'empereur Charles, Roland et Olivier, tous les paladins et preux guerriers qui furent puissants au combat, poursuivirent les infidèles jusqu'à la mort, n'épargnant ni sueurs ni fatigues, et remportèrent sur eux une victoire mémorable ; et pour finir, ces saints martyrs sont morts en combattant pour la foi du Christ<sup>176</sup>. Or on en voit beaucoup maintenant qui voudraient s'attribuer honneur et gloire en se contentant de chanter leurs exploits ! » On trouve l'explication de ces paroles dans les Admonitions<sup>177</sup> où il écrit : « Les saints ont accompli des exploits ; nous, dans nos récits et nos sermons, nous nous contentons d'exploiter leurs actions dans le but d'en retirer honneur et gloire ! » C'était dire en d'autres termes : la science enfle, la charité édifie<sup>178</sup>.

73. Une autre fois, comme le bienheureux François était assis près du feu et se chauffait, ce frère vint le relancer avec son psautier. Le saint lui répondit : « Et quand tu auras un psautier, tu voudras un bréviaire ; et quand tu auras un bréviaire tu t'installeras dans une chaire comme un grand prélat, et tu commanderas à ton frère : Apporte-moi mon bréviaire ! » Ce disant, tout emporté par la passion, il prit de la cendre au foyer, la répandit sur sa tête, et il s'en frictionnait en répétant : « Le voilà, le bréviaire ! » Le frère en resta tout ébahi et honteux.

Après quoi le bienheureux lui dit : « Moi aussi, frère, j'ai été tenté d'avoir des livres ; mais pour connaître sur ce point la volonté de Dieu, j'ai pris le livre des Evangiles et j'ai prié le Seigneur de me faire connaître, à la première page que j'ouvrirais, ce qu'il voulait de moi. Ma prière terminée, j'ouvris le livre et tombai sur ce verset : A vous il a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, aux autres cela n'est donné qu'en paraboles<sup>179</sup>. » Et il ajouta : « Nombreux sont ceux qui désirent s'élever jusqu'à la science, mais bienheureux celui qui préfère y renoncer pour l'amour du Seigneur Dieu ! »

74. Quelques mois plus tard, pendant un séjour du bienheureux François à Sainte-Marie de la Portioncule, il se trouvait un jour près de sa cellule sur la route qui passe derrière la maison, quand ce frère revint encore lui parler de son psautier. Le saint lui dit : « Va, et fais ce que ton Ministre te dira. » Là-dessus, le frère s'en retourna par où il était venu. Le bienheureux François était resté sur la route, réfléchissant à ce qu'il avait dit au frère. Tout à coup il lui cria : « Attends, frère, attends ! » Il le rejoignit et lui dit : « Reviens avec moi, et montre-moi l'endroit où je t'ai dit, pour ton psautier, de faire ce que te dirait ton Ministre. » Ils y revinrent, le bienheureux se mit à genoux devant le frère et lui dit : « *Mea culpa*, frère, *mea culpa* : quiconque veut être Frère mineur ne doit posséder que la tunique accordée par la Règle, la corde et les caleçons, plus les chaussures si la nécessité ou la maladie l'exigent. »

Chaque fois qu'un frère venait lui demander un conseil de ce genre, il lui faisait la même réponse. Et il disait : « Il n'est de science qu'à proportion des actes ; il n'est de meilleur sermon que la pratique des vertus. » C'était dire équivalentement : « On ne reconnaît le bon arbre qu'à ses fruits<sup>180</sup>. »

#### [TOLÉRANCE DE CERTAINS ABUS]

<sup>176</sup> François appelle « martyrs » les paladins parce qu'il les considère comme des croisés. Dans la *Chanson de Roland* (laisse 95), l'évêque Turpin leur dit aussi avant le combat :

« Si vous mourez, vous serez saints martyrs ».

<sup>177</sup> Adm 6 3.

<sup>178</sup> Co 8 1.

<sup>179</sup> Mc 4 11.

<sup>180</sup> Lc 6 44 et cf. Adm 7.

75. A l'époque où le bienheureux François demeurait dans le palais de l'évêque d'Assise, l'un de ses compagnons lui dit un jour ; « Père, pardonne-moi, mais ce que je veux te dire, beaucoup l'ont déjà remarqué. Tu sais comment jadis, par la grâce de Dieu, tout l'Ordre s'épanouissait dans la pureté de la perfection, comment les frères observaient avec zèle et ferveur la sainte pauvreté en toutes choses : maisons, mobilier et vêtements. En cela comme en tout leur comportement extérieur ils étaient unanimes, soucieux de rester intégralement fidèles à notre profession, notre vocation et au bon exemple, unanimes aussi dans l'amour de Dieu et du prochain. Or, depuis quelque temps, cette pureté et cette perfection commencent à s'altérer, et les frères s'en excusent en disant que le nombre est contraire à l'observance ; beaucoup même croient que le peuple est davantage édifié par cette nouvelle manière de vivre, et qu'il est plus convenable de se conduire ainsi. Ils méprisent la voie de la simplicité et de la pauvreté qui, pourtant, fut à l'origine et à la base de notre Ordre. Considérant ces abus, nous croyons que tu ne peux être d'accord, mais nous nous étonnons, s'il en est ainsi, que tu les supportes et ne les corriges pas. »

76. Le bienheureux François répondit : « Frère, que le Seigneur te pardonne de vouloir ainsi t'opposer à moi et m'entraîner dans des questions qui ne sont plus de mon ressort. Tant que j'ai eu la charge des frères et qu'ils sont demeurés fidèles à leur vocation et à leur profession, mes exemples et mes exhortations leur suffisaient, et pourtant j'étais bien fragile au début de ma conversion. Mais quand j'ai vu que le Seigneur multipliait chaque jour le nombre des frères et que, par tiédeur et manque de générosité, ils commençaient à dévier de la voie droite et sûre qu'ils avaient jusqu'alors suivie, pour prendre, comme tu le dis, une route plus large sans respecter ni leur profession, ni leur vocation, ni le bon exemple ; quand je me suis rendu compte que ni mes conseils ni mon exemple ne pouvaient leur faire abandonner le chemin qu'ils avaient pris ; alors j'ai remis l'Ordre entre les mains de Dieu et des Ministres. J'ai renoncé à ma charge et je m'en suis démis en m'excusant au Chapitre général de ne pouvoir, à cause de ma maladie, continuer à m'occuper des frères. Et cependant, si les frères avaient marché et marchaient encore selon ma volonté, je préférerais qu'ils n'aient pas d'autre Ministre que moi-même jusqu'au jour de ma mort. En effet, quand les sujets sont bons et fidèles, quand ils connaissent et accomplissent la volonté de leur supérieur, celui-ci n'a guère d'inquiétudes à leur sujet. Bien plus, j'éprouverais tant de joie à voir la qualité des frères, et tant de réconfort à considérer nos progrès, que je les laisserais marcher à leur guise, et que je n'en ressentirais aucun accablement de surcroît, même si j'étais cloué au lit par la maladie.

« Mon office, ma charge de supérieur des frères, est d'ordre spirituel, puisque je dois réprimer les vices et les corriger. Mais si je ne puis, par mes exhortations et mon exemple, les réprimer ni les corriger, je ne veux pas devenir un bourreau qui punit et flagelle, comme fait le bras séculier. J'ai confiance, dans le Seigneur, qu'ils seront punis par les ennemis invisibles (ces valets du Seigneur préposés à la punition, en ce monde et en l'autre, de ceux qui transgressent les commandements de Dieu) ; ils seront punis et corrigés par les hommes de ce siècle, à leur grande honte et confusion, et ils reviendront ainsi à leur profession et à leur vocation.

« Toutefois, jusqu'au jour de ma mort, je ne cesserai d'enseigner à mes frères, par mon exemple et par ma vie, comment marcher sur le chemin que le Seigneur m'a montré et que je leur ai montré à mon tour, afin qu'ils n'aient pas d'excuse devant le Seigneur et que, plus tard, je ne sois pas tenu devant Dieu de rendre compte d'eux ni de moi même. »

77. Le bienheureux François fit écrire dans son Testament que toutes les maisons des frères devaient être faites d'argile et de bois, en signe de sainte pauvreté et d'humilité, et que les églises construites pour eux devaient être petites<sup>181</sup>. Sur ce point particulier de la construction en bois et torchis, il voulut que l'exemple vînt de Sainte-Marie de la Portioncule, qui fut le premier couvent où le Seigneur commença à multiplier les frères. Il voulait que ce couvent fût à jamais un modèle et un rappel pour les frères présents et futurs.

---

<sup>181</sup> Verset 24. Mais le bois et la boue n'y sont pas mentionnés. Cf. plus haut, § 13-16.

Cependant certains lui dirent qu'à leur avis il n'était pas bien de construire en bois et torchis, parce qu'en certaines contrées ou provinces le bois était plus cher que la pierre. Le bienheureux François ne voulut pas discuter avec eux, car il était alors très malade, et même aux portes du tombeau puisqu'il mourut peu après. Mais il fit écrire dans son Testament : « Que les frères se gardent bien de recevoir, sous aucun prétexte, ni églises ni humbles demeures ni tout ce que l'on construit pour eux si cela n'est pas conforme à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle ; qu'ils y séjournent toujours comme des hôtes de passage, comme des étrangers et des pèlerins. »

Nous qui étions avec lui quand il composa la Règle et presque tous ses écrits, nous témoignons qu'il y fit insérer des prescriptions auxquelles certains frères, les supérieurs surtout, étaient opposés. Elles lui valurent pendant sa vie la contradiction de ses frères ; aujourd'hui qu'il est mort, elles seraient bien utiles à l'ordre tout entier. Mais comme il craignait le scandale, il condescendait, bien malgré lui, aux volontés des frères. Cependant il disait souvent : « Malheur aux frères qui s'opposent à ce que je sais être la volonté de Dieu pour le plus grand bien de l'Ordre, même si je m'incline, malgré moi, devant leur volonté. » Et il répétait souvent à ses compagnons : « Ce qui fait ma douleur et mon affliction, c'est de voir l'opposition que font certains frères aux indications que j'obtiens de la bonté de Dieu, à force de prière et de méditation, pour le bien présent et futur de l'Ordre tout entier, et qui sont, - Dieu m'en a donné l'assurance, - conformes à sa volonté. Mais quelques frères, de leur propre autorité et avec les seules lumières de leur science, les suppriment et me font opposition en disant : « Telles prescriptions sont à garder et à observer, telles autres non. » Toutefois, il craignait tellement le scandale, comme nous l'avons dit, qu'il laissait faire beaucoup de choses, et s'inclinait devant la volonté des frères, bien malgré lui.

#### [CONTRE LES BAVARDAGES INUTILES]

**78.** Quand notre très saint Père François demeurait à Sainte-Marie de la Portioncule, il avait coutume, chaque jour après le repas, de se livrer avec les frères à quelque travail manuel pour combattre l'oisiveté. Il considérait, en effet, comme néfaste pour lui et pour les frères de perdre après la prière, par des paroles inutiles, le bénéfice de cette prière, obtenu avec la grâce. Afin d'éviter ce genre de conversations, il établit le règlement suivant, que tous les frères devaient observer :

« Si un frère, soit en voyage soit au travail avec d'autres, se laisse aller à quelque bavardage inutile, il sera tenu de réciter le Pater avec les Louanges de Dieu, au commencement et à la fin de la prière<sup>182</sup>. Si le fautif s'en accuse lui-même, dès qu'il a pris conscience de cet écart, il dira pour lui-même le Pater et les Louanges du Seigneur ; s'il est repris par un frère avant de s'en accuser, c'est pour ce frère qu'il dira le Pater, de la manière indiquée. S'il est repris par un frère, se rebiffe et ne veut pas réciter le Pater, il en dira deux pour celui qui l'a repris, à condition qu'un autre frère se joigne au premier pour témoigner que la parole inutile a bien été prononcée. Ces Louanges du Seigneur, il les récitera au commencement et à la fin de la prière, assez haut et assez clair pour que tous les frères présents puissent entendre et comprendre ; eux, pendant ce temps-là, devront se taire et écouter. Un frère qui assiste à un bavardage inutile sans y mettre le holà sera tenu de réciter pour le coupable le Pater et les Louanges du Seigneur. Tout frère qui, dans une cellule, une maison ou ailleurs, rencontre un ou plusieurs frères, aura toujours soin de louer et bénir Dieu. »

---

<sup>182</sup> Au début et à la fin de quelle prière ? - Ou bien du Notre Père lui-même dont il vient d'être question.

-Ou bien de l'oraison silencieuse en commun. - Ou bien des Heures canoniques et de l'Office de la Sainte Vierge, ainsi que le faisait saint François lui-même, si l'on en croit la rubrique de ces mêmes Louanges de Dieu, rappelée d'ailleurs à la fin de ce même § 78.

Ces Louanges du Seigneur, le très saint Père lui-même avait coutume de les réciter ; son grand désir et sa volonté étaient de voir les frères et même les autres hommes mettre, à les réciter, beaucoup de zèle et de dévotion.

#### [DÉVOTION À L'EUCARISTIE]

**79.** Après le chapitre de Sainte-Marie de la Portioncule, où des frères, pour la première fois, furent envoyés dans les pays d'outremer<sup>183</sup>, le bienheureux François, qui était demeuré dans ce couvent avec quelques frères, leur dit : « Mes très chers frères, je dois être un modèle et un exemple pour tous. Si donc j'ai envoyé mes frères dans les pays lointains où ils subiront fatigue, humiliations, faim, épreuves de toute sorte, il est juste et bon, me semble-t-il, que je parte moi aussi pour une contrée lointaine, afin que mes frères souffrent avec patience leurs épreuves et privations, sachant que j'en supporte autant de mon côté. » Et il ajouta : « Allez, et priez le Seigneur qu'il me donne de choisir le pays où je travaillerai le mieux à sa gloire, au progrès et au salut des âmes, au bon exemple de l'Ordre. »

C'était en effet l'habitude du très saint Père, quand il devait aller prêcher dans une contrée éloignée ou même dans une province voisine, de prier et de faire prier, pour que le Seigneur lui inspire de se rendre là où ce serait préférable selon Dieu.

Les frères se retirèrent donc pour prier et, quand ils eurent fini, ils revinrent auprès du bienheureux qui leur dit : « Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la glorieuse Vierge sa mère et de tous les saints, je choisis le pays de France. C'est une nation catholique qui, entre toutes les autres nations catholiques de la sainte Eglise, témoigne le plus de respect au Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ<sup>184</sup>, et rien ne saurait m'être plus agréable que de me rendre chez eux. »

**80.** Le bienheureux François avait, en effet, beaucoup de respect et de dévotion pour le Corps du Christ. Il aurait voulu écrire dans la Règle que, dans les provinces où ils demeuraient,

---

<sup>183</sup> Autre leçon : au-delà des Monts.

<sup>184</sup> Cette réputation de la France est rattachée par certains au mouvement eucharistique liégeois qui avait pour protagoniste sainte Julienne de Mont-Cornillon (1191-1258). Mais, outre que Liège est alors terre d'Empire, c'est seulement vers 1230 que la moniale communiqua ses révélations, et en 1246 que fut instituée la Fête-Dieu.

Si l'on veut quelques faits précis pour expliquer l'affirmation de saint François, on peut, à la rigueur, relever : 1° que le saint assista à la mort d'Innocent III en 1216 (*Eccleston, De Adventu*, 15) et 2° qu'il y rencontra le cardinal Jacques de Vitry, fervent biographe de sainte Marie d'Oignies (+ 1213), elle-même promotrice du culte eucharistique. (Cf. O. van Rieden, *Das Leiden Christi im Leben des hl. Fr.*, Rome 1960 Qui croit pouvoir dater de cette époque la campagne épistolaire de saint François en faveur de l'Eucharistie).

Mais il existe surtout un courant de pensée et un ensemble de faits « français, » :

- liturgiques : usage de la lampe devant la sainte Réserve, qui se généralise à la fin du XII<sup>e</sup> siècle; ostension et élévation de l'hostie entérinées par décrets synodaux d'Eudes de Sully, évêque de Paris de 1197 à 1208.

- littéraires : soit en latin : floraison vraiment extraordinaire de traités sur le Corps et le Sang du Christ (J. de Ghellinck, art. *Eucharistie au XII<sup>e</sup> siècle en Occident*, dans DTC) ; - soit en français : cf. D.-C. Hontoir, ocr, *La Queste del Saint Graal*, dans *Studia Eucharistica*, Anvers 1946, pp. 132-55.

- miraculeux enfin (et ce furent peut-être les plus influents) ; depuis le miracle de Saint-Yved de Braine au diocèse de Soissons (en 1153) Qui eut un grand retentissement, on connaît de nombreux miracles eucharistiques : cf. E. Dumoutet, *Corpus Domini*, Paris 1942, pp.17-25. Saint Thomas leur consacra même un article de sa Somme (IIa, q. 76, art. 8).

Sur toute cette question, voir Dict. Spir., article *France* col. 873, et A. Callebaut, *Autour de la rencontre à Florence de s. Fr. et du card. Hugolin*, AFH 19 (1926), pp. 530-40.

les frères devaient aussi lui consacrer beaucoup de soins et d'égards, exhorter et encourager les clercs et les prêtres à conserver le Corps du Christ dans un lieu décent et convenable et, si les clercs ne le faisaient pas, y pourvoir par eux-mêmes<sup>185</sup>. Il voulut même un jour envoyer, dans toutes les provinces, des frères avec des ciboires où ils placeraient le Corps du Christ s'ils le trouvaient ici ou là en un endroit peu décent. Par respect pour les très saints Corps et Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ il aurait voulu insérer dans la Règle que, si les frères trouvaient des écrits contenant le nom du Seigneur ou les paroles rituelles du très saint Sacrement, négligemment abandonnés dans un endroit peu convenable, ils devaient les recueillir et les ranger, honorant ainsi le Seigneur dans les paroles qu'il a prononcées. Beaucoup d'objets, en effet, deviennent sacrés par les paroles de Dieu, et le Sacrement de l'autel s'opère par la vertu des paroles du Christ. Il n'écrivit pas dans la Règle cette prescription parce que les Ministres ne jugèrent pas opportun d'en faire une obligation, mais il voulut, dans son Testament et ses autres écrits, laisser à ses frères l'expression de sa volonté à ce sujet. Il voulut de même envoyer dans toutes les provinces des frères avec de beaux et bons fers à hosties.

Il choisit les frères qu'il voulait emmener avec lui et leur dit : « Au nom du Seigneur, allez deux à deux par les chemins, dignement ; le matin, gardez le silence jusqu'après Tierce<sup>186</sup> en priant Dieu dans votre cœur. Pas de bavardages inutiles, car bien que vous soyez en voyage, votre conduite doit être aussi intègre que si vous étiez dans un ermitage ou dans votre cellule. Où que nous soyons, où que nous allions, nous emportons notre cellule avec nous. Notre cellule, c'est notre frère le corps, et notre âme est l'ermite habitant cette cellule pour prier Dieu et méditer. Si notre âme ne demeure pas dans le calme et la solitude à l'intérieur de sa cellule, à quoi bon habiter une cellule faite de main d'homme ? »

#### [RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX A AREZZO]

**81.** Quand ils arrivèrent à Arezzo, ils trouvèrent la ville entière en proie à un scandale épouvantable et à la guerre qui faisait rage jour et nuit. Il y avait là, en effet, deux factions qui se haïssaient depuis longtemps. Le bienheureux François logeait dans un hôpital du faubourg de la ville. Il lui sembla, en entendant cette rumeur et ces cris, le jour et la nuit, que c'étaient les démons qui exultaient et qui poussaient les habitants à détruire leur cité par le feu et autres fléaux. Emu de pitié pour cette ville, il appela frère Sylvestre. C'était un prêtre d'une simplicité et d'une pureté admirables, un homme de Dieu à la foi solide, et que le bienheureux vénérât comme un saint. Et il lui dit : « Va devant la porte de la ville et, de toute ta voix, ordonne aux démons de sortir tous de cette cité ! »

Le frère Sylvestre se leva, se rendit devant la porte de la ville et cria de toutes ses forces : « Loué et béni soit le Seigneur Jésus-Christ ! De la part du Dieu tout puissant, et en vertu de l'obéissance due à notre Père François, j'ordonne aux démons de sortir tous de cette cité ! » Et il arriva, grâce à la bonté de Dieu et à la prière du bienheureux François, que, sans autre forme de sermon, la paix et la concorde furent rétablies entre les habitants.

Le bienheureux qui, en cette occasion, n'avait pu leur prêcher, leur dit, bien plus tard, au cours d'un sermon : « Je vous parle comme à des gens qui étaient jadis enchaînés par les démons. Vous vous étiez vous-mêmes ligotés et vendus, misérables, comme des animaux sur le marché ; vous vous étiez livrés au pouvoir des démons en vous soumettant à la volonté de ceux qui se sont perdus, continuent de se perdre et veulent votre ruine avec celle de toute la cité. Vous êtes des misérables et des ignorants, car vous ne reconnaissez pas les bienfaits de Dieu qui autrefois, - certains d'entre vous l'ignorent, - a libéré votre ville par les mérites d'un très saint frère nommé Sylvestre. »

<sup>185</sup> 2 Let 4-5 et 11 ; Test 11-12.

<sup>186</sup> Cf. Erm 4.

## VOYAGE EN FRANCE INTERROMPU]

**82.** A son arrivée à Florence, le bienheureux y rencontra le seigneur Hugolin, évêque d'Ostie, qui plus tard devint pape ; ce dernier avait reçu du pape Honorius la légation du duché de Spolète, de la Toscane, de la Lombardie et de la Marche de Trévise jusqu'à Venise. Le seigneur évêque se réjouit fort de l'arrivée du bienheureux.

Mais quand il apprit qu'il voulait aller en France, il s'y opposa : « Frère, je ne veux pas que tu ailles outre-Monts, car il y a dans la curie romaine nombre de prélats et d'autres gens qui voudraient bien nuire aux intérêts de ton Ordre. Les autres cardinaux et moi, qui aimons ton Ordre, nous le protégerons et le secourrons plus efficacement si tu demeures à l'intérieur des frontières de cette province. » Le bienheureux François répondit : « Seigneur, ce serait pour moi grande honte de rester dans ce pays alors que j'ai envoyé mes frères dans des provinces lointaines. »

Le seigneur évêque lui répliqua sur un ton de reproche : « Pourquoi as-tu envoyé tes frères subir tant d'épreuves si loin et mourir de faim ? » Le bienheureux François répondit dans un grand élan prophétique : « Seigneur, pensez-vous et croyez-vous donc que le Seigneur Dieu n'ait envoyé des frères que pour cette province ? Je vous le dis en vérité : Dieu a choisi et envoyé les frères pour le profit et le salut de tous les hommes du monde entier ; ils seront reçus non seulement dans les pays fidèles, mais aussi chez les infidèles. Qu'ils observent ce qu'ils ont promis à Dieu, et Dieu leur donnera, chez les infidèles aussi bien que chez les fidèles, tout ce dont ils auront besoin. »

Le seigneur évêque admira ce langage et reconnut que le saint avait raison. S'il ne permit pas au bienheureux de partir pour la France, celui-ci put, du moins, y envoyer le frère Pacifique avec d'autres frères<sup>187</sup>. Quant à lui, il revint dans la vallée de Spolète.

## [PORTRAIT DU VRAI FRÈRE MINEUR]

**83.** Comme le temps du chapitre convoqué à Sainte-Marie de la Portioncule approchait, le bienheureux François dit à son compagnon : « Je ne me considérerais pas comme un Frère mineur si je n'étais pas dans les dispositions que je vais te décrire : Les frères, avec grande dévotion et, vénération, viennent me trouver et m'invitent au chapitre ; touché par leur affectueuse insistance, je m'y rends avec eux. Tous étant réunis, je suis prié d'annoncer la parole de Dieu devant cette assemblée. Je me lève et je prêche selon que m'inspire l'Esprit-Saint.

« Supposons qu'à la suite de ce sermon ils réfléchissent et s'élèvent contre moi en disant : « Nous ne voulons plus que tu règues sur nous<sup>188</sup> ; tu n'as aucune éloquence, tu es trop simple, et nous rougissons d'avoir pour supérieur un rustre et un illettré ; désormais, n'aie plus la prétention de te dire notre supérieur ! » Ils me conspuent et me chassent... Eh bien ! je ne me considérerais pas comme un Frère mineur si je n'étais aussi joyeux quand ils me vilipendent, me rejettent honteusement, m'enlèvent ma charge, que lorsqu'ils m'honorent et me vénèrent, pourvu que dans les deux cas le profit soit le même pour eux. Car si je me réjouis de leur profit et de leur dévotion quand ils m'exaltent et m'honorent (alors que mon âme peut ainsi courir un

<sup>187</sup> Frère Pacifique vint donc en France en 1217 ; il fonda à Vézelay le premier couvent franciscain de France, connu sous le nom de La Cordelle.

<sup>188</sup> Cf. Lc 19 14

danger) combien plus dois-je me réjouir du profit et du salut de mon âme quand ils me vitupèrent en me rejetant honteusement, puisque c'est là pour moi un gain véritable ! »

[SOEUR CIGALE]

**84.** C'était pendant l'été. Le bienheureux François demeurait alors au couvent Sainte-Marie de la Portioncule dans la dernière cellule, près de la haie du jardin qui se trouve derrière la maison, là où, après sa mort, habita frère Raynier le jardinier. Un jour, en descendant de sa cellule, il vit à portée de sa main une cigale perchée sur une branche d'un figuier qui s'élevait près de cette cellule. Il étendit la main et dit : « Viens, soeur cigale ? » Aussitôt elle grimpa le long de ses doigts, tandis que le saint la caressait de l'autre main en lui disant : « Chante, soeur cigale ! » Elle lui obéit aussitôt et se mit à chanter. Ce fut pour le saint une grande consolation et il loua le Seigneur. Pendant une grande heure il la garda ainsi dans sa main, après quoi il la reposa sur la branche d'où il l'avait enlevée.

Pendant huit jours, chaque fois que le saint descendait de sa cellule, il la retrouvait au même endroit, la prenait dans sa main, et aussitôt qu'il lui disait de chanter, elle chantait. Au bout des huit jours, il dit à ses compagnons : « Permettons maintenant à notre soeur cigale d'aller où il lui plaira. Elle nous a suffisamment réjouis, et notre chair pourrait y trouver un sujet de vaine gloire. » Congé donné, la cigale s'éloigna sur-le-champ, et on ne la revit plus. Les compagnons admirèrent sa gentillesse et son obéissance à l'égard du saint. Le bienheureux François trouvait tant de joie dans les créatures, par amour pour le Créateur, que le Seigneur apprivoisait les bêtes sauvages afin de consoler le corps et l'âme de son serviteur.

[UN EXEMPLE POUR TOUS LES FRÈRES]

**85.** En ce temps-là, le bienheureux François demeurait à l'ermitage Saint-Eleuthère, non loin de Contigliano, sur le territoire de Rieti. Comme il ne portait qu'une seule tunique et qu'il faisait grand froid, force lui fut de renforcer intérieurement sa tunique ; son compagnon en fit autant. Son corps en ressentit quelque soulagement. Peu de temps après, comme il venait de finir sa prière, tout joyeux il dit à son compagnon : « Je dois être un modèle et un exemple pour tous les frères. Aussi, bien qu'il soit nécessaire à mon corps d'avoir une tunique doublée, je dois penser à mes frères qui sont dans le même besoin et qui n'ont pas ou ne peuvent se procurer semblable tunique. Je dois donc me mettre à leur niveau, partager leurs privations, afin qu'ils les endurent patiemment en voyant ma façon de faire. »

Nous qui avons vécu avec lui, nous ne saurions dire combien étaient nombreux et urgents les besoins dont il refusait à son corps la satisfaction, dans la nourriture et le vêtement, pour donner aux frères le bon exemple et les aider ainsi à supporter plus patiemment leur indigence. En tout temps, mais surtout quand les frères se furent multipliés et qu'il eut résigné sa charge de supérieur, le principal souci du bienheureux François fut d'enseigner aux frères, par ses actions plus que par ses paroles, ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils devaient éviter.

**86.** Un jour, remarquant et apprenant que certains donnaient le mauvais exemple dans l'Ordre et que les frères ne se maintenaient pas sur les cimes de leur profession, il en fut douloureusement ému jusqu'au fond du cœur et dit au Seigneur dans sa prière : « Seigneur, je vous remets la famille que vous m'avez donnée. »

Le Seigneur lui répondit : « Dis-moi, pourquoi es-tu si triste quand un frère sort de l'Ordre ou que d'autres ne marchent pas dans la voie que je t'ai montrée ? Dis-moi, qui donc a planté l'Ordre des frères ? Qui donc convertit les hommes et les pousse à y entrer pour faire

pénitence ? Qui leur donne la force d'y persévérer ? N'est-ce pas moi ? » Et la voix intérieure lui dit : « Je n'ai pas choisi en ta personne un savant ni un orateur pour gouverner ma famille religieuse, mais j'ai voulu un homme simple, pour que vous sachiez, toi et les autres, que c'est moi qui veille sur mon troupeau. Je t'ai placé au milieu d'eux comme un signe<sup>189</sup> pour que les oeuvres que j'opère en toi, ils les regardent et les accomplissent à leur tour. Ceux qui suivent ma voie me possèdent et me posséderont plus pleinement encore, mais ceux qui veulent s'en écarter seront dépouillés de ce qu'ils paraissaient avoir<sup>190</sup>. C'est pourquoi je te dis de ne pas te contrister à ce point; fais bien ce que tu as à faire, applique-toi à ton oeuvre, car c'est dans la charité perpétuelle que j'ai planté l'Ordre des frères. Sache que j'ai pour cet Ordre tant d'amour que, si l'un des frères retournait à son vomissement et mourait hors de l'Ordre, j'en enverrais un autre pour recevoir à sa place la couronne qui lui était destinée ; s'il n'est pas encore né, je le ferai naître. Pour te bien persuader que je chéris de tout mon cœur la vie et l'Ordre des frères, je te le dis, même s'il ne comptait plus que trois membres, je ne l'abandonnerais pourtant jamais ! »

**87.** Ces paroles furent d'un grand réconfort pour le bienheureux François, car il était excessivement désolé quand il apprenait que les frères donnaient le mauvais exemple. Quoiqu'il ne pût s'empêcher tout à fait de s'attrister quand on lui rapportait quelque faute, cependant il se remémorait les paroles réconfortantes du Seigneur et s'en entretenait avec ses compagnons. Aussi disait-il dans les chapitres et même dans ses instructions familières<sup>191</sup> : « J'ai résolu et juré d'observer la Règle ; les frères s'y sont pareillement engagés. Depuis que j'ai résigné ma charge de supérieur à cause de mes maladies, pour le plus grand bien de mon âme et de mes frères, je ne suis plus tenu vis-à-vis d'eux qu'à leur donner le bon exemple. En effet, j'ai appris du Seigneur et je sais d'une façon certaine que, même si la maladie n'avait été une raison suffisante de me retirer, le plus grand service que je puisse rendre à l'Ordre, c'est de prier le Seigneur de le gouverner, conserver, protéger et défendre<sup>192</sup>. Je me suis engagé devant Dieu et devant les frères : et j'entends bien avoir à rendre compte au Seigneur de tout frère qui se perdrait par mon mauvais exemple. »

Quand un frère venait lui dire qu'il devrait s'occuper un peu du gouvernement de l'Ordre, il répondait : « Les frères ont la Règle, qu'ils ont juré d'observer<sup>193</sup>. Pour qu'ils n'aient pas d'excuse, j'ai juré également devant eux, depuis qu'il a plu au Seigneur de me faire leur supérieur, de l'observer moi-même, et je veux continuer de le faire jusqu'à la fin de ma vie. Ainsi donc, puisque mes frères savent ce qu'ils ont à faire et à éviter, il ne me reste plus qu'à leur prêcher d'exemple, car c'est pour cela que je leur ai été donné, pendant ma vie et après ma mort !

#### [RESPECT DES PAUVRES]

**88.** Parcourant un jour une province en prêchant, il rencontra un pauvre homme. Au spectacle de cette détresse, il dit à son compagnon : « La pauvreté de cet homme nous fait honte et nous reproche notre pauvreté à nous. » Son compagnon répondit : « Comment cela, frère ? » - « C'est pour moi, dit-il, une grande honte lorsque je croise un plus pauvre que moi. J'ai choisi la sainte Pauvreté pour en faire ma Dame, mes délices, mon trésor spirituel et temporel. Dieu et tous les hommes savent que -je fais profession de pauvreté. Je dois donc rougir quand je rencontre plus pauvre que moi. »

**89.** Une fois le bienheureux François s'était rendu à l'ermitage des frères près de Roccabrizza pour prêcher aux hommes de ce pays. Or, le jour du sermon, un pauvre homme, misérable et malade, vint le trouver. Le bienheureux fut ému de sa détresse et s'entretint avec son

<sup>189</sup> Cf. 8 6, et Ag 2 23.

<sup>190</sup> Mi 13 12 et Lc 8 18-26.

<sup>191</sup> Cf. plus haut, § 71, note 3.

<sup>192</sup> Missel : oraison à l'aspersion de l'eau bénite.

<sup>193</sup> Comparer avec Lc 16 29 : Ils ont Moïse et les prophètes...

compagnon de son dénuement et de sa maladie. Son compagnon lui répondit : « Frère, il est vrai qu'il est bien pauvre, mais peut-être n'y a-t-il pas dans toute la province un homme plus riche que lui en désir ! » Le saint le reprit d'avoir si mal parlé, et le frère reconnut sa faute. Le bienheureux lui dit alors : « Veux-tu faire la pénitence que je te dirai ? - Volontiers ! - Eh bien ! dépouille-toi de ta tunique, va te jeter nu aux pieds de ce pauvre ; dis-lui comment tu as péché contre lui en le méprisant, et demande-lui de prier pour que Dieu te pardonne. » Le frère alla donc et fit ce que le bienheureux avait prescrit, puis il se releva, reprit sa tunique et revint.

Le bienheureux lui dit : « Veux-tu savoir en quoi tu as péché contre ce pauvre, bien plus : contre le Christ lui-même ? Quand tu vois un pauvre, tu dois considérer celui au nom de qui il vient, c'est-à-dire le Christ qui a pris sur lui notre pauvreté et notre infirmité. Donc la pauvreté et l'infirmité de cet homme sont un miroir dans lequel nous devons contempler avec amour la pauvreté et l'infirmité que Notre Seigneur Jésus-Christ a souffertes dans son corps pour sauver le genre humain. »

### [LES BRIGANDS CONVERTIS]

**90.** Dans un ermitage des frères situé au-dessus de Borgo San Sepolcro, des brigands venaient de temps en temps demander du pain aux frères ; ordinairement cachés dans les grands bois dont le pays est couvert, ils en sortaient parfois pour détrousser les voyageurs dans la plaine ou sur les routes. Certains frères disaient : « C'est mal de leur faire l'aumône, car ce sont des brigands qui font souffrir aux gens toutes sortes de maux », D'autres, considérant qu'ils mendiaient avec humilité et que c'était la nécessité qui les y poussait, leur donnaient parfois, tout en les pressant toujours de se convertir à la pénitence.

Sur ces entrefaites, le bienheureux François vint à l'ermitage. Et comme les frères lui demandaient s'ils devaient ou non donner du pain aux brigands, il répondit : « Si vous faites ce que je vais vous dire, j'ai confiance dans le Seigneur que vous gagnerez leurs âmes. Allez vous procurer du bon pain et du bon vin, portez-les dans le maquis où vous savez que ces hommes se tiennent, et criez : « Venez, frères brigands ! Nous sommes des frères, et nous vous apportons du bon pain et du bon vin ! » Aussitôt ils accourront. Alors vous étendrez à terre une nappe<sup>194</sup>, vous y placerez le pain et le vin, et vous les servirez avec humilité et bonne humeur. Pendant et après le repas, vous leur proposerez les paroles du Seigneur ; puis vous leur adresserez, pour l'amour de Dieu, cette première prière : qu'ils vous promettent de ne frapper aucun homme et de ne faire de mal à personne. Ce n'est qu'un début : ne demandez pas tout à la fois, ils ne vous écouteront pas. Les brigands vous le promettent à cause de l'humilité et de la charité que vous leur aurez témoignées. Un autre jour, pour la bonne promesse qu'ils vous auront faite, vous leur porterez, outre le pain et le vin, des œufs et des fromages, et vous les servirez comme précédemment. Après le repas, vous leur direz : « Pourquoi rester ici toute la journée, à mourir de faim, à tant souffrir, à faire tant de mal en désir et en acte ? Vous perdrez vos âmes si vous ne vous convertissez au Seigneur. Il vaudrait bien mieux pour vous que vous serviez Dieu, qui vous donnera en ce monde ce dont vos corps ont besoin, et qui, à la fin, sauvera vos âmes. » Et le Seigneur, dans sa bonté, leur inspirera de se convertir, à cause de l'humilité et de la charité que vous leur aurez témoignées. »

Les frères se levèrent donc et firent tout ce que leur avait conseillé le bienheureux François. Les brigands, par la miséricorde et la grâce de Dieu, écoutèrent et accomplirent point par point les demandes des frères. Bien plus, touchés par leur charité et leur affabilité, ils leur portaient sur leur dos du bois à l'ermitage. Ainsi, par la miséricorde de Dieu et grâce à la charité et à la bonté que leur avaient témoignées les frères, les uns entrèrent dans l'Ordre, les autres se

<sup>194</sup> Luxe que saint François lui-même avait reproché à ses frères un jour de Pâques ou de Noël : §§ 32-33.

convertirent à la pénitence<sup>195</sup> et firent promesse entre les mains des frères de ne plus commettre de mal à l'avenir, mais de vivre du travail de leurs mains. Les frères de l'ermitage et ceux qui apprirent la nouvelle furent remplis d'admiration en considérant la sainteté du bienheureux François et la rapide conversion, prédite par lui, de ces hommes sans foi ni loi.

#### [IMPOSTURE D'UN FRÈRE QUI PASSAIT POUR UN SAINT]

**91.** Il y avait une fois un frère qui menait une vie sainte et exemplaire : il s'adonnait à la prière jour et nuit et gardait un silence si rigoureux que lorsqu'il se confessait à un frère prêtre, il le faisait par signes, sans dire un mot. Il paraissait rempli de piété et de fervent amour de Dieu. Ainsi, quand il se trouvait au milieu des frères, il manifestait, quoiqu'il ne parlât point, tant de joie extérieure et intérieure à entendre quelque conversation pieuse, qu'il provoquait à la dévotion les frères et tous ceux qui le voyaient. Et tous étaient enclins à le considérer comme un saint.

Depuis plusieurs années déjà il vivait ainsi, quand le bienheureux François vint au couvent où ce frère demeurait. Quant il apprit cette façon de faire, il dit aux frères : « Sachez en vérité que, s'il ne veut pas se confesser, il y a là une tentation et une ruse diabolique. » Sur ces entrefaites, le Ministre général vint au couvent pour visiter le bienheureux François, et il se mit à faire l'éloge de ce frère. Le bienheureux lui dit : « Crois-moi, frère, cet homme est conduit et séduit par l'esprit malin ! » Le Ministre général répondit : « Il me semble étonnant et presque incroyable qu'un homme qui présente tant de signes et de preuves de sainteté puisse être ce que tu dis. » - « Epreuve-le donc, répliqua François, en lui demandant de se confesser deux fois, ou tout au moins une fois, par semaine. S'il refuse, tu verras que j'ai dit vrai. »

Un jour donc que le Ministre général parlait à ce frère, il lui dit : « Frère, je veux absolument que tu te confesses deux fois, ou au moins une fois, par semaine. » L'autre mit un doigt sur ses lèvres et secoua la tête, montrant par gestes qu'il n'en ferait rien. Le Ministre n'insista pas, de crainte de le scandaliser. Peu de jours après, ce frère, de lui-même, sortit de l'Ordre, réintégra le monde et reprit l'habit séculier.

Un jour, deux des compagnons du bienheureux François rencontrèrent sur une route cet homme qui marchait seul comme un très pauvre pèlerin. Ils lui dirent avec compassion : « Malheureux, où est la vie honnête et sainte que tu menais ? Tu ne voulais ni te montrer ni parler à tes frères, et tu n'aimais que la vie solitaire. Et maintenant tu vas parcourant le monde comme un homme qui ne veut plus connaître Dieu ni ses serviteurs. » Il leur répondit, mais en jurant souvent par sa foi, comme font les impies. Et les frères lui dirent : « Malheureux, pourquoi jurer ainsi par ta foi comme font les impies, toi qui jadis dans l'Ordre t'abstenais non seulement des paroles inutiles, mais encore des conversations honnêtes ! » Il leur répondit : « Il fallait que cela arrive<sup>196</sup> ! » Ils se séparèrent. Quelques jours après, cet homme mourut. Les frères et les autres personnes furent dans l'admiration, en considérant la sainteté du bienheureux François qui avait prédit sa chute, à une époque où il était considéré comme un saint par les frères et les autres hommes.

#### [PERSÉCUTIONS DIABOLIQUES ET CONSOLATIONS]

**92.** Une fois, le bienheureux François s'en fut à tome rendre visite au seigneur Hugolin, évêque d'Ostie, qui plus tard devint pape. Après quelques jours passés auprès de lui, il prit congé et s'en alla visiter le seigneur Léon, cardinal de Sainte-Croix. Ce cardinal était très

<sup>195</sup> Serait-ce ici encore la formule indiquant l'entrée dans le « Tiers-Ordre » ?

<sup>196</sup> On pourrait traduire aussi : « Je ne peux m'empêcher (de jurer). »

affable et courtois, il aimait rencontrer le bienheureux François qu'il vénérât beaucoup. Il le pria avec une grande dévotion de demeurer quelques jours auprès de lui, car c'était l'hiver, le froid était très vif et, presque chaque jour, le vent et la pluie faisaient rage, comme il arrive souvent en cette saison. « Frère, lui dit-il, le temps rend impossible tout voyage. Je veux, s'il te plaît, que tu restes chez moi jusqu'à ce que le temps soit redevenu favorable. Comme je nourris chaque jour en ma demeure un certain nombre de pauvres, tu seras traité comme l'un d'eux. » Le seigneur cardinal parlait ainsi parce qu'il savait que le bienheureux voulait être reçu comme un petit pauvre là où l'hospitalité lui était offerte<sup>197</sup>. Et cependant sa sainteté était si éclatante que le seigneur pape, les cardinaux et les grands de ce monde qui le connaissaient le vénérèrent comme un saint. Le cardinal ajouta : « Je te donnerai un bon logis retiré, où tu pourras manger ou prier à ta guise. »

Près du seigneur cardinal se trouvait alors Ange Tancrede<sup>198</sup>, l'un des douze premiers frères ; il dit au bienheureux François : « Il y a près d'ici, sur la muraille de la ville, une belle tour, haute et spacieuse, contenant neuf chambres. Là tu pourras t'isoler tout comme dans un ermitage. » -

« Allons la voir ! » répondit le saint. Elle lui plut et, revenu près du seigneur cardinal, il lui dit : « Seigneur, je resterai peut-être près de vous quelques jours. » Le cardinal en fut très heureux. Frère Ange fit préparer la tour pour que le saint y pût demeurer avec son compagnon jour et nuit, car il ne voulait en descendre ni de jour ni de nuit, tant qu'il serait l'hôte du cardinal. Frère Ange s'offrit à leur porter lui-même leur repas, qu'il déposerait dehors, car ni lui ni aucun autre ne devait entrer. Le bienheureux alla donc s'établir en cette tour avec son compagnon.

Or, la première nuit, comme il se disposait à dormir, les démons survinrent et le rouèrent de coups. Aussitôt il appela son compagnon qui occupait une chambre éloignée. Le frère bondit et vint le rejoindre. Le bienheureux lui dit : « Les démons, frère, m'ont durement frappé. Je désire que tu me tiennes compagnie car je crains de rester seul. » Le frère demeura près de lui toute la nuit. Le bienheureux François tremblait de tous ses membres, comme un malade en proie à la fièvre, et tous deux restèrent éveillés jusqu'au matin.

Le bienheureux s'entretint durant tout ce temps avec son compagnon, et il disait : « Pourquoi les démons m'ont-ils frappé ? Pourquoi ont-ils reçu du Seigneur la permission de me faire du mal ? » Et il poursuivait ainsi sa réflexion : « Les démons sont les gendarmes de Notre-Seigneur. De même que le podestat envoie ses gendarmes pour punir un coupable, de même le Seigneur corrige et châtie ceux qu'il aime, par ses gendarmes c'est-à-dire par les démons qui sont les exécuteurs de ses oeuvres. Il arrive fréquemment que le religieux, même « parfait<sup>199</sup> », pèche par ignorance<sup>200</sup>. Alors, comme il ignore son péché, il est châtié par le diable pour que ce châtiment lui serve de leçon, pour qu'il comprenne et considère attentivement en lui et autour de lui en quoi il a péché. Car, chez ceux que le Seigneur aime tendrement ici-bas, rien ne demeure impuni.

« Pour moi, par la grâce et la bonté de Dieu, je ne vois aucun manquement dont je ne me sois purifié par la confession et la satisfaction. Et même le Seigneur, dans sa bonté, m'a révélé dans la prière tout ce qui peut lui plaire ou lui déplaire. Mais il se peut, me semble-t-il, que le Seigneur m'ait fait châtier par ses gendarmes pour le motif suivant : Sans doute, le cardinal se montre spontanément très généreux à mon égard ; sans doute mon corps a besoin de

<sup>197</sup> Cf. plus haut § 61.

<sup>198</sup> Il est possible que ce frère soit à identifier au frère Ange de Rieti ; peut être même est-il l'un des rédacteurs de quelques paragraphes, sinon de celui-ci, de la Légende de Pérouse.

<sup>199</sup> La vie spirituelle était souvent présentée comme comportant trois stades : on distinguait les commençants, les progressants et les « parfaits ».

<sup>200</sup> Autre théorie courante. On distinguait trois manières de pécher : par faiblesse, par ignorance et par malice. Chaque espèce était mise en rapport avec l'une des Personnes de la Trinité, selon Mt 12 32. Cf. *Liber de modo bene vivendi*, ch. 26, *De Peccato*, PL 184, 1246. C'est une distinction qui vient d'Isidore de Séville, et qui fut répandue par Hugues de Saint-Victor, *Summa Sententiarum*, III, 6 (PL 176, 98).

ménagements et je puis les accepter sans remords. Et cependant, mes frères qui vont par le monde, endurent la faim et toutes sortes de tribulations, qui demeurent dans de pauvres petites maisons et dans des ermitages, pourraient, en apprenant que je suis l'hôte du seigneur cardinal, trouver là prétexte à murmurer contre moi ; ils diraient : « Pendant que nous endurons toutes sortes de privations, lui a toutes ses aises ! » Or je suis tenu de montrer toujours le bon exemple : c'est pour cela que je leur fus donné. Les frères sont plus édifiés quand je demeure avec eux dans de pauvres couvents; ils supportent leurs tribulations avec plus de patience quand ils apprennent et savent que j'endure autant qu'eux. »

Le saint Père avait toujours été faible : déjà dans le siècle il était frêle et débile de constitution, et la maladie ne fit que croître jusqu'au jour de sa mort ; mais toujours il voulut donner aux frères le bon exemple et leur enlever tout prétexte à murmurer et à dire : « Lui s'accorde tout ce dont il a besoin, mais nous, nous n'avons rien. » Aussi, malade ou bienportant, jusqu'au jour de sa mort il supporta tant de privations que si tous les frères les connaissaient comme nous qui avons vécu avec lui un certain temps jusqu'à la fin, ils ne pourraient se les rappeler sans verser des larmes, et ils supporteraient avec plus de patience épreuves et privations.

Au petit jour, le bienheureux François descendit de la tour avec le frère, s'en fut trouver le seigneur cardinal, lui raconta tout ce qui s'était passé et tout ce qu'il avait dit à son compagnon. Il ajouta : « Les gens ont en moi grande confiance et me prennent pour un saint ; or, voici que les démons m'ont jeté hors de mon ermitage ! » Il voulait en effet demeurer en retraite dans cette tour comme un reclus sans parler à d'autres qu'à son compagnon. Le seigneur cardinal se réjouit grandement de le revoir, mais, parce qu'il le regardait et le vénérât comme un saint, il acquiesça à sa volonté de ne pas demeurer en ce lieu plus longtemps. Le bienheureux François prit donc congé de lui et revint à l'ermitage « Saint-François<sup>201</sup> », à Fonte Colombo, près de Rieti.

**93.** Le bienheureux François s'étant un jour rendu à l'ermitage du Mont Alverne, ce lieu lui plut tellement par son isolement qu'il voulut y faire un carême en l'honneur de saint Michel. Il y était monté avant la fête de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie, il compta les jours qui séparaient cette fête de la Saint-Michel : il y en avait quarante. Il dit alors : « En l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie sa mère, et du bienheureux Michel, prince des anges et des âmes<sup>202</sup>, je veux faire ici un carême. » Il entra dans la cellule qu'il voulait occuper pendant tout ce temps, et pendant la première nuit pria le Seigneur de lui montrer par un signe si la volonté divine était qu'il demeurât en ce lieu. Le bienheureux François, en effet, quand il s'arrêtait dans quelque endroit pour prier, ou quand il parcourait le monde pour prêcher, s'inquiétait toujours de connaître la volonté de Dieu, pour s'y conformer et plaire au Seigneur. Il craignait parfois que, sous prétexte de retraite dans la solitude pour y prier, son corps ne cherche en réalité qu'à se soustraire aux fatigues de la prédication à travers le monde, ce monde pour lequel le Christ n'a pas hésité à venir du ciel sur la terre. Il faisait prier aussi ceux qui lui paraissaient amis de Dieu, pour que le Seigneur lui fit connaître s'il devait, pour accomplir sa volonté, aller prêcher par le monde ou se retirer dans un lieu solitaire pour prier<sup>203</sup>.

Il était encore en prière, le jour commençait à poindre, et voici que des oiseaux de tous plumages vinrent se percher sur la cellule qu'il habitait. Mais pas tous en même temps : il en venait d'abord un qui faisait entendre son couplet mélodieux et se retirait ; un autre venait, chantait, et s'en allait à son tour ; et ainsi de suite. Ce fut, pour le bienheureux François, un grand sujet d'admiration et de consolation. Comme il se demandait ce que cela signifiait, il lui fut répondu intérieurement par le Seigneur : « C'est le signe que Dieu te donnera dans cette

---

<sup>201</sup> Sic, comme plus haut § 57.

<sup>202</sup> Double affirmation basée sur l'Écriture et la Liturgie, comme souvent chez saint François : Prince des anges, Dn 10 13 ; Chef de l'armée du ciel, Ap 12 7 ; Prince des âmes qu'il conduit en Paradis : Offertoire de la messe des Défunts.

<sup>203</sup> Autres exemples : plus haut § 79, et surtout LM 12 2.

cellule beaucoup de grâces et de consolations. » Il en fut véritablement ainsi. En effet, parmi beaucoup d'autres grâces cachées ou manifestes que lui envoya le Seigneur, se place la vision du séraphin, qui remplit son âme de consolation et l'unit étroitement à Dieu tout le reste de sa vie. Lorsque son compagnon lui apporta son repas, ce jour-là, il lui raconta ce qui s'était passé.

Mais il ne connut pas que des consolations dans cette cellule ; il eut à souffrir de la part des démons, pendant la nuit, de multiples tribulations, comme il le rapporta lui même à son compagnon. Un jour même il lui dit : « Si les frères savaient tout ce que me font endurer les démons, aucun d'entre eux ne me refuserait sa pitié et sa compassion ! » C'est à cause de ces persécutions qu'il lui était parfois impossible d'être complètement à la disposition des frères et de leur témoigner son affection familière aussi souvent qu'ils l'auraient désiré.

**94.** En ce temps-là, le bienheureux François demeurait à l'ermitage de Greccio. Il se tenait jour et nuit, pour prier, dans la cellule du fond, derrière la grande salle. Or une nuit, dans le premier sommeil, il appela le compagnon qui occupait la grande salle, la plus ancienne. Celui-ci se leva et vint dans le couloir à l'entrée de la cellule où était couché le bienheureux François. Le saint lui dit : « Frère, je ne peux ni dormir, cette nuit, ni me tenir debout pour prier<sup>204</sup>, car la tête me tourne et mes jambes tremblent si fort qu'on dirait que j'ai mangé du pain d'ivraie ! » Son compagnon lui répondit par quelques paroles douces et apaisantes.

Le bienheureux lui dit : « Je crois que le diable se cache dans le coussin que j'ai sous la tête ! » La veille, en effet, le seigneur Jean de Greccio, que le saint aimait beaucoup et à qui il témoigna toute sa vie une affection familière, lui avait acheté un oreiller de plumes. Or, depuis qu'il avait quitté le monde, le bienheureux ne voulait ni matelas, ni oreiller de plumes, même s'il était malade ou sous quelque autre prétexte. Mais cette fois-là, les frères l'y avaient obligé contre son gré, à cause de sa très grave maladie d'yeux. Il jeta donc le coussin à son compagnon.

Celui-ci le ramassa, le mit sur son épaule gauche en le tenant de la main droite et sortit de ce couloir. Aussitôt il perdit la parole et fut dans l'impossibilité de faire un pas, de remuer ni bras ni mains, pas même de se débarrasser du coussin. Il demeura ainsi debout, comme un homme privé de sentiment, inconscient de ce qui se passe en lui et autour de lui. Cela dura bien une heure, puis, grâce à Dieu, le bienheureux François l'appela. Aussitôt, il revint à lui, jeta l'oreiller derrière lui et rejoignit le bienheureux. Quand il eut raconté son aventure, le saint Père lui dit : « Ce soir, en récitant Complies, j'ai senti que le diable entrait dans ma cellule. » Il fut certain alors que c'était bien le diable qui l'avait empêché de dormir et de se tenir debout pour prier. Et il dit : « Le démon est plein d'astuce et de ruse. Voyant que, par la bonté et la grâce de Dieu, il ne peut nuire à mon âme, il s'en prend à mon corps afin de m'empêcher et de dormir et de rester debout pour prier. Il veut étouffer en moi la ferveur et la joie de mon cœur pour me faire murmurer contre ma maladie. »

## [DIGNITÉ DANS LA RÉCITATION DE L'OFFICE]

**95.** Durant de longues années, le bienheureux François souffrit beaucoup de l'estomac, de la rate, du foie et des yeux. Mais il avait tant de ferveur et priait avec tant de respect, qu'il ne consentait pas, pendant la prière, à s'appuyer au mur ou à la cloison ; il se tenait toujours debout, capuce rabattu, ou parfois à genoux, et passait en oraison une grande partie du jour et de la nuit. Et quand il voyageait à pied par le monde, il s'arrêtait toujours pour réciter ses Heures. Si, à cause de ses continuelles infirmités, il voyageait à cheval, il mettait pied à terre pour dire l'Office.

<sup>204</sup> Debout : voir le début du § 95. - Pour les symptômes de la maladie, cf. 2 C 64.

Quand il quitta Rome, après les quelques jours passés chez le seigneur Léon<sup>205</sup>, au moment où il sortait de la ville, la pluie commençait à tomber et dura toute la journée. A cause de sa faiblesse il allait à cheval, mais, pour réciter ses Heures, il mit pied à terre et resta debout sur la route, malgré la pluie qui le transperçait. Il disait en effet : « Si le corps veut être à l'aise et détendu pour prendre une nourriture qui deviendra la proie des vers avec lui, dans quelle paix et quelle sérénité l'âme ne devrait-elle pas prendre sa nourriture, qui est Dieu lui-même ? »

#### [FRÈRE LE CORPS]

**96.** Il disait encore : « Le diable exulte quand il peut éteindre ou empêcher dans le cœur du serviteur de Dieu la dévotion et la joie causée par une pure prière ou d'autres bonnes oeuvres. Si le démon prend barre sur un serviteur de Dieu, et si celui-ci n'a pas la sagesse d'éliminer cette attache au plus tôt par la confession, la contrition et la satisfaction, il suffit au démon de tenir un cheveu pour en faire un joug de plus en plus pesant. »

Il ajoutait : « Pour le manger, le dormir et les autres nécessités du corps, le serviteur de Dieu doit agir avec discrétion, afin que frère corps n'ait aucun prétexte à murmurer : « Je ne puis ni rester debout, ni demeurer longtemps en prière, ni conserver la joie dans mes tribulations, ni accomplir d'autres bonnes oeuvres, car tu ne me procures pas ce dont j'ai besoin ! » Si, au contraire, le serviteur de Dieu pourvoit avec discrétion aux nécessités de son corps en gardant la juste mesure, et que frère corps ensuite soit paresseux, négligent ou somnolent dans la prière, les veilles et autres bonnes oeuvres spirituelles, il doit alors le châtier comme une bête de somme vicieuse et paresseuse qui veut manger mais refuse de travailler et de porter sa charge.

« Et si le dénuement et la pauvreté ne permettent pas de donner à frère corps, malade ou bien-portant, ce dont il a besoin ou ce qu'il a demandé honnêtement et humblement à son frère ou à son supérieur pour l'amour de Dieu, alors, que frère corps supporte patiemment ses privations pour l'amour du Seigneur ; le Seigneur les considérera et les lui comptera comme martyre. Et puisque le frère a fait ce qui dépendait de lui, en exposant sa situation, on ne pourra le tenir pour coupable, même si le corps devait en subir de graves conséquences. »

#### [LA VERTU DE JOIE]

**97.** Du début de sa conversion jusqu'au jour de sa mort, le bienheureux François a toujours été très rude pour son corps. Mais son principal et suprême souci fut de posséder et de conserver toujours au-dedans et au-dehors la joie spirituelle. Il affirmait que si le serviteur de Dieu s'efforçait de posséder et de conserver la joie spirituelle intérieure et extérieure qui procède de la pureté du cœur, les démons ne pourraient lui faire aucun mal, contraints de reconnaître :

« Puisque ce serviteur de Dieu conserve sa joie dans la tribulation comme dans la prospérité, nous ne pouvons trouver aucun accès pour nuire à son âme. »

Un jour, il reprit un de ses compagnons qui avait l'air triste et le visage chagrin : « Pourquoi manifester ainsi la tristesse et la douleur que tu ressens de tes péchés ? C'est affaire entre Dieu et toi. Prie-le de te rendre, par sa bonté, la joie du salut<sup>206</sup>. Devant moi et devant les autres, tâche de te montrer toujours joyeux, car il ne convient pas qu'un serviteur de Dieu paraisse devant les frères ou les autres hommes avec un visage triste et renfrogné<sup>207</sup>. »

<sup>205</sup> Cf plus haut § 92.

<sup>206</sup> Ps 50 14.

Il disait aussi : « Je sais que les démons me jalouent à cause de toutes les grâces que j'ai reçues de la bonté du Seigneur. Comme ils ne peuvent me nuire directement, ils s'efforcent de le faire dans mes compagnons. S'ils ne peuvent atteindre ni moi-même ni mes compagnons, ils se retirent, pleins de confusion. En revanche, s'il m'arrive d'être tenté et abattu<sup>208</sup>, il me suffit de contempler la joie d'un compagnon, et je passe de la tentation et de l'abattement à la joie intérieure<sup>209</sup>. » .

#### [BÉNÉDICTION À LA VILLE D'ASSISE]

**98.** Un jour que le bienheureux François était cloué au lit par la maladie dans le palais épiscopal d'Assise, un frère, homme spirituel et saint, lui dit, par manière de jeu et de plaisanterie : « Combien vendras-tu tes hardes au Seigneur ? Bientôt des baldaquins et des soieries précieuses couvriront ce corps revêtu maintenant de haillons. » Le saint portait alors, à cause de sa maladie, un bonnet de fourrure recouvert de bure, et une tunique grossière. Le bienheureux François, ou plutôt le Saint-Esprit parlant par sa bouche, répondit dans un grand élan joyeux : « Tu dis vrai, il en sera ainsi. »

**99.** Pendant qu'il demeurait en ce palais, voyant que son mal empirait de jour en jour, il se fit porter en civière à Sainte-Marie de la Portioncule ; il n'aurait pu tenir à cheval à cause de l'aggravation de sa très cruelle maladie. Comme ceux qui le portaient passaient sur la route, à la hauteur de l'hôpital<sup>210</sup>, il leur dit de poser la civière à terre, de façon que son visage fût tourné vers Assise. Il n'y voyait, en effet, pour ainsi dire plus, à cause de sa longue et grave maladie d'yeux. Alors il se redressa un peu et bénit la cité d'Assise en disant :

« Seigneur, je crois que cette ville fut jadis le refuge et le séjour d'hommes méchants et injustes, mal famés dans tout le pays ; mais je vois aussi que, par ta bonté surabondante, au temps choisi par toi, tu as manifesté à cette ville les richesses de ton amour ; elle est devenue le séjour et l'habitation de ceux qui doivent te connaître, rendre gloire à ton nom et répandre dans tout le peuple chrétien le parfum d'une vie pure, d'une foi solide, et d'une bonne réputation. Je te prie donc, Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes<sup>211</sup>, de ne pas considérer notre ingratitude, mais de te rappeler l'amour infini que tu as témoigné à cette cité. Qu'elle reste toujours la demeure et l'habitation de ceux qui te connaîtront et glorifieront ton nom béni et glorieux dans les siècles des siècles. Amen. »

Cette prière achevée, on le porta à Sainte-Marie de la Portioncule.

#### [NOTRE SOEUR LA MORT]

**100.** Du jour de sa conversion jusqu'à celui de sa mort, le bienheureux François fut toujours soucieux, bien-portant ou malade, de connaître et d'accomplir la volonté du Seigneur. Un jour,

<sup>207</sup> Le P. Delorme dit en note, à propos de ce dernier mot : « Je doute beaucoup de la leçon *turbulentum* de 2 C 128. » C'est pourtant une citation probable d'Is 42 4.

<sup>208</sup> *Acidiosus : la paresse spirituelle ou dégoût du bien et de Dieu, était alors considérée comme l'un des péchés capitaux.*

<sup>209</sup> « Le scribe ayant laissé en blanc le restant du fol. 124, ici finit le texte intégral de la Leg. Ant, donné en section III par le ms de Pérouse. Pour son étendue et son importance il méritait de figurer en première ligne. Des sections I (mixture de récits sans homogénéité) et II (Purs extraits de 2 C) il ne reste que nos numéros 98-117. Nous les retenons en dernier lieu, mais à part et sans les chapitres directement célandiens. » (Delorme).

<sup>210</sup> L'hôpital Saint-Sauveur, tenu par les Crucigères ou Croisiers. Il en reste encore quelques traces, encadrées dans les murs de la Casa Gualdi.

<sup>211</sup> 2 Co 1 3. qui applique cette expression au « Père de Notre Seigneur Jésus-Christ ».

un frère lui dit : « Père, ta vie et ta conduite furent et sont encore un flambeau et un miroir, non seulement pour tes frères, mais pour l'Eglise universelle. Ainsi en sera-t-il aussi pour ta mort. Elle causera aux frères et à d'innombrables personnes beaucoup de douleur et de tristesse, mais pour toi ce sera une immense consolation et une joie infinie. Tu passeras en effet du grand labeur au grand repos, d'un océan de souffrances et de tentations au bonheur éternel. La stricte pauvreté que tu as toujours aimée et pratiquée volontairement, de ta conversion jusqu'au dernier jour, fera place à la richesse infinie, la mort temporelle à la vie éternelle où tu verras sans cesse, face à face, le Seigneur ton Dieu que tu as contemplé dans ce monde avec tant de ferveur, de désir et d'amour. »

Il ajouta, sans rien dissimuler : « Père, sache en vérité que, si le Seigneur n'envoie pas du haut du ciel un remède à ton corps, ta maladie est incurable et tu n'as plus longtemps à vivre, au dire des médecins. Je t'en avertis pour le réconfort de ton esprit, afin que tu te réjouisses sans cesse en Dieu, intérieurement et extérieurement, et pour que tes frères et ceux qui viennent te visiter te trouvent joyeux dans le Seigneur. Ils savent, à n'en point douter, que tu vas bientôt mourir, et ta mort, pour ceux qui en seront les témoins ou l'entendront raconter, doit constituer un souvenir et un exemple, comme furent déjà ta vie et ta conduite. »

Alors le bienheureux François, malgré l'accablement où le tenait la maladie, loua le Seigneur dans un grand élan joyeux du corps et de l'âme, puis il dit à son compagnon : « Puisque je dois bientôt mourir, qu'on fasse venir frère Ange et frère Léon, pour qu'ils me chantent notre soeur la Mort. » Tous deux arrivèrent et, refoulant leurs larmes, chantèrent le Cantique de frère Soleil et des autres créatures, que le saint avait composé dans sa maladie pour la gloire de Dieu et pour la consolation de son âme et de celle des autres. A ce cantique, avant la dernière strophe<sup>212</sup> il ajouta quelques vers sur notre soeur la mort :

Loué sois-tu, mon Seigneur,  
pour notre soeur la mort corporelle  
à qui nul homme vivant ne peut échapper.  
Malheur à ceux qui meurent en péché mortel,  
heureux ceux qu'elle surprendra faisant ta volonté,  
car la seconde mort<sup>213</sup> ne pourra leur nuire.

#### [DERNIÈRE VISITE DE « FRÈRE JACQUELINE »]

**101.** Un jour le bienheureux François appela ses compagnons et leur dit : « Vous savez combien dame Jacqueline de Settesoli fut toujours et demeure attachée à notre Ordre<sup>214</sup>. Je crois que, si vous l'informiez de mon état, ce serait pour elle une grande délicatesse et une grande consolation. Ecrivez-lui de vous envoyer, pour une tunique, de ce drap monastique couleur de cendre, comme celui que fabriquent les Cisterciens dans les pays d'outre-mer. Qu'elle envoie aussi de ce gâteau qu'elle m'a préparé maintes fois quand j'étais à Rome. » Les Romains appellent *mostacciolo* ce gâteau d'amandes, de sucre ou de miel, et d'autres ingrédients. Cette dame était une veuve très pieuse, apparentée aux familles les plus nobles et les plus riches de Rome. Par les mérites et la prédication du bienheureux François, elle avait reçu de Dieu le don des larmes et de la ferveur, au point qu'elle semblait une autre Marie-Madeleine.

On venait d'écrire la lettre, comme l'avait demandé le saint, on allait désigner un frère pour la porter, quand soudain on heurta à la porte. Un frère alla ouvrir, trouva dame Jacqueline qui accourait de Rome pour visiter le bienheureux François, et revint aussitôt avertir ce dernier que dame Jacqueline arrivait pour le voir, accompagnée de son fils et de plusieurs autres

<sup>212</sup> C'est-à-dire probablement avant la reprise du deuxième refrain.

<sup>213</sup> Ap 2 11 et 20 6.

<sup>214</sup> Cf. 3 C 37-39

personnages. Et il dit : « Que faisons-nous, Père ? Lui permettrons-nous d'entrer et de venir jusqu'à toi ? » En effet, par la volonté du saint, il avait été établi, longtemps auparavant, que pour l'honneur et la dignité de ce couvent aucune femme ne devait en franchir la clôture. Le bienheureux François répondit : « Cette règle n'est pas applicable à cette dame qu'une telle foi et dévotion a fait venir de si loin. » Introduite auprès du bienheureux, elle se mit à fondre en larmes. O merveille ! elle avait apporté un drap mortuaire couleur de cendre, de quoi faire une tunique, et tout ce que dans la lettre on lui avait demandé d'envoyer. Et les frères de considérer, avec la plus vive admiration, la sainteté du bienheureux François.

Dame Jacqueline dit aux frères : « Mes frères, j'étais en train de prier, et j'ai entendu en esprit une voix me dire : Pars visiter ton père, le bienheureux François. Mais hâte-toi, ne perds pas un instant, car si tu tardes, tu ne le trouveras plus vivant. Tu porteras telle qualité de drap pour lui faire une tunique, et ce qu'il faut pour confectionner tel gâteau. Prends en outre pour le luminaire une grande quantité de cire, et aussi de l'encens. »

Or le bienheureux François n'avait pas parlé d'encens dans la lettre. Mais le Seigneur avait inspiré cette dame pour la récompenser et consoler son âme, et aussi pour nous faire mieux connaître quelle était la sainteté de ce pauvre que le Seigneur voulait entourer de tant d'honneurs au moment de sa mort. Celui qui avait inspiré aux Rois de venir avec des présents pour honorer l'Enfant, son Fils bien-aimé, aux jours de sa nativité et de sa pauvreté, inspira à cette noble dame qui demeurait si loin, de venir aussi avec des présents pour vénérer et honorer le corps de son saint serviteur qui, avec tant d'amour et de ferveur, chérit et imita dans sa vie et dans sa mort la pauvreté de son Fils bien-aimé.

Cette dame confectionna le gâteau que le Père avait désiré. Mais il y toucha à peine, car chaque jour la maladie faisait décliner ses forces et il touchait à sa fin. Elle fit faire aussi beaucoup de cierges qui devaient brûler devant le saint corps après son trépas. Avec l'étoffe qu'elle avait apportée, les frères firent au bienheureux une tunique dans laquelle il fut enseveli. Lui-même, il ordonna aux frères de coudre, par-dessus, de la toile à sac, en signe de très sainte humilité et pauvreté. Et il arriva, selon la volonté de Dieu, que, dans la semaine où dame Jacqueline était venue, le bienheureux François s'en fut vers le Seigneur.

#### [HUMILITÉ ET OBÉISSANCE]

**102.** Dès le début de sa conversion, le bienheureux François, en sage qu'il était, voulut, avec l'aide du Seigneur, établir solidement et lui-même et sa maison, c'est-à-dire son Ordre, appelé Ordre des Frères mineurs, sur un roc solide, à savoir sur la très grande humilité et la très grande pauvreté du Fils de Dieu.

Sur une profonde humilité. C'est pourquoi dès le début, quand les frères commencèrent à se multiplier, il leur prescrivit de demeurer dans les lazarets pour servir les lépreux. A ce moment-là, quand se présentaient les postulants, nobles ou roturiers, on les prévenait, entre autres choses, qu'il leur faudrait servir les lépreux et résider dans leurs hôpitaux<sup>215</sup>.

Sur une très grande pauvreté. Il est dit, en effet, dans la Règle<sup>216</sup> que les frères doivent habiter leurs maisons « comme des étrangers et des pèlerins, et qu'ils ne doivent rien désirer sous le ciel », si ce n'est la sainte pauvreté, grâce à laquelle le Seigneur les nourrira, en ce monde, d'aliments corporels et de vertus, et qui leur vaudra dans l'autre vie le ciel, leur héritage.

<sup>215</sup> 1 Reg 9 3. - Cf. Fior 25, note 1.

<sup>216</sup> 2 Reg 6 2 et 6.

Pour lui-même aussi, il choisit ce fondement d'une parfaite humilité et d'une parfaite pauvreté : bien qu'il fût un grand personnage dans l'Eglise de Dieu, il voulut, par un libre choix, être tenu au dernier rang non seulement dans l'Eglise, mais aussi parmi ses frères.

**103.** Un jour qu'il prêchait au peuple de Terni sur la place, devant l'évêché, l'évêque de la cité, homme de jugement et de vie intérieure, assistait à la prédication. Quand elle fut terminée, il se leva et dit, entre autres paroles d'exhortation : « Depuis le jour où il planta et édifia son Eglise, le Seigneur l'a toujours dotée de saints personnages pour la faire grandir, par la parole et par l'exemple. Et dans ces derniers temps, il l'a illustrée par ce pauvre homme, humble et illettré. (Ce disant, il montrait du doigt François à tout le peuple). C'est pourquoi vous êtes tenus d'aimer, d'honorer le Seigneur, et de vous garder de tout péché, car il n'en a pas accordé autant à toutes les nations<sup>217</sup>. »

Puis l'évêque descendit de l'endroit d'où il avait parlé au peuple et entra, avec le bienheureux François, dans sa cathédrale. Alors le bienheureux s'inclina devant le seigneur évêque, puis se jeta à ses pieds et lui dit : « En vérité, seigneur évêque, je vous le dis : jamais homme ne m'a fait tant d'honneur en ce monde que vous aujourd'hui. Les autres hommes, en effet, disent : C'est un saint ! attribuant ainsi la gloire et la sainteté à une créature, non au Créateur. Vous, au contraire, en homme de jugement, vous avez su distinguer ce qui est vil et ce qui est précieux. »

**104.** Quand on lui prodiguait les honneurs et que l'on proclamait sa sainteté, le bienheureux François répliquait souvent : « Je ne suis pas assuré de ne jamais avoir de fils et de filles ! » Et il ajoutait : « Si, à un moment donné, le Seigneur voulait m'enlever le trésor qu'il m'a confié<sup>218</sup>, que me resterait-il ? Un corps et une âme ; les infidèles en ont autant. Et même je dois croire que, si un brigand ou un infidèle avaient reçu du Seigneur autant de grâces que moi, ils seraient plus fidèles à Dieu que je ne suis. »

Il disait encore : « Une peinture représentant Notre Seigneur ou la bienheureuse Vierge les honore et nous rappelle leur souvenir; cependant, le tableau ne s'attribue d'autre mérite que d'être ce qu'il est : du bois et de la couleur. Le serviteur de Dieu est comme une peinture : une créature de Dieu, par laquelle Dieu est honoré à cause de ses bienfaits. Il ne doit donc pas s'attribuer à lui-même plus de mérite que ne font le bois et la couleur. C'est à Dieu seul qu'il faut rendre honneur et gloire, et ne garder pour soi, tant que l'on vit, que honte et confusion, car tant que nous vivons, notre chair est toujours opposée à la grâce de Dieu<sup>219</sup>. »

**105.** Le bienheureux François voulut rester humble parmi ses frères. Pour conserver une plus grande humilité, il résigna, peu d'années après sa conversion, sa charge de supérieur lors d'un chapitre tenu à Sainte-Marie de la Portioncule<sup>220</sup>. En présence de tous les frères, il parla ainsi : « A partir d'aujourd'hui, je suis mort pour vous. Mais voici frère Pierre de Catane à qui, vous et moi, nous obéirons tous. » Alors, tous les frères de gémir à haute voix et de verser d'abondantes larmes. Puis le bienheureux, s'inclinant devant le frère Pierre, lui promit respect et obéissance. Dès lors, il lui fut soumis jusqu'à sa mort, comme l'un quelconque des frères.

**106.** Soumis au Ministre général, il voulut l'être aussi aux Ministres provinciaux : dans chacune des provinces où il séjournait ou qu'il parcourait pour prêcher, il obéissait au Ministre de cette province. Mieux encore : pour plus de perfection et d'humilité, il dit un jour, longtemps avant sa mort, au Ministre général : « Je veux avoir toujours près de moi l'un de mes compagnons qui représentera pour moi ton autorité et auquel j'obéirai comme à toi-même. Pour le bon exemple et par amour de la vertu d'obéissance, je veux que, pendant ma vie et à l'heure

---

<sup>217</sup> Ps 147 20.

<sup>218</sup> Allusion à la parabole des talents : Mt 25 15.

<sup>219</sup> Doctrine exposée avec vigueur dans les Admonitions 5 et 10.

<sup>220</sup> « Probablement le 29 septembre 1220 » (Cambell).

de ma mort, tu sois ainsi toujours auprès de moi. » Dès lors, et jusqu'à sa mort, il eut toujours pour gardien<sup>221</sup> un de ses compagnons auquel il obéissait comme au Ministre général.

Un jour il dit à ses compagnons : « Entre autres grâces, le Très-Haut m'a donné celle d'obéir aussi volontiers à un novice d'un jour, s'il était mon gardien, qu'au premier et au plus ancien religieux de l'Ordre. L'inférieur doit, en effet, voir dans son supérieur non pas l'homme, mais Dieu, pour l'amour duquel il se soumet. » Il disait encore : « Il n'y a pas de supérieur, dans le monde entier, qui serait craint de ses sujets et de ses frères autant que moi si Dieu le voulait. Mais le Très-Haut m'a fait la grâce de m'accommoder de tous comme le plus petit frère dans l'Ordre. »

Et nous avons vu bien souvent de nos yeux, nous qui avons vécu avec lui, que, fréquemment, comme il en témoigne lui-même, si quelque frère ne lui donnait pas ce dont il avait besoin ou prononçait une parole brutale, il se retirait aussitôt, il allait prier, et au retour il se gardait bien de revenir sur l'incident en disant : « Tel frère a négligé de me soigner ou m'a dit telle parole. » Plus il approchait de la mort, plus il était attentif à étudier la meilleure manière de vivre et de mourir en toute perfection, dans l'humilité et la pauvreté absolues.

#### [DERNIERE BENEDICTION A FRÈRE BERNARD]

**107.** Le jour où dame Jacqueline prépara le gâteau pour le bienheureux François, celui-ci se souvint de frère Bernard et dit à ses compagnons : « Ce gâteau ferait plaisir à frère Bernard. » Et s'adressant à l'un d'eux : « Va dire à frère Bernard de venir tout de suite ici. » Le frère partit aussitôt et amena auprès du bienheureux François le frère Bernard qui s'assit au pied du lit et dit : « Père, je te prie de me bénir et de me témoigner ton affection. Si tu me la manifestes avec une paternelle tendresse, je crois que les autres frères de l'Ordre et Dieu lui-même m'en aimeront davantage<sup>222</sup>. »

Le bienheureux François ne pouvait plus le voir, car depuis longtemps ses yeux avaient perdu la lumière. Il étendit la main et la posa sur la tête de frère Gilles, le troisième frère, qui se trouvait alors près de frère Bernard, et c'est sur la tête de ce dernier que le Père croyait poser la main. Mais en tâtant, comme font les aveugles, la tête du frère Gilles, il reconnut son erreur, par la vertu de l'Esprit Saint, et dit : « Ce n'est pas le frère Bernard ! » Celui-ci se rapprocha du bienheureux qui posa sa main sur sa tête et le bénit. Puis il dit à l'un de ses compagnons : « Ecris ce que je vais dire. Le premier frère que m'ait donné le Seigneur fut le frère Bernard. C'est lui qui, tout d'abord, mit en pratique et accomplit à la lettre la perfection du saint Evangile, en distribuant tous ses biens aux pauvres. Pour cela et pour beaucoup d'autres mérites, je suis tenu de l'aimer plus qu'aucun autre frère de l'Ordre. Je veux donc et j'ordonne, autant qu'il est en mon pouvoir, que le Ministre général, quel qu'il soit, le chérisse et l'honore comme moi-même, que les Ministres provinciaux et les frères de tout l'Ordre le considèrent comme tenant ma place. » Ces paroles furent pour le frère Bernard et pour tous ceux qui se trouvaient là un sujet de grande consolation.

**108.** Un jour, le bienheureux François, considérant la très haute perfection du frère Bernard, prophétisa à son sujet en ces termes devant plusieurs frères : « Je vous le dis : les plus forts et les plus subtils démons ont été envoyés au frère Bernard pour l'éprouver. Il sera accablé par eux de tourments et de tentations sans nombre. Mais le Seigneur, qui est bon, le délivrera, aux

<sup>221</sup> Le terme de « gardien », désigne donc ici une autorité personnelle ; il Prendra plus tard un sens local de président et supérieur d'une fraternité.

<sup>222</sup> Cette demande de Bernard n'est pas une démarche de grand enfant désirant être préféré. C'est une attitude de foi qui combine le désir d'une plus grande sainteté, et la conviction qu'une bénédiction est un signe efficace d'accroissement de grâce ; le tout a pour arrière-plan le souvenir des bénédictions solennelles des patriarches à leurs enfants (la cécité de François rend plus frappant encore le parallèle avec Jacob mourant, explicite en 1 C 108).

approches de la mort, de toute tentation et de toute épreuve intérieure et extérieure. Il établira son âme et son corps dans une telle paix, sérénité et consolation, que tous les frères qui en seront témoins ou qui l'entendront raconter, trouveront là un sujet de grande admiration et tiendront le fait pour miraculeux. C'est dans cette paix et consolation intérieure et extérieure qu'il quittera ce monde pour aller vers le Seigneur. »

Ces paroles furent pour tous ceux qui les avaient entendues un grand sujet d'admiration, car tout ce que le bienheureux avait prédit sous l'inspiration du Saint-Esprit se réalisa à la lettre et point par point. Près de mourir, frère Bernard avait l'esprit si paisible et si tranquille qu'il ne voulait pas rester couché. S'il consentait, il demeurait presque assis, car il craignait que la moindre vapeur lui montant à la tête ne l'amenât à divaguer ou à rêver, détournant ainsi sa pensée de Dieu. Quand parfois cela lui arrivait, aussitôt il se relevait et se frappait en disant : « Que s'est il passé ? Pourquoi ai-je pensé à cela ? » Pour le ranimer, on lui faisait respirer, comme c'est la coutume, de l'eau de rose. Mais proche de la mort il n'en voulait plus, car il était continuellement plongé dans la méditation de Dieu, et il disait à qui lui en offrait : « Ne me dérange pas ! » Aussi, voulant mourir détendu, paisible et serein, il s'en remit totalement du soin de son corps à un frère qui était médecin et qui le soignait. Il lui dit : « Je ne veux plus m'occuper du boire ni du manger ; je te confie ce soin. Si tu me donnes quelque chose, je le prendrai ; sinon, non. »

Du jour où il tomba malade, il voulut avoir à ses côtés, jusqu'à l'heure de sa mort, un frère prêtre. Et quand il lui arrivait d'avoir une pensée que lui reprochait sa conscience, il s'en confessait aussitôt et accusait sa faute. Après la mort, sa chair devint blanche et douce, et il semblait sourire. Il paraissait alors plus beau que durant sa vie, et ceux qui le contemplaient trouvaient plus de plaisir à le voir mort que vivant, car il leur apparaissait comme un saint au visage souriant.

#### [PRÉDICTION A SOEUR CLAIRE]

**109.** Dans la semaine où trépassa le bienheureux François, dame Claire, première petite plante de l'Ordre des Sœurs, abbesse des Pauvres Dames de Saint-Damien d'Assise, émule de saint François dans la continuelle observance de la pauvreté du Fils de Dieu, dame Claire, elle aussi très malade, craignit de mourir avant le bienheureux. Elle pleurait amèrement et ne pouvait se consoler de ne plus revoir, avant sa mort, son père unique après Dieu, son réconfort intérieur et extérieur, celui qui, le premier, l'avait solidement établie dans la grâce du Seigneur. Elle le fit savoir au saint, par l'entremise d'un frère.

A cette nouvelle, il fut ému de compassion, car il aimait Claire et ses sœurs d'une paternelle affection, pour la sainte vie qu'elles menaient et parce que c'était lui qui, avec la grâce de Dieu, l'avait convertie par ses conseils, peu après l'arrivée des premiers frères. Cette conversion avait été d'une grande édification non seulement pour l'Ordre des frères, mais encore pour l'Eglise universelle. Comme il ne pouvait exaucer le désir qu'elle avait de le revoir, puisque tous deux étaient malades il lui fit envoyer par écrit, pour la consoler, sa bénédiction et l'absolution de tous les manquements à ses ordres et volontés, aux ordres et volontés du Fils de Dieu. En outre, pour lui enlever toute tristesse et la consoler dans le Seigneur, il dit au frère qu'elle avait envoyé, ou plutôt c'est le Saint-Esprit qui lui dit par sa bouche : « Va porter cette lettre à dame Claire. Tu lui diras de bannir la douleur et la tristesse qu'elle éprouve à la pensée qu'elle ne me reverra plus. Qu'elle sache, en vérité, qu'avant sa mort, elle et toutes ses sœurs me reverront encore et recevront de moi grande consolation. »

Peu de temps après, le bienheureux François trépassa, pendant la nuit. Au matin, tout le peuple d'Assise, hommes et femmes et tout le clergé, vinrent chercher le corps dans le couvent. Au chant des hymnes et des cantiques, tenant en mains des rameaux verts, ils le portèrent, par la volonté de Dieu, jusqu'à Saint-Damien, afin que fût accomplie la parole que le Seigneur avait

prononcée par la bouche de son saint et que fussent consolées ses filles et ses servantes. On retira la grille de fer de la fenêtre par où elles communient et entendent la parole de Dieu ; les frères soulevèrent le corps du bienheureux de dessus la civière et le tinrent dans leurs bras devant l'ouverture pendant un bon moment ; dame Claire et ses sœurs en éprouvèrent une très grande consolation. Cependant elles versaient d'abondantes larmes et ressentaient une grande douleur, car, après Dieu, le saint Père était en ce monde leur unique consolation.

#### [LES ALOUETTES]

**110.** Le samedi soir, après Vêpres, avant que tombât la nuit pendant laquelle le bienheureux François s'en alla vers Dieu, un vol d'alouettes se rassembla au-dessus du toit de la maison où il était couché. Elles volaient assez bas et tournoyaient en cercle en chantant. Nous qui avons vécu avec le bienheureux François et qui avons écrit ces souvenirs, nous rendons témoignage que bien des fois nous l'avons entendu dire :

« Si je pouvait parler à l'Empereur, je le supplierais, pour l'amour de Dieu, d'exaucer ma prière et de publier un édit défendant à tous de prendre au piège nos sœurs les alouettes ou de leur faire du mal. De plus, tous les podestats des villes, tous les seigneurs des châteaux et des villages devraient obliger leurs sujets, chaque année, le jour de la Nativité du Seigneur, à jeter du blé ou d'autres graines sur les routes, hors des villes et des bourgs, pour qu'en cette grande solennité les oiseaux et surtout nos sœurs alouettes aient à manger. Je voudrais aussi, par respect pour le Fils de Dieu, qu'en cette grande nuit où la bienheureuse Vierge Marie le coucha dans la crèche entre le bœuf et l'âne, tous soient obligés de donner à nos frères les bœufs et les ânes, un abondant picotin. En ce jour de Noël, enfin, tous les pauvres devraient être invités par les riches à un repas plantureux. »

Le bienheureux François avait, en effet, plus de respect pour la solennité de Noël que pour les autres fêtes du Seigneur. Dans les autres fêtes aussi s'opère notre salut, mais, disait-il, du jour où le Sauveur naissait, il devenait certain que nous serions sauvés ! Aussi voulait-il qu'en ce jour tout chrétien exultât dans le Seigneur et que, pour l'amour de celui qui nous a fait don de lui-même, tout homme fit joyeusement largesse, non seulement aux pauvres, mais encore aux animaux domestiques et aux oiseaux.

Il disait de l'alouette : « Notre soeur alouette porte un capuchon comme les religieux. C'est un oiseau qui est, qui s'en va volontiers sur les routes pour trouver quelques graines. Même si elle en trouve parmi le crottin, elle les picore et les mange. Tout en volant, elle loue le Seigneur, comme ces bons religieux qui méprisent les choses terrestres et dont la vie est dans le ciel<sup>223</sup>. En outre son vêtement, c'est-à-dire son plumage, est couleur de terre. Ainsi elle donne le bon exemple aux religieux qui ne doivent pas porter de vêtements de couleur voyante et recherchée, mais de couleur foncée comme la terre. » Pour toutes ces considérations, le bienheureux François aimait beaucoup et contemplait volontiers nos sœurs les alouettes<sup>224</sup>.

#### [LA RÉGLE ET LA PAUVRETÉ]

**111.** Le bienheureux François répétait souvent : « Jamais je ne fus un voleur : je veux dire que, pour les aumônes qui sont l'héritage des pauvres, j'en ai toujours accepté moins qu'il ne m'en fallait, afin de ne pas frustrer les autres pauvres. Agir autrement, c'est commettre un vol. »

---

<sup>223</sup> Ph 3 20.

<sup>224</sup> Avec les nos 111 à 115 qui constituent les « Verba S. Francisci », on a l'impression de se trouver devant des paragraphes additionnels recueillis un peu au hasard de la chronologie, mais pour ne laisser perdre aucun fragment capable d'amener de l'eau au moulin des Spirituels.

**112.** Comme les Ministres pressaient le bienheureux François d'accorder le droit de posséder, au moins en commun, afin qu'une telle multitude de frères eût une réserve en cas de besoin, le saint fit appel au Christ dans sa prière et le consulta sur ce point. Le Seigneur répondit aussitôt que la communauté, aussi bien que les individus, doit être totalement pauvre, car les frères composent sa famille et, si nombreuse soit-elle, il prendra soin d'elle aussi longtemps qu'elle aura confiance en lui.

**113.** Comme le bienheureux François s'était retiré sur une montagne avec frère Léon d'Assise et frère Bonizo de Bologne pour composer une Règle (car on avait perdu la première, écrite sous la dictée du Christ), beaucoup de Ministres se réunirent autour de frère Elie, vicaire du saint, et lui dirent : « Nous avons appris que ce frère François compose une nouvelle Règle. Nous craignons qu'il la fasse si dure que nous ne puissions l'observer. Tu vas aller le trouver et tu lui diras que nous refusons d'être astreints à cette Règle. Qu'il la fasse pour lui, non pour nous ! » Frère Elie leur répondit qu'il n'irait pas, parce qu'il craignait les reproches de François. Et comme ils insistaient, il leur dit qu'en tout cas il n'irait pas sans eux. Ils partirent donc tous ensemble.

Quand frère Elie, escorté des Ministres, fut arrivé près de la retraite du bienheureux, il l'appela. Celui-ci répondit et, apercevant les Ministres, demanda : « Que veulent ces frères ? » Elie répondit : « Ce sont des Ministres qui ont appris que tu faisais une nouvelle Règle et qui, craignant qu'elle ne soit trop dure, disent et protestent qu'ils ne veulent pas y être astreints ; que tu la fasses pour toi, non pour eux ! » .

Alors le bienheureux François tourna son visage vers le ciel et, s'adressant au Christ : « Seigneur, ne t'avais-je pas bien dit qu'ils n'auraient pas confiance en toi ? » Aussitôt on entendit dans les airs la voix du Christ : « François, il n'y a rien dans la Règle qui vienne de toi : tout ce qui s'y trouve vient de moi. Je veux que cette Règle soit observée à la lettre, à la lettre, à la lettre, sans glose, sans glose, sans glose. » Et la voix ajouta : « Je connais la faiblesse humaine, mais je connais aussi l'aide que je veux lui apporter. Que ceux qui ne veulent pas observer la Règle sortent de l'Ordre ! »

Le bienheureux François, se tournant alors vers les frères, leur dit : « Avez-vous entendu ? Avez-vous entendu ? Voulez-vous que je fasse répéter ? » Et les Ministres s'éloignèrent tout confus en se frappant la poitrine.

**114.** Comme le bienheureux François se trouvait au chapitre général de Sainte-Marie de la Portioncule, appelé Chapitre des Nattes, et auquel assistaient cinq mille frères, plusieurs d'entre eux, hommes sages et savants, allèrent trouver le seigneur cardinal, le futur pape Grégoire, qui était présent au chapitre<sup>225</sup>. Ils lui demandèrent de persuader au bienheureux François de suivre les conseils de frères savants et de se laisser diriger par eux. Et ils invoquaient les règles et les enseignements de saint Benoît, de saint Augustin et de saint Bernard.

Le bienheureux François écouta la monition du cardinal sur ce sujet, puis, le prenant par la main, il le conduisit devant l'assemblée du chapitre et parla aux frères en ces termes : « Mes frères, mes frères, Dieu m'a appelé à marcher dans la voie de l'humilité et m'a montré la voie de la simplicité. Je ne veux pas entendre parler de la règle de saint Augustin, de saint Bernard ou de saint Benoît. Le Seigneur m'a dit qu'il voulait faire de moi un nouveau fou<sup>226</sup> dans le monde, et Dieu ne veut pas nous conduire par une autre science que celle-là. Votre science et votre sagesse à vous, Dieu s'en servira pour vous confondre ; il a ses gendarmes pour vous punir, je lui fais confiance. Alors vous reviendrez pour votre honte à votre premier état, bon gré mal gré ! » Le cardinal stupéfait garda le silence, et tous les frères étaient saisis de crainte.

<sup>225</sup> Cf. 2 C 63 et surtout 188.

<sup>226</sup> Fou : *paççus* : encore un italianisme (pazzo) dont l'emploi pourrait garantir l'authenticité du discours. - La suite rappelle 1 Co 1 20 ss.

**115.** Un jour, certains frères dirent au bienheureux François : « Père, ne vois-tu pas que les évêques, parfois, nous refusent la permission de prêcher et nous obligent ainsi à rester plusieurs jours sans rien faire dans un pays avant de pouvoir parler au peuple ? Il serait souhaitable d'obtenir du seigneur pape un privilège pour les frères, en vue du salut des âmes. »

Il leur répondit avec véhémence: « Vous, Frères mineurs, vous ne connaissez pas la volonté de Dieu et vous ne me laissez pas convertir le monde entier comme Dieu le veut. Il faut d'abord convertir les prélats par votre humilité et votre respectueuse obéissance. Quand ils verront la sainte vie que vous menez et le respect que vous leur témoignez, ils vous demanderont eux-mêmes de prêcher et de convertir le peuple ; ils vous amèneront vos auditeurs mieux que ne feraient les privilèges que vous réclamez, et qui vous induiraient en orgueil. Si vous êtes dépouillés de toute cupidité pour vous-mêmes, si vous amenez leur peuple à respecter les droits de leurs églises, les évêques vous demanderont d'entendre les confessions de leurs diocésains. D'ailleurs c'est un souci que vous ne devez pas avoir, car si les pécheurs se convertissent, ils trouveront bien des confesseurs. Pour moi, le privilège que je demande au Seigneur, c'est de n'en recevoir jamais des hommes, si ce n'est celui d'être soumis à tous, et de convertir le monde entier, conformément à la sainte Règle, par l'exemple plus que par la parole. »

**116.** Un jour, Notre-Seigneur Jésus-Christ dit à frère Léon, compagnon du bienheureux François : « Je me lamente au sujet des frères.

- Et pourquoi donc Seigneur ?

- Pour trois raisons. D'abord parce qu'ils ne sont pas reconnaissants des bienfaits que je leur accorde largement chaque jour en leur procurant la nourriture sans qu'ils aient à semer ni moissonner. Ensuite parce que, toute la journée, ils murmurent et demeurent à ne rien faire. Enfin parce que souvent ils se provoquent mutuellement à la colère, ne reviennent pas à la charité et ne pardonnent pas les injures qu'ils ont reçues. »

#### [PARALITURGIE DE LA DERNIÈRE CÈNE, ET MORT]

**117.** Une nuit, le bienheureux François fut tellement accablé par la maladie et la douleur, qu'il lui fut presque impossible de se reposer et de dormir. Au matin, comme les douleurs cessaient un peu, il fit appeler tous les frères du couvent. Quand ils furent rassemblés autour de lui, il les considéra comme représentant les frères de l'Ordre tout entier. Alors, commençant par un frère<sup>227</sup>, il les bénit tous en posant sa main droite sur la tête de chacun d'eux. Il bénit aussi tous ceux qui vivaient dans l'Ordre ou qui devaient y entrer, jusqu'à la fin du monde. Il paraissait avoir compassion de lui-même parce qu'il ne pouvait voir ses fils et ses frères avant de mourir.

Ensuite, il se fit apporter des pains et les bénit. Comme sa faiblesse l'empêchait de les rompre lui-même, il les fit rompre par un frère, prit les morceaux et en donna un à chacun des frères en lui recommandant de tout manger sans rien garder. A l'exemple du Seigneur qui, le Jeudi-Saint, voulut manger avec ses apôtres avant de mourir, le bienheureux François, semble-t-il, voulut avant sa mort non seulement bénir tous les frères présents et en leur personne l'Ordre tout entier, mais aussi manger avec eux ce pain bénit, comme s'ils le mangeaient en compagnie de tous les frères. Nous pouvons bien croire que telle était son intention, car, bien que ce jour ne fût pas un jeudi, le bienheureux François avait dit aux frères qu'il croyait que l'on était jeudi.

Un des frères conserva un des morceaux de pain et, après la mort du bienheureux François, tous ceux qui en mangèrent furent guéris sur-le-champ de leurs infirmités.

<sup>227</sup> A rapprocher non seulement du § 107, mais aussi de 2 C 216